

Étude sur l'incidence et les caractéristiques de la
maltraitance signalée à la Direction de la protection de la
jeunesse au Québec

La situation en 2003

Daniel Turcotte
Nico Trocmé
Danny Dessureault
Sonia Hélie
Richard Cloutier
Esther Montambeault
Sylvie Moisan
Denis Lacerte

septembre 2007

Note : Dans ce rapport, le masculin est utilisé comme représentant des deux sexes, sans discrimination à l'égard des femmes et des hommes, et dans le seul but d'alléger le texte.

Cette étude a été rendue possible grâce au soutien financier de l'Agence de la santé publique du Canada et à la collaboration des Centres jeunesse du Québec.

ISBN : 978-2-921151-95-5

Table des matières

AVANT PROPOS	VII
INTRODUCTION	VII
CHAPITRE 1 : CONTEXTE ET MÉTHODOLOGIE	1
CONTEXTE QUÉBÉCOIS.....	3
MÉTHODOLOGIE	4
Procédure et collecte des données	4
Calcul des taux d'incidence.....	5
COMPARAISON DES DONNÉES 1998 : PROVINCE ET ÉCHANTILLON.....	6
Taux annuels et ventilation des signalements.....	7
Enfants et familles signalés.....	8
Conclusion	9
CHAPITRE 2 : ÉVOLUTION DES SIGNALEMENTS POUR MAUVAIS TRAITEMENTS ET TROUBLES DE COMPORTEMENT SÉRIeux ENTRE 1998 ET 2003 AU QUÉBEC	11
Population à l'étude.....	13
Ventilation des signalements en 2003	14
Problématiques signalées.....	18
Proportion des signalements retenus.....	21
Rétention selon le sexe et l'âge des enfants.....	22
Conclusion	28
CHAPITRE 3 : COMPARAISONS ENTRE LE QUÉBEC (EIQ-2003) ET LE RESTE DU CANADA (ECI- 2003) CONCERNANT LES SIGNALEMENTS POUR MAUVAIS TRAITEMENTS ENVERS LES ENFANTS	31
MÉTHODOLOGIE	33
POPULATION À L'ÉTUDE	34
VENTILATION DES SIGNALEMENTS	35
Corroboration des signalements	35
Problématiques corroborées	37
CATÉGORIES UNIQUES ET MULTIPLES DE MAUVAIS TRAITEMENTS	38
PROFIL DE L'ENFANT.....	41
Selon l'âge et le sexe	41
Selon la problématique.....	43
Ascendance autochtone.....	45
PROFIL DU MÉNAGE	46
CARACTÉRISTIQUES DE LA MALTRAITANCE	48
Auteurs	48
Principale catégorie de mauvais traitements corroborés	49
INTERVENTIONS DES SERVICES DE PROTECTION.....	51
Dossiers antérieurs	51
Temps écoulé depuis la dernière fermeture de dossier	53
Maintien des services de protection de l'enfance.....	54

SOURCES DES SIGNALEMENTS	55
PLACEMENT	58
INTERVENTION DU TRIBUNAL DE LA JEUNESSE	62
DISCUSSION.....	64
ANNEXES.....	67
Annexe 1 : Données complémentaires concernant les neuf sites retenus pour l'EIQ-2003	69
Problématiques signalées	69
Les signalements traités.....	69
Les signalements non retenus.....	71
Proportion de signalements retenus.....	73
Rétention en fonction du sexe et de l'âge	73
DISCUSSION	78
Annexe 2 Profil des signalements traités, retenus et non retenus pour les Mauvais traitements psychologiques et la catégorie « Autre ».....	79
Annexe 3 Comparaison entre les définitions des principales catégories de mauvais traitements utilisées au Québec et dans le reste du Canada.....	80

Liste des tableaux des figures

Tableaux

Tableau 2.1	Population des 0–17 ans sur les territoires des centres jeunesse.....	14
Tableau 2.2	Taux de rétention des signalements, données de l'ÉIQ-2003 (N : 8 514)	15
Tableau 2.3	Taux de rétention des signalements, données ministérielles pour 2002-2003.....	16
Tableau 2.4	Écart entre les données ministérielles et les données de l'ÉIQ sur les taux de rétention pour 1998 et 2003.....	16
Tableau 3.1-a	Enquêtes sur les mauvais traitements selon le degré de corroboration au Canada, en 2003 (à l'exclusion du Québec).....	36
Tableau 3.1-b	Enquêtes sur les mauvais traitements selon le degré de corroboration au Québec, en 2003	37
Tableau 3.2-a	Principales catégories de mauvais traitements corroborés au Canada, en 2003 (à l'exclusion du Québec)	38
Tableau 3.2-b	Principales catégories de mauvais traitements corroborés au Québec en 2003.....	38
Tableau 3.3-a	Catégories uniques et multiples de mauvais traitements corroborés au Canada, en 2003 (à l'exclusion du Québec).....	39
Tableau 3.3-b	Catégories uniques et multiples de mauvais traitements corroborés au Québec, en 2003	40
Tableau 3.4	Âge et sexe des enfants ayant fait l'objet d'une enquête pour mauvais traitements et des enfants dont le signalement a été corroboré en 2003.....	42
Tableau 3.5-a	Âge et sexe des enfants ayant fait l'objet d'une enquête selon la principale catégorie de mauvais traitements corroborés au Canada, en 2003 (à l'exclusion du Québec)	43
Tableau 3.5-b	Âge et sexe des enfants ayant fait l'objet d'une enquête selon la principale catégorie de mauvais traitements corroborés au Québec, en 2003.....	44
Tableau 3.6-a	Ascendance autochtone des enfants ayant fait l'objet d'une enquête, selon la principale catégorie de mauvais traitements corroborés au Canada, en 2003 (à l'exclusion du Québec).....	45
Tableau 3.6-b	Ascendance autochtone des enfants ayant fait l'objet d'une enquête, selon la principale catégorie de mauvais traitements corroborés au Québec, en 2003.	46
Tableau 3.7-a	Structure du ménage selon la principale catégorie de mauvais traitements corroborés au Canada, en 2003 (à l'exclusion du Québec).....	47
Tableau 3.7-b	Structure du ménage selon la principale catégorie de mauvais traitements corroborés au Québec, en 2003.	47

Tableau 3.8-a	Auteur identifié (membre de la famille) par principale catégorie de mauvais traitements corroborés au Canada, en 2003 (à l'exclusion du Québec).....	49
Tableau 3.8-b	Auteur identifié (non-membre de la famille) par principale catégorie de mauvais traitements corroborés au Canada, en 2003 (à l'exclusion du Québec).....	49
Tableau 3.9-a	Auteur identifié (responsable des soins à l'enfant) par principale catégorie de mauvais traitements corroborés au Québec, en 2003.....	50
Tableau 3.9-b	Auteur identifié (qui n'est pas responsable des soins à l'enfant) par principale catégorie de mauvais traitements corroborés au Québec, en 2003.....	50
Tableau 3.10-a	Dossiers antérieurs selon la principale catégorie de mauvais traitements corroborés au Canada, en 2003 (à l'exclusion du Québec).....	52
Tableau 3.10-b	Dossiers antérieurs selon la principale catégorie de mauvais traitements corroborés au Québec, en 2003.....	52
Tableau 3.11-a	Temps écoulé depuis la dernière fermeture de dossier, selon la principale catégorie de mauvais traitements corroborés au Canada, en 2003 (à l'exclusion du Québec).....	53
Tableau 3.11-b	Temps écoulé depuis la dernière fermeture de dossier selon la principale catégorie de mauvais traitements corroborés au Québec, en 2003.....	54
Tableau 3.12-a	Maintien des services de protection de l'enfance, selon la principale catégorie de mauvais traitements corroborés au Canada, en 2003 (à l'exclusion du Québec).....	55
Tableau 3.12-b	Maintien des services de protection de l'enfance, selon la principale catégorie de mauvais traitements corroborés au Québec, en 2003.....	55
Tableau 3.13-a	Toutes les sources de signalement – non-professionnels et professionnels – selon la principale catégorie de mauvais traitements corroborés au Canada, en 2003 (à l'exclusion du Québec).....	56
Tableau 3.13b	Toutes les sources de signalement –non-professionnels et professionnels- selon la principale catégorie de mauvais traitements corroborés au Québec, en 2003.....	57
Tableau 3.14-a	Placement des enfants, selon la principale catégorie de mauvais traitements corroborés au Canada, en 2003 (à l'exclusion du Québec).....	60
Tableau 3.14-b	Placement des enfants, selon la principale catégorie de mauvais traitements corroborés au Québec, en 2003.....	61
Tableau 3.15-a	Requêtes auprès du Tribunal de la jeunesse et médiation ou autres formes d'intervention, selon la principale catégorie de mauvais traitements corroborés au Canada, en 2003 (à l'exclusion du Québec).....	63
Tableau 3.15-b	Requête au Tribunal de la jeunesse selon la principale catégorie corroborée pendant la période à l'étude pour le Québec, en 2003.....	63

FIGURES

Figure 1.1	Population des 0-17 ans sur les territoires des centres jeunesse en 1998.....	6
Figure 1.2	Ventilation des signalements en 1998 (Province et 9 centres jeunesse).....	7
Figure 1.3	Taux d'enfants signalés dont les signalements ont été retenus et jugés fondés en 1998 (régions de l'échantillon).....	8
Figure 1.4	Nombre de familles et nombre d'enfants signalés en 1998 (Province et 9 centres jeunesse)	9
Figure 2.1	Répartition des signalements dans les 9 sites lors de l'ÉIQ-2003 et de l'ÉIQ-1998.....	15
Figure 2.2	Évolution 1998-2003 des signalements retenus selon les données ministérielles 1998-1999 et 2002-2003.....	17
Figure 2.3	Nombre de signalements traités et d'enfants signalés	18
Figure 2.4	Taux de signalements traités en 1998 et en 2003, par problématique, dans les neuf centres jeunesse	19
Figure 2.5	Taux de signalements retenus en 1998 et en 2003, par problématique, dans les neuf centres jeunesse	20
Figure 2.6	Taux de signalements non retenus en 1998 et en 2003, par problématique, dans les neuf centres jeunesse	20
Figure 2.7	Taux de signalements traités, retenus et non retenus en 1998 pour les neuf sites	21
Figure 2.8	Taux de signalements traités, retenus et non retenus en 2003 pour les neuf sites	21
Figure 2.9	Proportion (en %) de signalements retenus, par problématique, en 1998 et en 2003 dans les 9 centres jeunesse	22
Figure 2.10	Taux de filles (sur 1 000) dont le signalement a été traité : comparaison 1998-2003 selon le motif (9 centres jeunesse).....	23
Figure 2.11	Taux de garçons (sur 1 000) dont le signalement a été traité : comparaison 1998-2003 selon le motif (9 centres jeunesse)	23
Figure 2.12	Taux de filles (sur 1 000) signalées en 1998 selon la problématique (9 centres jeunesse)	24
Figure 2.13	Taux de filles (sur 1 000) signalées en 2003 selon la problématique (9 centres jeunesse)	24
Figure 2.14	Taux de garçons (sur 1 000) signalés en 1998 selon la problématique (9 centres jeunesse)	25
Figure 2.15	Taux de garçons (sur 1 000) signalés en 2003 selon la problématique (9 centres jeunesse)	26
Figure 2.16	Comparaison du taux (sur 1 000) d'enfants 0–5 ans signalés selon le motif.....	26
Figure 2.17	Comparaison du taux (sur 1 000) d'enfants 6–11 ans signalés selon le motif.....	27

Figure 2.18	Comparaison du taux (sur 1 000) d'enfants 12–17 ans signalés selon le motif	27
Figure 3.1	Ventilation des signalements en 2003 (Québec et reste du Canada).....	36
Figure A1	Taux d'enfants signalés en 1998 pour chacune des problématiques (9 centres jeunesse et province).....	70
Figure A2	Taux d'enfants dont le signalement a été retenu en 1998 pour chacune des problématiques (9 centres jeunesse et province).	70
Figure A3	Taux d'enfants dont le signalement n'a pas été retenu en 1998 pour chacune des problématiques (9 centres jeunesse et province).....	71
Figure A4	Taux d'enfants dont les signalements ont été traités, retenus et non retenus en 1998 pour l'ensemble de la Province.....	72
Figure A5	Taux de signalements traités, retenus et non retenus en 1998 pour les 9 sites	72
Figure A6	Proportion de signalements retenus pour en 1998 (9 centres jeunesse et province)	73
Figure A7	Taux d'enfants dont le signalement a été traité en 1998 selon le sexe (Province)	74
Figure A8	Taux d'enfants dont le signalement a été traité en 1998 selon le sexe (9 centres jeunesse)	74
Figure A9	Taux de filles signalées en 1998 selon la problématique et le niveau de corroboration (Province)	75
Figure A10	Taux de filles signalées en 1998 selon la problématique et le niveau de corroboration (9 centres jeunesse)	75
Figure A11	Taux de garçons signalés en 1998 selon la problématique (Province)	76
Figure A12	Taux de garçons signalés en 1998 selon la problématique (9 centres jeunesse)	76
Figure A13	Taux d'enfants dont le signalement a été traité en 1998 selon l'âge (Province).	77
Figure A14	Taux d'enfants dont le signalement a été traité en 1998 selon l'âge (9 centres jeunesse)	77

AVANT PROPOS

L'Étude sur l'incidence des situations d'abus et de troubles de comportement signalées aux Directeurs de la protection de la jeunesse du Québec en 2003 (EIQ-2003) s'inscrit dans le cadre de l'Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants (ECI-2003). Cette dernière est une vaste enquête pan-canadienne qui vise à recueillir, tous les cinq ans, des données sur les situations de maltraitance envers des enfants signalées aux services de protection sur l'ensemble du territoire canadien. L'objectif de l'ECI est de documenter ces situations de maltraitance, la situation des enfants et des familles concernés et les services fournis par les agences canadiennes de protection de l'enfance. Pour sa part, l'EIQ s'attarde spécifiquement à documenter les situations signalées aux Directeurs de la protection de la jeunesse du Québec.

L'ECI est le fruit d'une collaboration entre de nombreux partenaires : les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, des chercheurs universitaires, la *First Nations Child & Family Caring Society*, les groupes de défense des enfants et surtout, les fournisseurs de services de protection de l'enfance au pays.

Au Québec, les chercheurs impliqués dans la réalisation de cette étude sont Daniel Turcotte et Richard Cloutier (Université Laval), Louise L. Éthier et Dany Dessureault (Université du Québec à Trois-Rivières), Sonia Hélie (Institut de recherche sur le développement social des jeunes), Esther Montambault (Université de Sherbrooke) et Nico Trocmé (Université McGill). Ont également participé à cette étude Sylvie Moisan et Denis Lacerte du Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire. Le financement du volet québécois est assuré par une portion de la subvention versée par Santé Canada pour la réalisation de l'étude canadienne.

INTRODUCTION

L'Étude sur l'incidence des situations d'abus et de troubles de comportement signalées aux Directeurs de la protection de la jeunesse du Québec en 2003 (EIQ-2003) est la deuxième du genre.

En 1998, l'Étude d'incidence québécoise avait fourni les premières estimations de l'incidence des mauvais traitements à l'échelle provinciale. L'objectif était de dresser le portrait des situations signalées aux Directeurs de la protection de la jeunesse québécois pendant une période de trois mois et d'établir un tableau d'ensemble de ces signalements, des personnes impliquées et de la nature des faits signalés.

Les mêmes objectifs sont poursuivis pour l'Étude d'incidence québécoise de 2003. Plus précisément, il s'agit de documenter les taux annuels d'enfants signalés selon les différentes formes de mauvais traitements et de troubles de comportement sérieux, de décrire les caractéristiques des enfants signalés et de tracer le cheminement des signalements reçus par

les Directeurs de la protection de la jeunesse. Comme l'ÉIQ-2003 est la deuxième étude du genre, elle permet de comparer la situation avec celle qui prévalait en 1998. De même, elle permet de comparer la situation québécoise avec celle de l'ensemble du Canada pour l'année 2003.

Des précisions doivent cependant être apportées en ce qui a trait aux comparaisons qui peuvent être faites. En 1998, tous les centres jeunesse québécois¹ avaient participé à l'étude alors qu'en 2003, ce sont 8 régions sociosanitaires (desservies par neuf centres jeunesse) qui ont été considérées : Québec, Montréal², Estrie, Mauricie et Centre-du-Québec, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Côte-Nord, Gaspésie-Les Îles et Outaouais. Cette situation a nécessité de recalculer les données de 1998 en tenant compte uniquement de ces neuf centres jeunesse pour faire des comparaisons avec celles de 2003. Autre différence, les données du volet de 2003 sont extraites des dossiers informatisés complétés par les intervenants des centres jeunesse, alors qu'en 1998, un questionnaire avait été conçu spécifiquement pour l'étude. Pour cette raison, toutes les données de l'ÉIQ-1998 ne trouvent pas d'équivalent en 2003 et certaines comparaisons ne sont pas possibles.

L'ÉIQ-2003 a porté sur 8 514 situations signalées à neuf centres jeunesse du territoire québécois pendant une période de trois mois. Dans le présent rapport, ces données sont présentées soit en tant que nombre de signalements pour mauvais traitements (par exemple, 8 514 signalements), soit en tant que taux d'incidence annuel (par exemple, 5,3 pour 1 000 enfants).

Dans le premier chapitre, les données de 1998 de ces neuf centres jeunesse sont comparées à celles de la province en vue de déterminer leur représentativité. Dans le deuxième chapitre, les données de 2003 pour ces neuf centres jeunesse sont comparées à celles de 1998. Ceci permet d'estimer l'évolution de la situation québécoise au cours de ces cinq années. Finalement, le troisième et dernier chapitre présente une comparaison des données québécoises de 2003 avec les données canadiennes de la même année, afin de considérer la situation du Québec sur le plan canadien.

¹ Tous les centres jeunesse à l'exception de ceux des régions 17 et 18 (Nunavik et Terres-Cries-de-la-Baie-James)

² La région de Montréal est desservie par deux centres jeunesse : les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw et le Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire

Chapitre 1

Contexte et méthodologie

Contexte québécois

Lorsque le Québec s'est joint à l'Étude canadienne sur l'incidence de 1998, la même méthode de collecte d'informations a été employée. Des questionnaires spécifiquement conçus pour l'étude ont été remplis par les intervenants chargés de l'étape de la réception et du traitement des signalements pour chacune des situations retenues pour l'étude. Toutefois, pour l'EIQ-2003, une autre méthode a été privilégiée. Plutôt que des questionnaires, les responsables de l'étude ont décidé d'utiliser les données informatisées versées dans le *Projet intégration jeunesse* (PIJ).

Depuis 2001, l'ensemble des intervenants québécois saisissent des informations sur support informatique dans le cadre habituel de leur travail. Déployé dans l'ensemble des centres jeunesse québécois¹, le *Projet intégration jeunesse* (PIJ) regroupe principalement des informations administratives sur l'utilisateur et sa famille et fournit des données sur les différentes interventions réalisées auprès de ceux-ci. Ces informations sont emmagasinées dans deux banques : une banque de données *opérationnelles* (BDO), qui contient toutes les informations sur les cas « actifs », et une banque de données *informationnelles* (BDI) dont le contenu est issu de la BDO, mais rendu anonyme.

La banque de données *informationnelles* (BDI) de chacun des centres jeunesse est alimentée en continu par les informations saisies aux différentes étapes du processus suivant la demande de services. Le système informatisé permet donc de documenter l'ensemble des opérations et des activités liées aux services dispensés aux usagers. Ainsi, les informations concernant les usagers, les signalements, l'évaluation, l'orientation, l'application des mesures et la révision sont consignées quotidiennement de façon à permettre un accès rapide au dossier et un portait complet et à jour de la situation de l'enfant.

Compte tenu de l'importante somme d'informations disponibles dans le *Projet intégration jeunesse*, des équipes de recherche, en partenariat avec des centres jeunesse, ont créé la *Plate-forme informationnelle sur le bien-être de l'enfant* (PIBE)², une structure permettant l'exploitation de certaines données ciblées qui ont fait l'objet d'un protocole de validation pour favoriser l'uniformisation de leur saisie.

Les chercheurs responsables de l'ÉIQ-2003 ont décidé d'utiliser les informations consignées dans PIBE pour la présente étude. Pour cette raison, les résultats dont il est question dans le présent rapport portent sur l'ensemble de la population des neuf centres jeunesse, ce qui n'était pas le cas pour tous les centres jeunesse ayant participé à l'étude de 1998; des échantillons ayant parfois été constitués. Cependant, les données étant extraites d'une base de données déjà existante, tous les items des questionnaires de 1998 ne trouvent pas d'équivalent en 2003. Pour cette raison, certaines comparaisons ne sont pas possibles entre l'étude de 1998 et celle de 2003.

¹ Le PIJ est implanté dans 16 régions sociosanitaires. Les régions 17 et 18 (Nunavik et Terres-Cries-de-la-Baie-James) n'y sont pas associées.

² Cette structure a été créée avec le soutien de Valorisation-Recherche Québec

Méthodologie

La collecte de données s'est déroulée dans les neuf centres jeunesse qui étaient partenaires du projet PIBE au moment de l'étude. Ces centres jeunesse couvrent les régions sociosanitaires suivantes : Québec, Montréal¹, Estrie, Mauricie et Centre-du-Québec, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Côte-Nord, Gaspésie-Les Îles et Outaouais. Les données ont été colligées par l'extraction des informations de la banque de données informationnelles (BDI) du système PIJ et contenues dans la Plate-forme informationnelle sur le bien-être de l'enfant.

Les signalements reçus entre le 1^{er} novembre 2003 et le 28 février 2004, par le service régulier de réception et de traitement des signalements (étape RTS), par l'urgence sociale ou par le service de l'évaluation (dans le cas des signalements donnant lieu à une révision anticipée) ont été inclus, exception faite des situations traitées entre le 15 décembre 2003 et le 15 janvier 2004 qui ont été exclus en raison des particularités attribuables à la période des Fêtes. Pour mener à terme cette étude, les activités suivantes ont été réalisées : analyse des informations contenues dans la BDI en fonction des variables de l'Étude canadienne d'incidence (ÉCI) afin d'établir les correspondances entre les variables des deux études; élaboration et validation de la procédure d'extraction des données de la BDI ; extraction des données par l'application d'une procédure identique dans les neuf centres jeunesse ; transformation des données extraites dans un format compatible avec les principaux logiciels d'analyses statistiques (SAS, SPSS) ; analyse des données du Québec ; retour de l'information aux centres jeunesse participant.

Procédure et collecte des données

Les données ont été extraites de la banque de données informatisées à l'aide de deux requêtes ACCESS qui ont permis de sélectionner les variables désirées en fonction d'une période de temps spécifique.

La première requête a été appliquée aux tables E_USAGER et E_SERVICE_RENDU de la BDI. Ces deux tables de données contiennent l'ensemble des informations sur les usagers (les jeunes et leurs parents) et sur les demandes de services (étape RTS et évaluation) recueillies par les intervenants à l'aide de l'interface PIJ. Cette requête a permis d'extraire des informations sur l'enfant (sexe et âge), sur le motif de signalement, sur la décision et sur la source du signalement.

Par la suite, une deuxième requête a été appliquée aux tables E_SERVICE_RENDU et E_SERVICE_ARTICLE. Cette requête a permis d'extraire des informations relatives aux problématiques secondaires, informations nécessaires pour le calcul des taux d'incidence.

Les résultats générés par les requêtes ont ensuite été exportés dans SPSS. Les fichiers ont été examinés et nettoyés (retrait des doublons), puis, ils ont été agglomérés pour obtenir un fichier

¹ La région de Montréal est desservie par deux centres jeunesse : les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw et le Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire

pour chacune des régions. Une série de syntaxes SPSS fut ensuite appliquée aux données dans le but de recoder certaines variables et de vérifier la concordance des données.

Les fichiers ont ensuite été fractionnés en fonction du sexe, de l'âge et de la problématique de façon à ce qu'ils soient identiques aux fichiers de données ayant servi au calcul des taux en 1998.

Calcul des taux d'incidence

Chaque taux d'incidence a été calculé de façon à tenir compte du taux de réponses de chaque centre jeunesse et de façon à estimer un taux annuel. La formule utilisée ne compte qu'une seule fois un même enfant pour une forme de mauvais traitements donnée et ce, même si cet enfant peut avoir fait l'objet de plusieurs signalements pour le même motif durant la période de l'étude. Cependant, si l'enfant est signalé pour un motif différent il sera considéré. La formule type pour le calcul du taux pour une sous-population donnée « j » est :

$$T_{(j)} = \sum (NE_{(i,j)} / (CA_{(i)} * TR_{(i)})) / \sum N_{(i)}$$

Où :

- $T_{(j)}$ représente le taux québécois annualisé d'enfants pour une sous-population donnée "j"
- $NE_{(i,j)}$ est le nombre d'enfants signalés d'une population donnée « j » et documentés durant la période de l'étude dans le CJ "i".
- $CA_{(i)}$ représente le coefficient d'annualisation pour le CJ « i ». Le coefficient est calculé en divisant le nombre de signalements admissibles ou reçus par le CJ « i » durant la période de l'étude par le nombre de signalements reçus par le CJ « i » pour toute l'année de 1998¹. Pour ce coefficient, le nombre de signalements utilisés tant au numérateur qu'au dénominateur concerne tous les signalements reçus incluant les signalements multiples pour un même enfant.
- $TR_{(i)}$ représente le taux de réponses pour le CJ « i ». Ce taux est calculé en divisant le nombre de signalements documentés dans l'étude pour le CJ « i » par le nombre de signalements admissibles ou reçus par le CJ « i » durant la période de l'étude. Ici également un enfant peut être compté plus d'une fois. Pour l'étude 2003, le taux est égal à « un » car tous les signalements reçus ont été utilisés.
- $N_{(i)}$ est le nombre d'enfants ayant entre 0 et 17 ans et vivant sur le territoire couvert par le CJ « i ».

¹ Le nombre de signalements reçus provient du Rapport du Groupe d'experts en organisation clinique en matière jeunesse (2000). Listes d'attente en protection de la jeunesse et accessibilité aux services à la jeunesse. Bilan 1998-1999. Le Rapport Lebon : un an plus tard. Québec : Ministère de la Santé et des Services sociaux.

Puisque l'EIQ-2003 porte sur un échantillon de centres jeunesse, des analyses ont été réalisées pour déterminer comment les neuf centres jeunesse de l'échantillon se comparaient à l'ensemble des centres jeunesse de la province en 1998. Cette vérification nous apparaissait essentielle pour établir la possibilité de généraliser les résultats à l'ensemble du Québec, à partir de ce sous-groupe d'établissements.

Ces premières analyses ont examiné la représentativité au regard de la population, de l'incidence des problématiques, du nombre de signalements retenus ou non, du taux d'enfants signalés par problématique et du taux de signalements retenus par problématique, par niveaux de corroboration et en fonction de différentes caractéristiques liées à l'enfant (âge et sexe). La section suivante est consacrée aux principaux résultats de ces analyses comparatives. Des données complémentaires sont disponibles à l'Annexe 1.

Comparaison des données 1998 : province et échantillon

L'ÉIQ-1998 a porté sur 9 790 signalements reçus par 16 centres jeunesse québécois au cours des trois mois de la collecte des données.¹ En 1998, le Québec comptait 1 658 505 personnes âgées de 0 à 17 ans (Éco-Santé, basé sur les données de Statistiques Canada). Les huit régions administratives ciblées pour l'EIQ-2003 comptaient alors 869 560 personnes dans ce groupe d'âge, soit un peu plus de la moitié des 0-17 ans du Québec (52,4%).

Lorsqu'on s'attarde aux données de l'EIQ-1998, on constate que 9 790 signalements ont été reçus dans l'ensemble du Québec²; les neuf centres jeunesse de l'échantillon ont pour leur part traité 5 484 signalements, soit 56,0 % des signalements reçus. On constate donc que le taux de signalements est plus élevé dans les huit régions de l'échantillon ; elles comptent 56,0 % des signalements alors qu'elles regroupent 52,4 % de la population des 0 - 17 ans.

Figure 1.1 Population des 0-17 ans sur les territoires des centres jeunesse en 1998

	Province	9 centres jeunesse (8 régions)	Proportion régions/province
Population 0-17 ans du territoire	1 658 505	869 560	52,4 %
Signalements traités sur le territoire	9 790	5 484	56,0 %

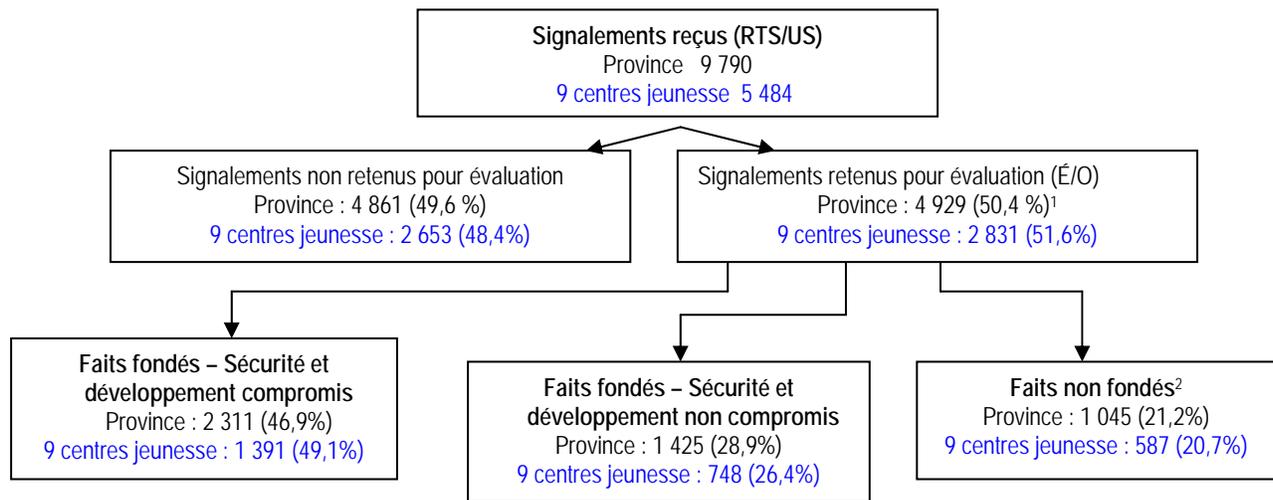
La ventilation des signalements selon la décision finale (retenus ou non, faits fondés ou non, sécurité ou développement compromis ou non) permet de comparer les décisions prises par les

¹ En 1998, l'étude a été réalisée entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 1998.

² Les données de l'ÉIQ-1998 excluent les régions 17 et 18 (Nunavik et Terres-Cries-de-la-Baie-James)

neuf centres jeunesse au terme de l'évaluation à celles prises dans l'ensemble de la province (Figure 1.2). Au plan provincial, sur les 9 790 signalements reçus, 4 929 (50,4 %) ont été retenus et 4 861 (49,6 %) ne l'ont pas été. En ce qui concerne les neuf centres jeunesse, la proportion des signalements retenus se situe à 51,6 %, soit une proportion très légèrement supérieure à celle de l'ensemble du Québec. Dans les neuf centres jeunesse de l'échantillon, les intervenants concluent plus souvent que la sécurité ou le développement est compromis (49,1% vs 46,9%) ; par contre, ils concluent que les faits ne sont pas fondés dans une proportion presque similaire à celle de l'ensemble de la province (20,7% vs 21,2%).

Figure 1.2 Ventilation des signalements en 1998 (Province et 9 centres jeunesse)¹²



Taux annuels et ventilation des signalements

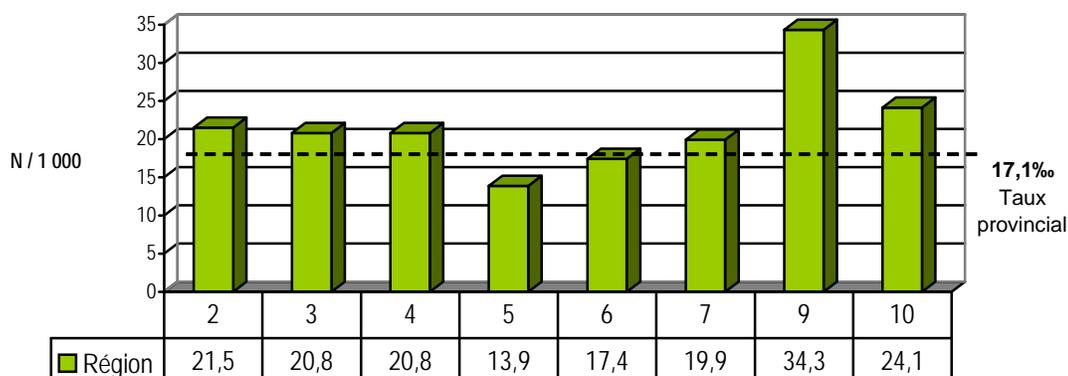
En ce qui a trait aux taux annuels³ de signalements retenus et jugés fondés en 1998, il existe une différence entre les huit régions et la moyenne provinciale. Ainsi, dans toutes ces régions, sauf la région 5, les taux sont supérieurs à la moyenne provinciale qui se situe à 17,1‰. Bien que cette différence soit légère de façon générale, elle est plus marquée dans la région 9 où le taux est nettement supérieur à la moyenne provinciale (34,3‰ vs 17,1‰) (figure 1.3).

¹ La ventilation des signalements retenus pour évaluation diffère du total en raison des données manquantes. Pour la province, il y a 148 situations dont les données sont manquantes, pour les 9 centres jeunesse, on en compte 105.

² Dans ces tableaux, les faits non fondés incluent les signalements pour lesquels il y a incapacité de procéder et ceux pour lesquels il y a eu fermeture pour transfert vers un autre centre jeunesse.

³ Le taux annuel de signalement correspond au nombre de signalements annualisés pour 1 000 enfants de 0 à 17 ans vivant sur le territoire desservi par le centre jeunesse.

Figure 1.3 Taux d'enfants signalés dont les signalements ont été retenus et jugés fondés en 1998 (régions de l'échantillon).



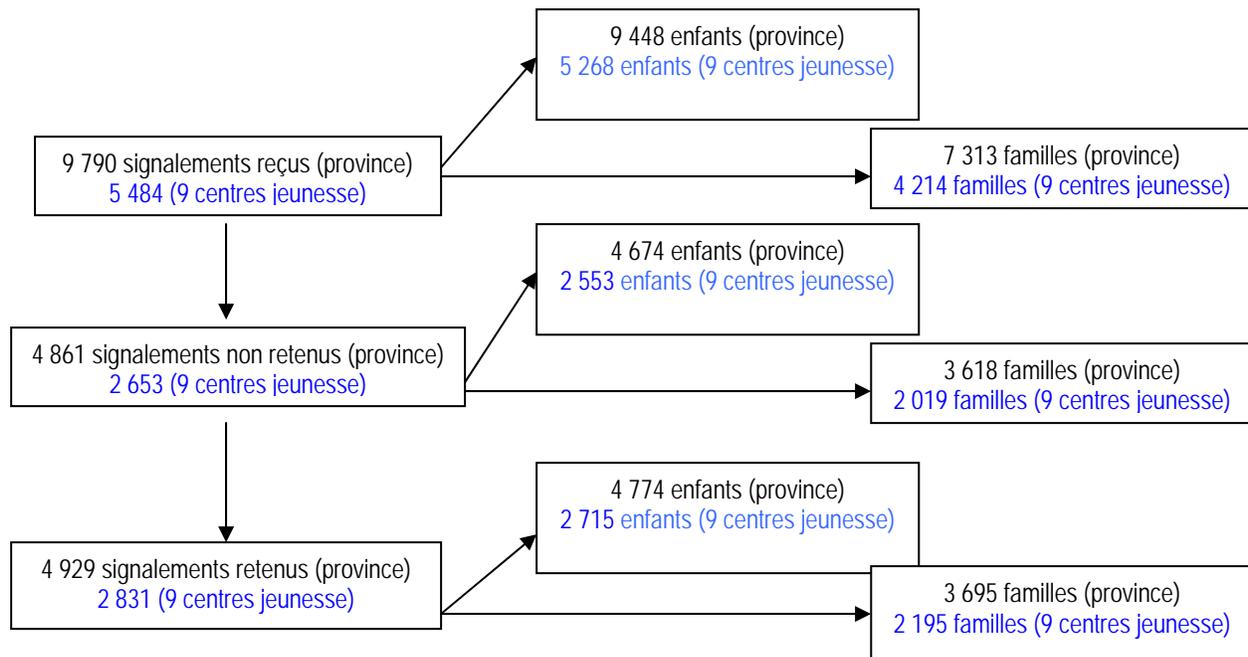
Enfants et familles signalés

Pour compléter la comparaison, les signalements ont été considérés selon leur statut (traités, non retenus et retenus) et l'unité d'analyse considérée soit l'enfant ou la famille. Selon les données de l'EIQ-1998¹, les 9 790 signalements reçus concernaient 9 448 enfants et 7 313 familles. Les neuf centres jeunesse de l'échantillon ont traité les signalements de 5 268 enfants (55,8 % de l'échantillon provincial) lesquels impliquaient 4 214 familles (57,6 % de l'échantillon provincial).

La distribution des décisions prises dans ces situations présente sensiblement le même profil, qu'il s'agisse des données provinciales ou de celles des neuf centres jeunesse de l'échantillon. En effet, pour l'ensemble du Québec, les signalements retenus rejoignent 50,5 % des enfants signalés et 51,5 % des familles. Ces pourcentages se situent respectivement à 51,5 % et 52,1 % pour le sous-ensemble des neuf centres jeunesse (figure 1.4).

¹ Le nombre de signalements varie selon que l'on considère le nombre d'enfants ou de familles signalés parce qu'un enfant peut être signalé plus d'une fois au cours de la période considérée pour la cueillette de données et parce que plusieurs enfants d'une même famille peuvent faire l'objet d'un signalement.

Figure 1.4 Nombre de familles et nombre d'enfants signalés en 1998 (Province et 9 centres jeunesse)



Conclusion

Cette analyse comparée des données de l'EIQ-1998 portant sur l'ensemble de la province et celles se rapportant plus spécifiquement aux neuf centres jeunesse qui participent à l'étude de 2003 fait ressortir les risques de tirer des conclusions pour l'ensemble de la province à partir de ce sous-ensemble. En effet, pris globalement, ces neuf centres jeunesse présentaient en 1998 un taux de signalements supérieur au taux provincial, puisqu'on y retrouvait 56,0 % des signalements alors qu'ils ne comptaient que 52,4 % de la population des 0-17 ans. Dans sept des huit régions concernées, le taux d'enfants signalés était supérieur à la moyenne provinciale, avec un écart particulièrement marqué dans le cas de la région 9. Sur la base de cette information, pour cerner l'évolution de la situation entre 1998 et 2003, il a été décidé de baser les comparaisons sur les données de 1998 qui touchent spécifiquement ces huit régions, plutôt que sur les données provinciales. Cette décision a donc exigé de refaire des calculs pour ce sous-ensemble à partir des données de 1998, données que les chercheurs de l'ÉIQ-1998 ont généreusement accepté de mettre à notre disposition. Par ailleurs, comme ce sous-ensemble de régions présente un profil très semblable au reste de la province sur les décisions prises de même que sur la distribution des motifs de signalements (cet aspect est détaillé à l'Annexe 1), il nous apparaît que les tendances évolutives 1998-2003 qui seront observées dans ces huit régions pourront être considérées comme représentatives de la situation de l'ensemble du Québec.

Chapitre 2

ÉVOLUTION DES SIGNALEMENTS POUR MAUVAIS TRAITEMENTS ET TROUBLES DE COMPORTEMENT SÉRIEUX ENTRE 1998 ET 2003 AU QUÉBEC

L'objectif de ce chapitre est de dresser, pour le Québec, le portrait global des signalements pour mauvais traitements envers les enfants et pour troubles de comportement sérieux tel qu'il ressort de l'ÉIQ-2003 et de comparer ce portrait à celui de l'ÉIQ-1998. Dans un premier temps, l'ampleur des signalements (toutes problématiques confondues) sera décrite. Par la suite, les taux annuels seront présentés en fonction des différentes problématiques, du sexe et de l'âge de l'enfant signalé. Pour chacun de ces taux, des comparaisons seront faites entre les signalements retenus et les signalements non retenus et en fonction des trois niveaux de corroboration possibles (1) faits fondés développement et sécurité non compromis ; (2) faits fondés développement ou sécurité compromis ; (3) faits non fondés¹.

Population à l'étude

L'ÉIQ-2003 porte sur 8 514 signalements traités par neuf centres jeunesse² au cours des trois mois de la collecte des données³. De ces signalements, 6 508 concernent des enfants et des adolescents pour qui il s'agissait d'un premier signalement (cas nouveaux) et 2 006, des enfants et des jeunes déjà connus des services de la protection de la jeunesse (cas connus)⁴.

Les huit régions sociosanitaires desservies par les neuf centres jeunesse⁵ comptaient, en 2003, 814 612 jeunes âgés de 0 à 17 ans. Ce nombre correspond à 52,3% des 1 557 969 jeunes de ce groupe d'âge vivant dans les seize régions administratives du Québec en 2003 (Données tirées de Éco-santé, basées sur les données de Statistiques Canada).

En 1998, ces régions administratives avaient une population de 869 560 personnes de 0 à 17 ans, alors que le Québec en comptait 1 658 505. Les huit régions regroupaient donc, à cette époque, 52,4% des 0-17 ans de la province. Ainsi, entre 1998 et 2003, la population provinciale et celle desservie par les huit régions à l'étude ont diminué de manière similaire (tableau 2.1).

¹ En 1998, l'étude incluait également le niveau « faits soupçonnés ». Cette donnée avait alors été compilée dans le questionnaire conçu pour l'ensemble du Canada. Cependant, comme « fait soupçonné » ne fait pas partie de la *Loi sur la protection de la jeunesse* québécoise il n'est pas noté dans les données du système PIJ. Pour cette raison, cette donnée n'a pas été considérée ici.

² Centre jeunesse du Saguenay-Lac-Saint-Jean (02), Centre jeunesse de Québec-Institut universitaire (03), Centre jeunesse de la Mauricie et du Centre-du-Québec (04), Centre jeunesse de l'Estrie (05), Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw et Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire (06), Centres jeunesse de l'Outaouais (07), Centre jeunesse Côte-Nord (09) et Centre jeunesse Gaspésie-Les Iles (11).

³ Cette période s'étend du 1^{er} novembre 2003 au 28 février 2004. La période entre le 15 décembre 2003 et le 15 janvier 2004 a été exclue pour éviter les particularités attribuables à la période des Fêtes.

⁴ Les situations connues concernent des jeunes qui ont déjà un dossier actif au centre jeunesse dans l'une ou l'autre des lois qui régissent l'établissement : Loi sur la protection de la jeunesse, Loi sur les Services de Santé et les Services sociaux et Loi sur la justice pénale pour adolescents et pour lesquels un nouveau signalement a été fait pendant la collecte de données, mais pour un motif différent de celui (ou ceux) qui justifiait le suivi déjà en cours.

⁵ Les 9 sites correspondent à 8 régions administratives, car le Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire et les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw sont situés dans la même région, soit l'Île de Montréal.

Tableau 2.1 Population des 0–17 ans sur les territoires des centres jeunesse

	2003-2004	1998-1999	Différence
Province	1 557 969	1 658 505	– 6,3%
8 régions couvertes par les 9 centres jeunesse	814 612	869 560	– 6,1%

Ventilation des signalements en 2003

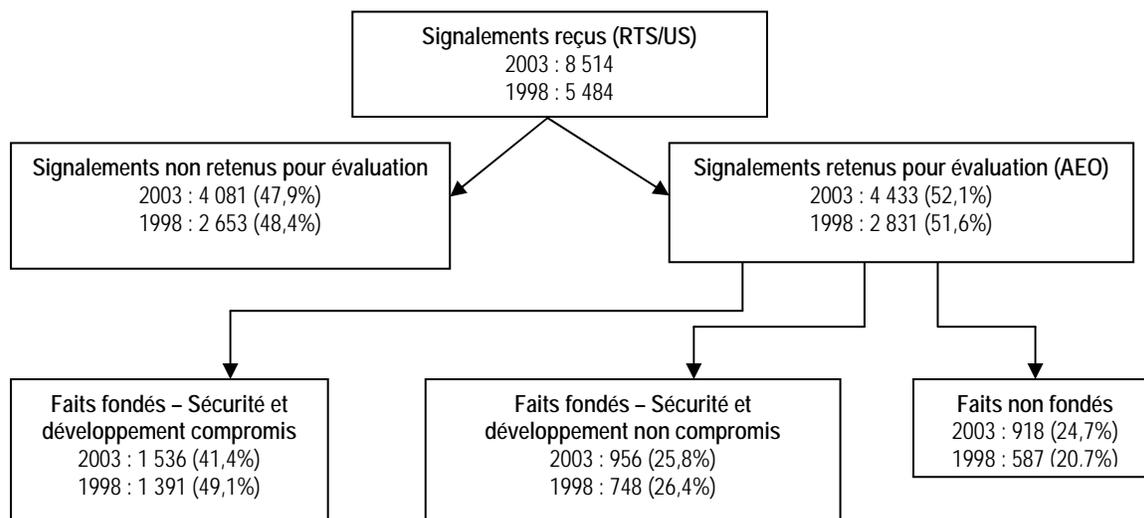
En 2003, les neuf centres jeunesse ciblés ont traité, au cours des trois mois de collecte des données, 3 030 signalements de plus qu'ils en avaient traité lors d'une période comparable en 1998, soit 8 514. Ceci correspond à une hausse de 55,3 % sur 5 ans. Des 8 514 signalements reçus, 4 081 (47,9%) n'ont pas été retenus pour évaluation (48,5% pour l'ÉIQ-1998). Les autres ont fait l'objet d'une évaluation plus approfondie, menée à l'étape de l'accueil et de l'évaluation et orientation (AEO). Au terme de l'étape AEO, trois décisions peuvent être prises. En 2003, elles se présentent dans les proportions suivantes ¹ :

- les faits n'ont pas été jugés fondés pour 24,7 % des signalements (20,7% pour l'ÉIQ-1998)
- les faits ont été jugés fondés, mais la sécurité et le développement de l'enfant n'ont pas été considérés compromis pour 25,8% des signalements (26,4% pour l'ÉIQ-1998)
- les faits ont été jugés fondés et la sécurité ou le développement de l'enfant a été considéré compromis pour 41,4% des signalements (49,1% pour l'ÉIQ-1998)

On note donc, dans les neuf centres jeunesse, une hausse importante du nombre de signalements, une augmentation du taux de situations jugées non fondées et une baisse du taux de situations où le développement ou la sécurité a été jugé compromis. En 2003, tout comme en 1998, près de la moitié des signalements ne sont pas retenus à cette étape, ce qui conduit à l'arrêt du processus (figure 2.1).

¹ La somme du pourcentage est inférieure à 100% en raison des données manquantes (cf. figure 3.1)

Figure 2.1 Répartition des signalements dans les 9 sites lors de l'ÉIQ-2003 et de l'ÉIQ-1998¹



Taux de rétention

Les taux de rétention pour chacune des régions de l'échantillon indiquent des disparités régionales importantes, ces taux variant entre 36,1 % et 77,9 % (tableau 2.2). Une comparaison de ces taux avec les données annuelles du ministère de la Santé et des Services sociaux permet de constater des écarts entre ces deux sources de données. Dans les données ministérielles sur les signalements traités par les centres jeunesse (tableau 2.3), les taux de rétention pour les huit régions varient entre 37,1 % à 55,3 %, ce qui dénote une fluctuation moins importante que celle observée dans l'ÉIQ-2003.

Tableau 2.2 Taux de rétention des signalements, données de l'ÉIQ-2003 (N : 8 514)

	02	03	04	05	06	07	09	11	Total
Retenus	373	684	602	220	1 658	483	298	115	4 433
Non retenus	106	533	948	191	1 146	854	158	145	4 081
Total	479	1 217	1 550	411	2 804	1 337	456	260	8 514
Taux	77,9%	56,2%	38,8%	53,5%	59,1%	36,1%	65,4%	44,2%	52,1%

¹ Les sommes de pourcentage sont inférieures à 100 en raison des valeurs manquantes qui n'ont pas été ajoutées au calcul. Il s'agit de situations pour lesquelles il y a eu incapacité de procéder (29), transfert vers un autre centre jeunesse (29) et décès (1). On note également 731 situations pour lesquelles le signalement n'a pas été traité à l'étape AEO. La répartition des données manquantes pour l'année 1998 est donnée au chapitre précédent. En 1998, dans les neuf centres jeunesse, il y a eu des données manquantes dans 105 situations.

Tableau 2.3 Taux de rétention des signalements, données ministérielles pour 2002-2003

	02	03	04	05	06	07	09	11	Total
Retenus	1 270	2 423	2 175	813	5 678	1 840	760	446	15 405
Non retenus	1 570	2 502	3 324	890	4 788	3 125	717	537	17 453
Total	2 840	4 925	5 499	1 703	10 466	4 965	1 477	983	32 858
Taux	44,7%	49,2%	39,6%	47,7%	54,3%	37,1%	51,5%	45,4%	46,9%

Tout comme en 1998-1999, on constate un écart entre les données de l'EIQ et celles du Ministère. (tableau 2.4).

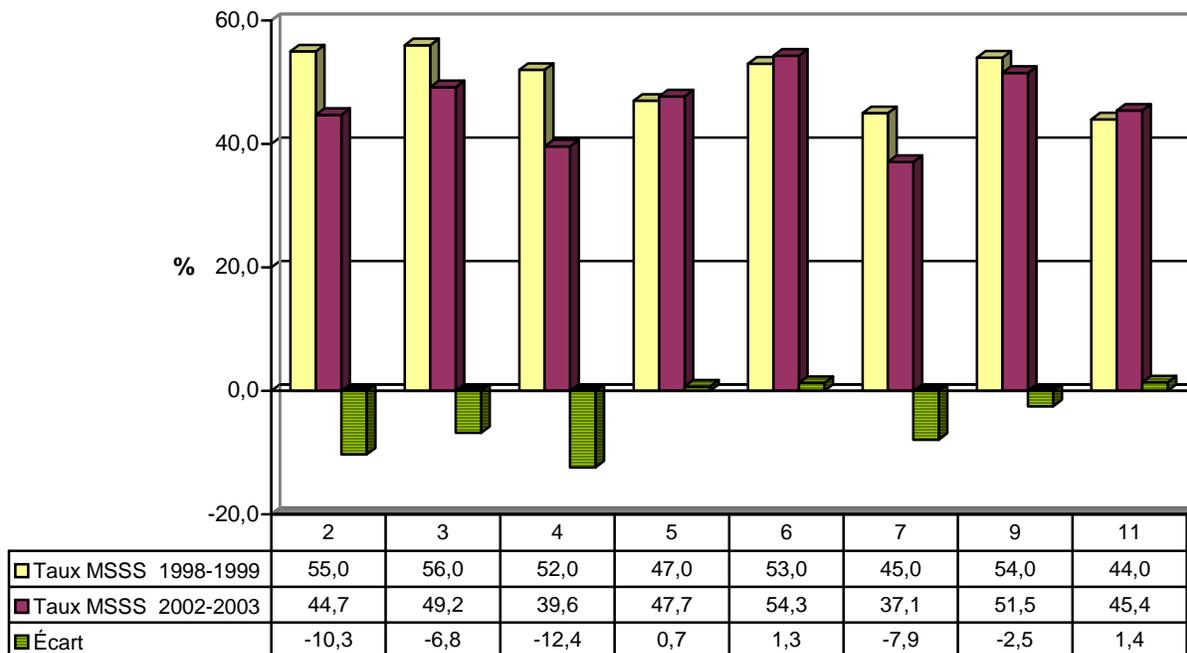
Tableau 2.4 Écart entre les données ministérielles et les données de l'EIQ sur les taux de rétention pour 1998 et 2003

	02	03	04	05	06	07	09	11	Total
Écart entre EIQ-2003 et MSSS 2002-2003	-33,2	-7,0	0,8	-5,8	-4,8	1,0	-13,9	1,2	5,2
Écart entre EIQ-1998 et MSSS 1998-1999	1,7	5,8	-3,2	-8,5	-1,1	0,4	-0,3	-3,6	0,3

Sur la base des données ministérielles (figure 2.2), entre 1998¹ et 2003, cinq régions ont connu une diminution du taux de rétention (02, 03, 04, 07 et 09) et trois, une hausse (05, 06 et 11). En ce qui a trait à l'importance des fluctuations, celle-ci varie d'une région à l'autre. Quatre régions présentent une fluctuation de 6 points ou plus : la région 02 (10,3 points), la région 07 (7,9 points) et la région 03 (6,8 points). La fluctuation la plus importante est observée dans la région 04 (12,4 points). Dans les autres régions, la différence est de moins de 3 points.

¹ Source : Tourigny et al (2002). Étude sur l'incidence et les caractéristiques des situations d'abus, de négligence, d'abandon et de troubles de comportement sérieux signalées à la Direction de la protection de la jeunesse Tableau 7.1, p.216

Figure 2.2 Évolution 1998-2003 des signalements retenus selon les données ministérielles 1998-1999 et 2002-2003

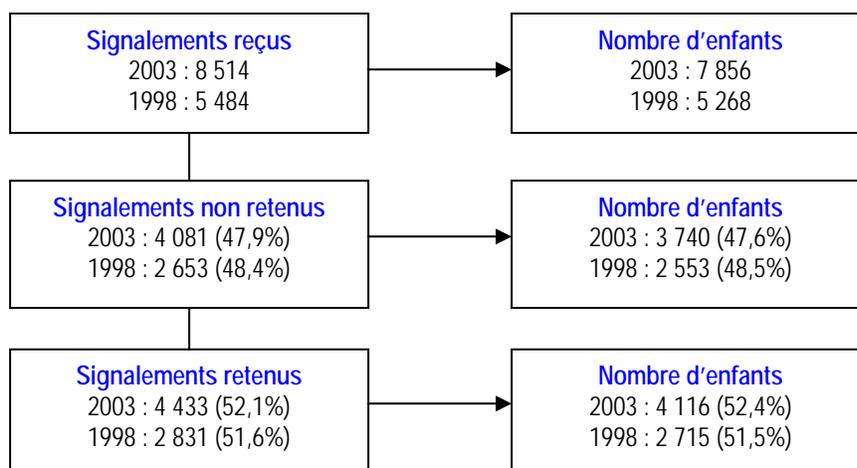


On constate ainsi que les données ministérielles et celles de l'EIQ-2003 varient sur différents points lorsqu'elles sont examinées selon les régions. Ce résultat suggère donc la plus grande prudence dans l'examen des données régionales. Par ailleurs, afin de corriger un effet qui serait attribuable à la stratégie d'échantillonnage, cet écart a été pris en considération dans l'établissement des taux annualisés (tableau 2.2). On peut donc avancer que les données annualisées traduisent fidèlement l'évolution de la situation pour les sites pris dans leur ensemble.

Évolution du nombre d'enfants signalés

Les données de l'échantillon indiquent qu'en 2003, les neuf centres jeunesse ont traité 3 030 signalements de plus qu'en 1998 et que ceux-ci concernaient 2 588 enfants de plus (figure 2.3)¹. Le nombre de signalements augmente de 55,3% alors que, pour sa part, le nombre d'enfants signalés croît de 49,1%. Il semble donc qu'il y ait eu, en 2003, un peu plus de signalements concernant les mêmes enfants.

¹ Ces nombres diffèrent parce qu'un enfant peut être signalé plus d'une fois au cours de la période à l'étude pour des motifs différents.

Figure 2.3 Nombre de signalements traités et d'enfants signalés¹

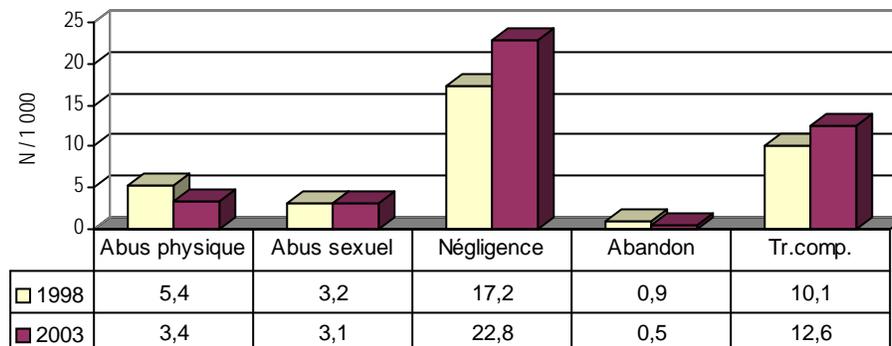
Problématiques signalées

Des vérifications ont été réalisées en vue de déterminer si le portrait des problématiques signalées en 2003 se compare à celui de 1998. Les taux de signalements pour 1 000 enfants québécois de 0 à 17 ans ont été calculés pour chacune des problématiques, d'abord pour 1998, puis, pour 2003. Il est important de noter qu'il s'agit ici de *signalements pour un motif donné* et non pas *d'enfants signalés*. Lors d'un signalement pour un enfant donné, différents motifs peuvent être invoqués (par exemple, trouble de comportement sérieux, négligence et abus sexuel). Dans un tel cas, chacun de ces trois motifs a été pris en considération dans le calcul du taux d'incidence. Toutefois, si le même enfant a été resignalé au cours des trois mois de la collecte de données pour l'un de ces motifs, ce nouveau signalement n'a pas été considéré dans le calcul du taux d'incidence. Si le resignalement concernait un motif différent des précédents, il a été pris en compte.

L'étude des signalements traités (figure 2.4) indique que la négligence constitue nettement, en 1998 et en 2003, le premier motif de signalement. Les troubles de comportement sérieux viennent en deuxième place. Les autres motifs suivent dans des proportions beaucoup moins importantes.

¹ En 1998, le nombre de familles était également présenté. Toutefois, les données de PIJ ne donnent pas accès à cette information ; la comparaison entre les deux années n'est donc pas possible.

Figure 2.4 Taux de signalements traités en 1998 et en 2003, par problématique, dans les neuf centres jeunesse¹



En ce qui a trait aux signalements retenus (figure 2.5), on constate en 2003, tout comme en 1998, que la négligence est le motif pour lequel les signalements sont le plus souvent retenus, suivie des troubles de comportement sérieux. L'abus physique, l'abus sexuel et l'abandon suivent dans l'ordre.

Pour ce qui concerne les signalements qui n'ont pas été retenus (figure 2.6), encore une fois, les principaux motifs invoqués sont la négligence et les troubles de comportement sérieux. Le constat est le même en 2003 et en 1998. Une différence est notée en ce qui a trait à l'importance de l'abus sexuel et de l'abus physique dont l'ordre s'inverse en 2003.

Les deux figures qui suivent (2.5 et 2.6) résument la répartition des taux de signalements retenus et non retenus en 1998 et en 2003 pour les neuf centres jeunesse de l'échantillon. Les figures 2.7 et 2.8 regroupent les données de 1998 et celles de 2003.

¹ Pour fins de comparaison, les données de 1998 concernant la négligence ont été ajustées pour tenir compte du fait que 2 des motifs présents en 1998 ne figurent pas dans les données de 2003, soit les Mauvais traitements psychologiques (MTP) et la catégorie « Autre ». La proportion des signalements pour lesquels l'un ou l'autre de ces motifs constituait la problématique unique a été ajoutée au taux de signalements pour négligence. Selon le rapport Tourigny et coll. (2002 : tableau 3.7), dans le cas des MTP, cette proportion se situe à 22,6% (343/1521) pour les MTP et à 46,7% (581/1245) pour la catégorie « Autre ». Le taux d'enfants pour la problématique «Négligence» en 1998 a donc été revu de la façon suivante : 14,4 [taux 1998] + (4,8 x 22,6%) [MTP comme motif unique]+ (3,6 x 46,7%) [Autre comme motif unique] = 14,4 + 1,1 + 1,7= 17,2

Figure 2.5 Taux de signalements retenus en 1998 et en 2003, par problématique, dans les neuf centres jeunesse¹

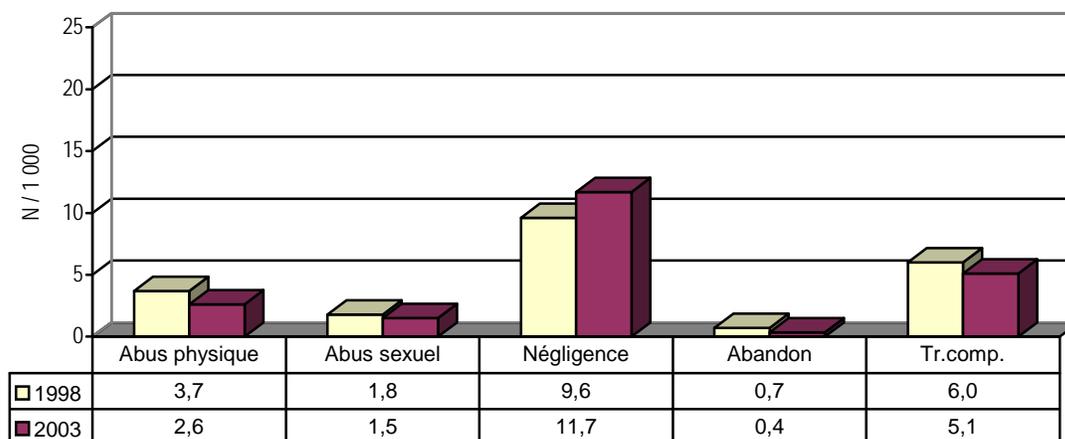
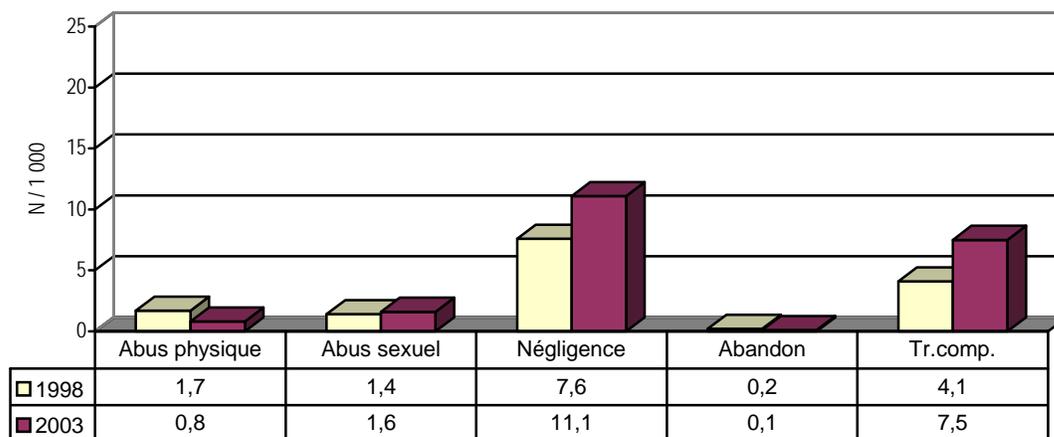


Figure 2.6 Taux de signalements non retenus en 1998 et en 2003, par problématique, dans les neuf centres jeunesse²



¹ Pour fins de comparaison, les données de 1998 concernant la négligence ont été ajustées pour tenir compte du fait que deux des motifs présents en 1998 ne figurent pas dans les données de 2003, soit les Mauvais traitements psychologiques (MTP) et la catégorie « Autre ». La proportion des signalements retenus pour lesquels l'un ou l'autre de ces motifs constituait la problématique unique a été ajoutée au taux de signalements pour négligence. Selon le rapport Tourigny et coll. (2002 : tableau 3.7), dans le cas des MTP, la proportion de cas retenus se situe à 13,4% pour les MTP et à 23,3% pour la catégorie « Autre ». Le taux a été calculé de la façon suivante : $8,8$ [taux de cas retenus en 1998] + $(3,8 \times 13,4\%)$ [MTP comme motif unique] + $(1,2 \times 23,3\%)$ [« Autre » comme motif unique] = $8,8 + 0,5 + 0,3 = 9,6$

² Pour les cas non retenus, le taux révisé pour 1998 s'obtient de la façon suivante = $5,6$ [taux de cas retenus en 1998] + $(1 \times 53,3\%)$ [MTP comme motif unique] + $(2,4 \times 61,3\%)$ [« Autre » comme motif unique] = $5,6 + ,5 + 1,5 = 7,6$

Figure 2.7 Taux de signalements traités, retenus et non retenus en 1998 pour les neuf sites

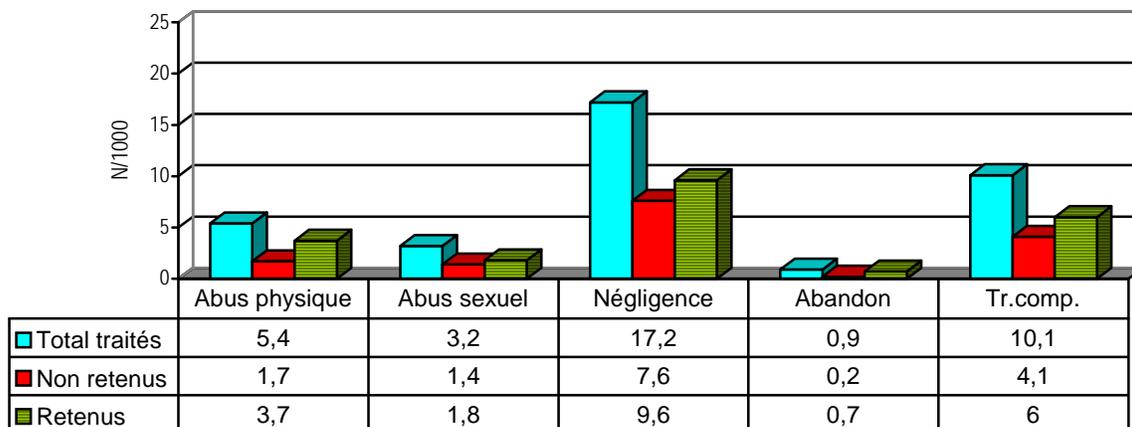
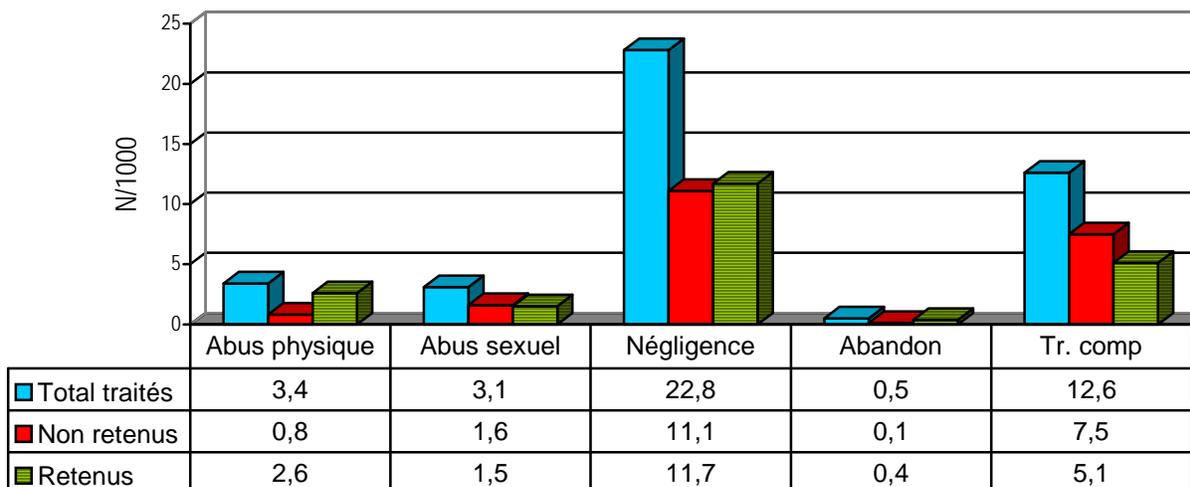


Figure 2.8 Taux de signalements traités, retenus et non retenus en 2003 pour les neuf sites

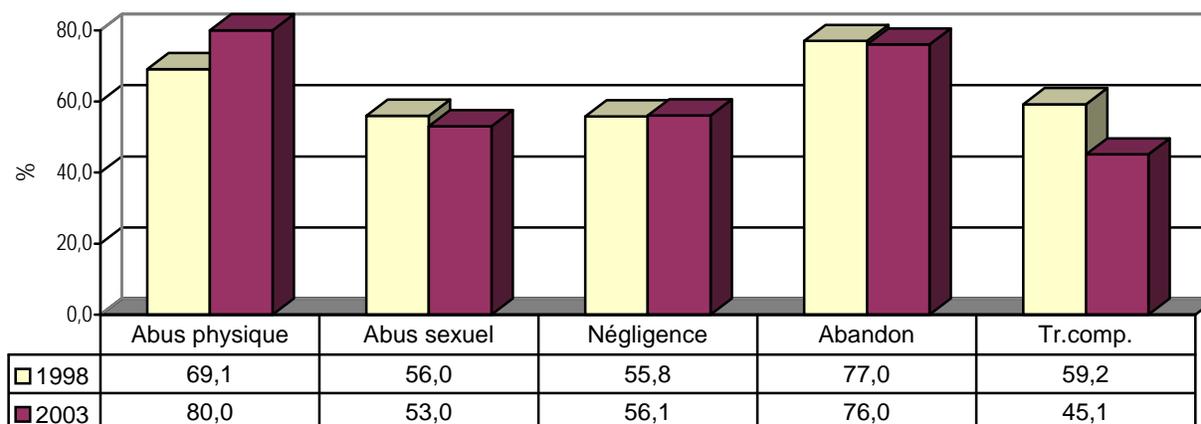


Proportion des signalements retenus

Une analyse plus détaillée de l'évolution des signalements retenus a été effectuée pour chacune des problématiques (Figure 2.9) en examinant le nombre de signalements retenus pendant les trois mois de l'EIQ-2003 par rapport au nombre total de signalements reçus pour la même période. Les résultats indiquent que la proportion des signalements retenus est sensiblement la même en 1998 et en 2003 pour l'abandon, l'abus sexuel et la négligence. Une augmentation

est notée en 2003 pour les abus physique (+10,9), alors qu'une diminution est observée pour les troubles de comportement sérieux (-14,1).

Figure 2.9 Proportion (en %) de signalements retenus, par problématique, en 1998 et en 2003 dans les 9 centres jeunesse ¹



Rétention selon le sexe et l'âge des enfants

Des analyses ont été réalisées en vue de déterminer si le portrait des enfants signalés en 2003 diffère de celui de 1998. Compte tenu des données disponibles, deux caractéristiques ont été prises en compte pour cette analyse : l'âge et le sexe des enfants. L'analyse a été réalisée pour les signalements traités, les signalements retenus et les signalements non retenus.

Les signalements traités en fonction du sexe de l'enfant

L'étude des motifs de signalement permet de constater, tant en 1998 qu'en 2003, que les taux d'incidence de l'abus physique et de l'abus sexuel sont pratiquement identiques chez les filles alors que les taux d'abus sexuels sont plus faibles que les abus physiques chez les garçons. On note qu'entre 1998 et 2003, il y a eu une progression du taux d'incidence de négligence et de troubles de comportement sérieux chez les filles et chez les garçons. Par ailleurs, on observe une légère diminution du taux d'incidence en ce qui concerne les abus physiques et les abus sexuels et ce, pour les filles et pour les garçons. Pour leur part, les taux de troubles de comportement sérieux demeurent plus élevés chez les garçons et ce, pour les deux périodes considérées.

¹ Ces pourcentages concernent les signalements faits pour une problématique principale ou secondaire. Ceci explique que les taux présentés ici sont plus élevés que ceux observés dans d'autres rapports où la problématique principale est la seule à être considérée.

Figure 2.10 Taux de filles (sur 1 000) dont le signalement a été traité : comparaison 1998-2003 selon le motif¹ (9 centres jeunesse)

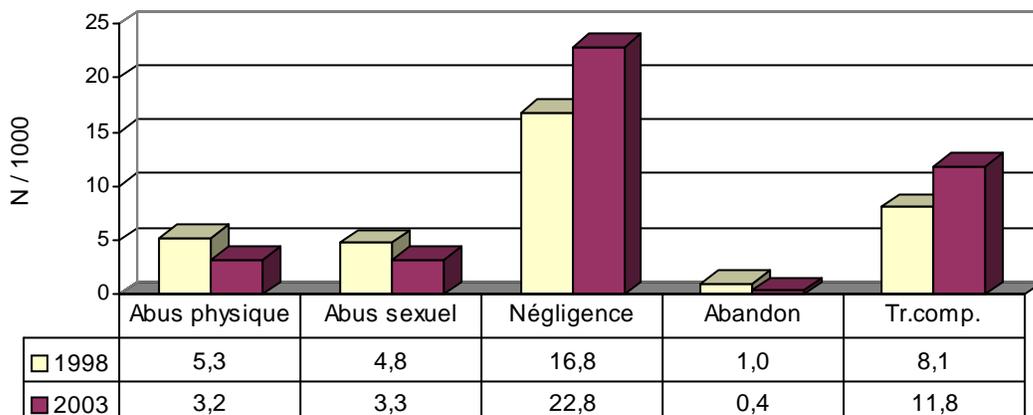
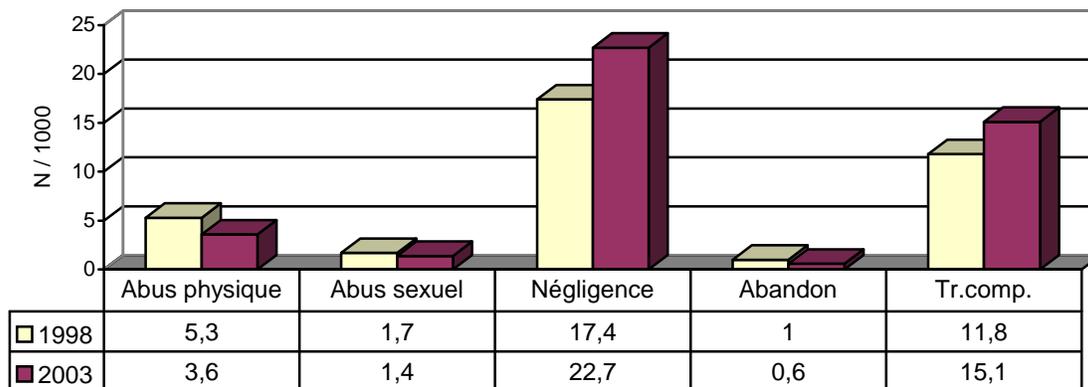


Figure 2.11 Taux de garçons (sur 1 000) dont le signalement a été traité : comparaison 1998-2003 selon le motif² (9 centres jeunesse)



¹ Les taux de négligence de 1998 ont été ajustés pour tenir compte du fait que «Mauvais traitements psychologiques» (MTP) et « Autre », présents en 1998, ne figurent pas aux données de 2003. La proportion des signalements pour lesquels l'un de ces motifs constituait la problématique unique a été ajoutée au taux de signalements pour « Négligence ». Selon Tourigny et coll. (2002 : tableau 3.7), cette proportion se situe à 22,6% (343/1521) pour le MTP et à 46,7% (581/1245) pour « Autre ». Le taux des filles pour «Négligence» en 1998 a été revu de la façon suivante : 14,0 [taux 1998] + (4,7 x 22,6%) [MTP comme motif unique]+ (3,6 x 46,7%) [Autre comme motif unique] = 14,0 + 1,1 + 1,7= 16,8

² La proportion de signalements pour lesquels les MTP ou la catégorie « Autre » constituaient la problématique unique a été ajoutée au taux de signalements pour « Négligence ». Selon Tourigny et coll. (2002 : tableau 3.7), cette proportion se situe à 22,6% (343/1521) pour les MTP et à 46,7% (581/1245) pour la catégorie « Autre ». Le taux des garçons pour «Négligence» en 1998 a donc été revu de la façon suivante : 14,6 [taux 1998] + (4,8 x 22,6%) [MTP comme motif unique]+ (3,5 x 46,7%) [Autre comme motif unique] = 14,6 + 1,1 + 1,7= 17,4

Les figures 2.12 à 2.15 résument les taux de signalements traités, retenus et non retenus pour les filles et pour les garçons pour 1998 et pour 2003.

Figure 2.12 Taux de filles (sur 1 000) signalées en 1998 selon la problématique (9 centres jeunesse)¹

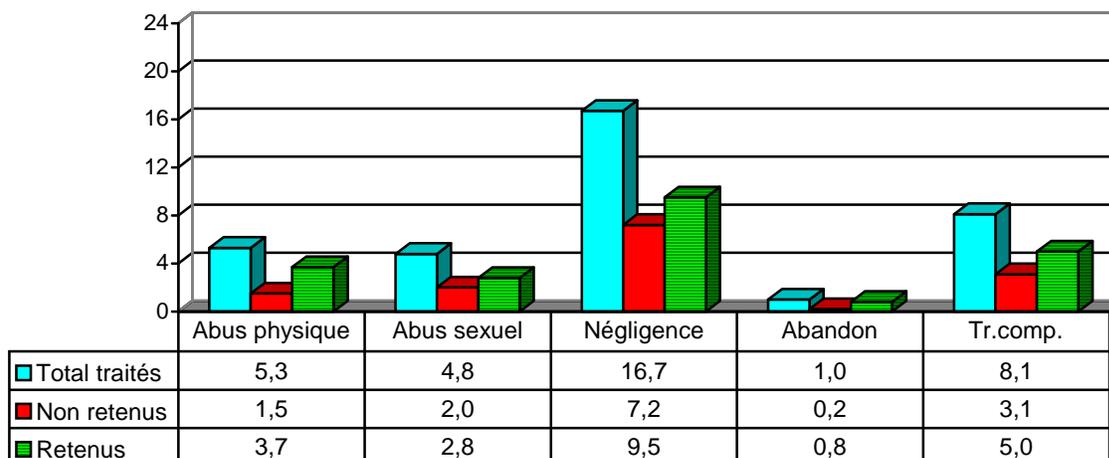
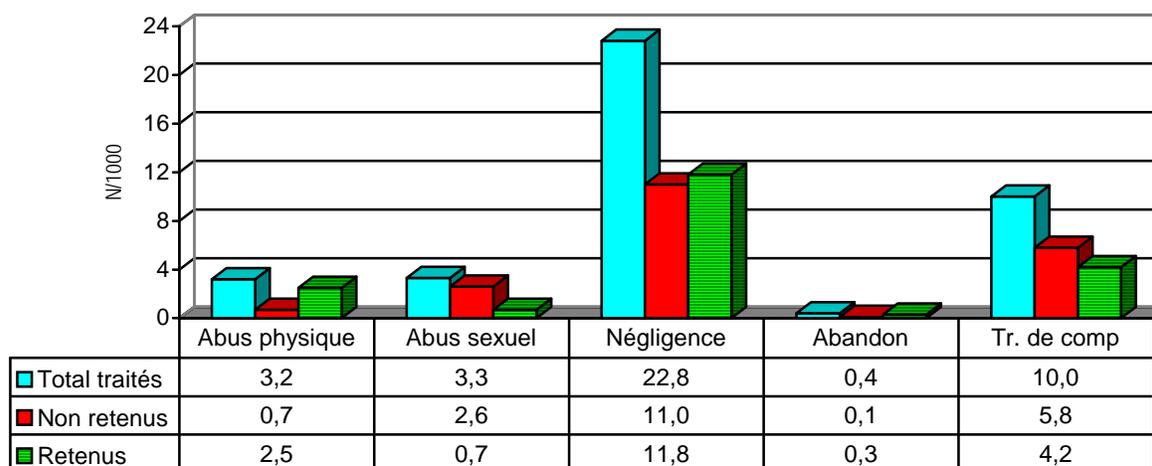


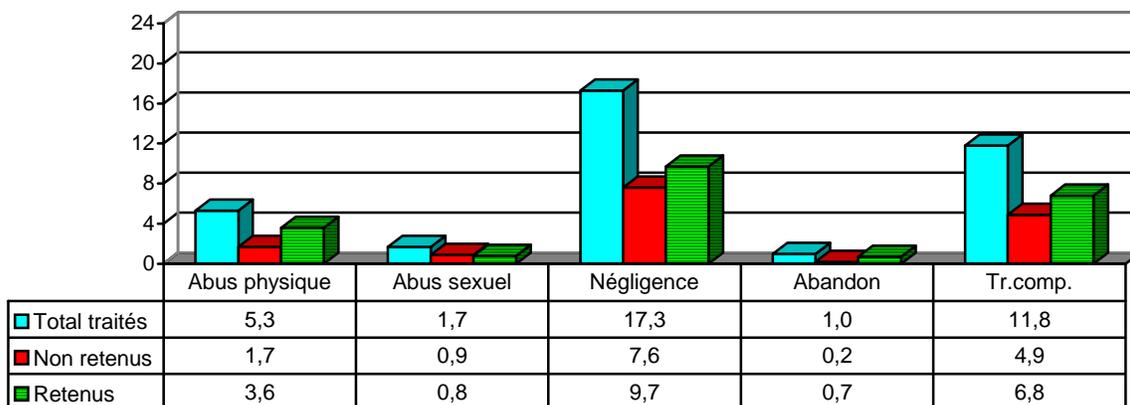
Figure 2.13 Taux de filles (sur 1 000) signalées en 2003 selon la problématique (9 centres jeunesse)



¹ Les taux de négligence pour 1998 ont été revus pour tenir compte de la présence de motifs MTP et « Autre ». Ils ont été calculés en tenant compte de la proportion des cas non retenus pour lesquels l'un ou l'autre de ces motifs était le motif unique. Le taux s'obtient de la façon suivante : 5,3 [taux de cas non retenus en 1998] + (0,9 x 53,3%) [MTP comme motif unique] + (1,3 x 61,3%) [Autre comme motif unique] = 5,3 + ,5 + 1,4 = 7,2. Pour les taux pour les cas retenus en négligence, ceux-ci ont été recalculés de la façon suivante : 8,7 [taux de cas retenus en 1998] + (3,8 x 13,4%) [MTP comme motif unique] + (1,3 x 22,3%) [Autre comme motif unique] = 8,7 + ,5 + 0,3 = 9,5

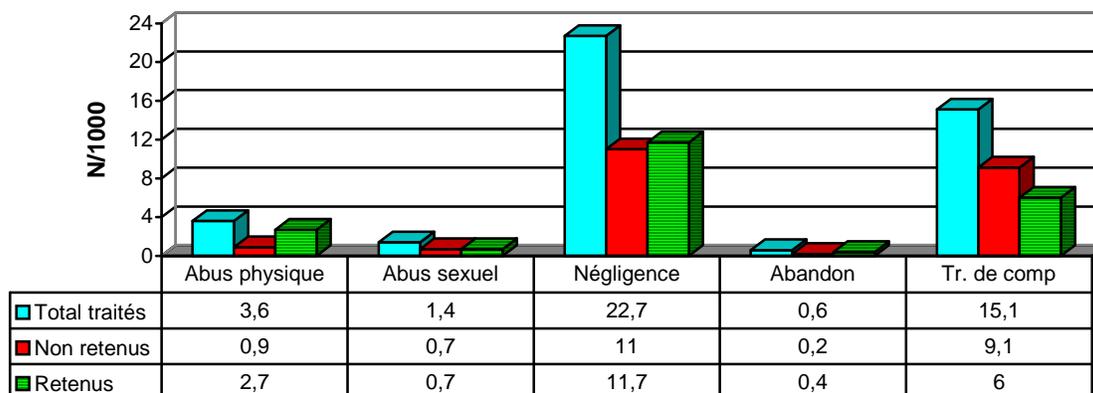
Sur la base de ces données, on constate que, pour les filles (figures 2.12 et 2.13), l'ordre d'importance des motifs de signalements traités, retenus et non retenus est presque le même en 2003 et en 1998. La seule différence concerne l'abus physique et l'abus sexuel dont l'ordre d'importance est interverti pour les signalements traités. On constate également que, si en 1998 les taux de signalements retenus sont toujours supérieurs à ceux des signalements non retenus, il en va autrement en 2003, pour l'abus sexuel et les troubles de comportement sérieux. Par ailleurs, à l'exception de la négligence, les taux de rétention de 2003 sont toujours inférieurs à ceux de 1998. Du côté des garçons (figures 2.14 et 2.15), l'ordre d'importance des signalements retenus et non retenus est le même en 1998 et en 2003. De même, que ce soit en 1998 ou en 2003, les taux de signalements retenus sont généralement supérieurs à ceux des signalements non retenus, sauf pour l'abus sexuel. En 2003, on note également que le taux de rétention des troubles de comportement sérieux est inférieur au taux de non rétention, ce qui n'était pas le cas en 1998.

Figure 2.14 Taux de garçons (sur 1 000) signalés en 1998 selon la problématique (9 centres jeunesse)¹



¹ Les taux de négligence pour 1998 ont été revus pour tenir compte de la présence de motifs MTP et « Autre ». Ils ont été calculés en tenant compte de la proportion des cas non retenus pour lesquels l'un ou l'autre de ces motifs était le motif unique. Le taux s'obtient de la façon suivante : 5,6 [taux de cas non retenus en 1998] + (1 x 53,3%) [MTP comme motif unique] + (2,4 x 61,3%) [Autre comme motif unique] = 5,6 + ,5 + 1,5 = 7,6. Pour les taux pour cas retenus en négligence, ceux-ci ont été recalculés de la façon suivante : 8,9 [taux de cas retenus en 1998] + (3,9 x 13,4%) [MTP comme motif unique] + (1,1 x 22,3%) [Autre comme motif unique] = 8,9 + ,5 + 0,3 = 9,7

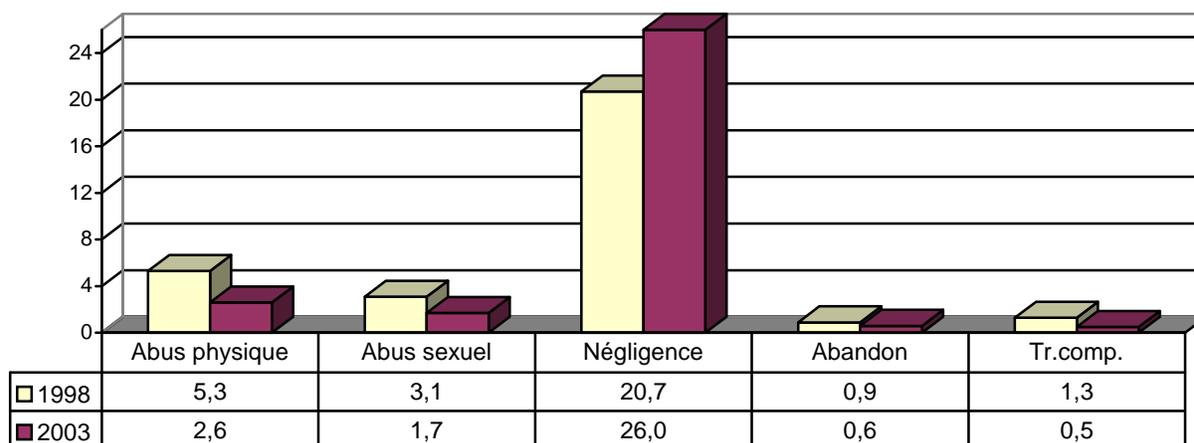
Figure 2.15 Taux de garçons (sur 1 000) signalés en 2003 selon la problématique (9 centres jeunesse)



Les signalements traités en fonction de l'âge de l'enfant

Les figures 2.16 à 2.18 présentent les données relatives aux signalements traités en fonction de l'âge de l'enfant dont la situation a été rapportée au Directeur de la protection de la jeunesse.

Figure 2.16 Comparaison du taux (sur 1 000) d'enfants 0–5 ans signalés selon le motif¹.



¹ Pour fins de comparaison, les données de 1998 concernant la négligence ont été ajustées pour tenir compte du fait que «Mauvais traitements psychologiques» (MTP) et « Autre », présents en 1998, ne figurent pas en 2003. La proportion des signalements pour lesquels l'un ou l'autre de ces motifs constituait la problématique unique a été ajoutée au taux de signalements pour négligence. Selon Tourigny et coll. (2002 : tableau 3.7), cette proportion se situe à 22,6% (343/1521) pour les MTP et à 46,7% (581/1245) pour « Autre ». Le taux d'enfants pour la problématique «Négligence» en 1998 a donc été revu de la façon suivante.

Pour les 0-5 ans : 17,9 [taux 1998] + (5,5 x 22,6%) [MTP motif unique] + (3,4 x 46,7%) [Autre motif unique] = 20,7

Pour les 6-11 ans : 16,2 [taux 1998] + (5,1 x 22,6%) [MTP motif unique] + (3,7 x 46,7%) [Autre motif unique] = 19,1

Pour les 12-17 ans : 8,8 [taux 1998] + (4,0 x 22,6%) [MTP motif unique] + (3,4 x 46,7%) [Autre motif unique] = 11,3

Figure 2.17 Comparaison du taux (sur 1 000) d'enfants 6–11 ans signalés selon le motif

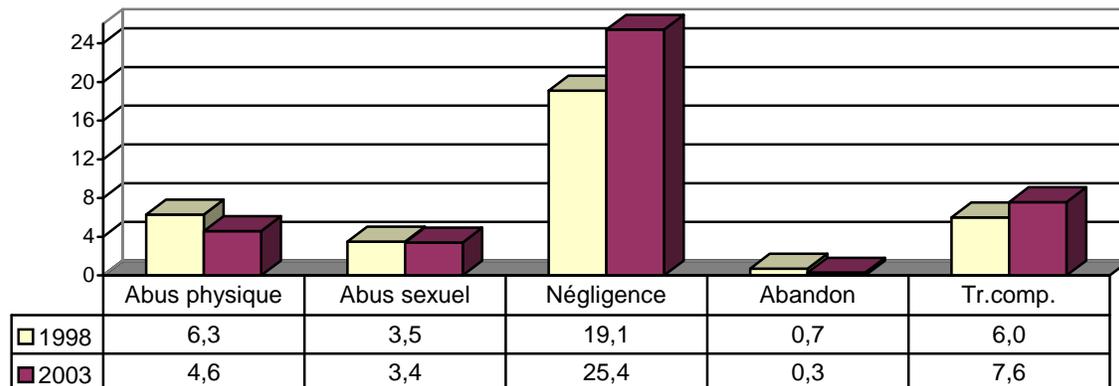
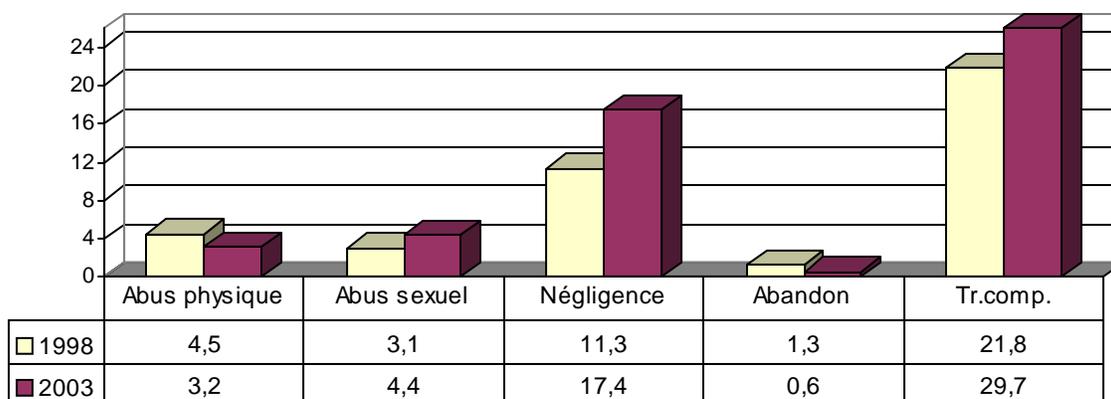


Figure 2.18 Comparaison du taux (sur 1 000) d'enfants 12–17 ans signalés selon le motif



Les données permettent de constater que l'ordre des motifs de signalements de 2003 diffère un peu de celui de 1998. La principale différence concerne les troubles de comportement sérieux chez les 6–11 ans qui constituent le deuxième motif de signalement en 2003 alors qu'il venait au troisième rang en 1998, derrière l'abus physique.

Si, en 2003, on observe une certaine diminution des taux de signalements traités relativement aux abus physique et aux abus sexuels, les données traduisent des augmentations importantes du taux d'enfants signalés pour négligence et pour troubles de comportements sérieux, particulièrement chez les 12–17 ans. On observe également que le nombre de jeunes âgés entre 12 et 17 ans signalés pour abus sexuel a augmenté en 2003.

Finalement, la distribution des problèmes selon les âges suit la même courbe en 1998 et en 2003. Dans les deux cas, les taux de signalements pour des situations de négligence diminuent avec l'âge alors que ceux pour les troubles de comportements sérieux augmentent. On note plus de stabilité pour les autres problématiques.

Conclusion

Ce chapitre visait à établir l'évolution des données, sur une période de cinq ans, des signalements traités et retenus en protection de la jeunesse. En raison des considérations méthodologiques invoquées préalablement, les comparaisons ont porté sur neuf centres jeunesse desservant huit régions administratives. Les constats rapportés ici ne concernent donc que ces huit régions. Toutefois, les analyses réalisées au chapitre précédent permettent de croire que les tendances observées reflètent celles qui se sont produites à l'échelle provinciale entre 1998 et 2003.

Globalement, les constats suivants se dégagent des données :

- Le nombre de signalements traités par les centres jeunesse québécois a augmenté de 55,3 % entre 1998 et 2003, alors que la population des 0-17 du Québec a diminué de 6,3 %.
- C'est au regard de la négligence et des troubles de comportement sérieux que les augmentations de signalements se situent.
- On observe une tendance à retenir une proportion moins grande de signalements en 2003.

De manière plus détaillée, il ressort que :

- La négligence est le motif qui fait l'objet du plus haut taux de signalements, suivie des troubles de comportements sérieux. Viennent ensuite l'abus physique, l'abus sexuel et l'abandon. Lorsqu'on considère uniquement les signalements retenus, le même ordre est observé. Ces constats sont les mêmes que ceux faits pour 1998.
- On note, en 2003, une augmentation de la proportion de signalements retenus pour les abus physiques et une diminution pour les troubles de comportements sérieux. Pour les autres motifs de signalements, les proportions demeurent sensiblement les mêmes qu'en 1998.
- Pour les filles, l'ordre d'importance des signalements est presque identique en 2003 à ce qu'il était en 1998. Toutefois, les taux de rétention sont inférieurs pour l'abus sexuel et les troubles de comportements sérieux.
- Du côté des garçons, la situation de 2003 est très similaire à celle de 1998. On observe une différence mineure pour les troubles de comportements sérieux dont le taux de rétention est inférieur au taux de non rétention. L'inverse était observé en 1998.
- En ce qui a trait à l'âge, la différence la plus notable concerne les troubles de comportements sérieux pour le groupe des 6–12 ans. Alors que ce motif de signalement venait au troisième rang en 1998, il passe au deuxième en 2003. En outre, des augmentations sont observées dans les taux de signalement pour négligence et troubles de comportement sérieux chez les 12–17 ans. On note également une augmentation dans les signalements pour abus sexuel chez les 12–17 ans,.

Bref, le profil de la maltraitance ne semble pas avoir changé de manière importante au Québec, si ce n'est la progression constante que l'on observe quant au nombre de jeunes qui font l'objet d'un signalement en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse. Cette progression se fait sentir principalement chez les signalements pour négligence et troubles du comportement.

Ces données sur l'évolution du profil de la maltraitance doivent être examinées à la lumière de deux particularités de la présente étude. La première tient au fait qu'elle porte sur huit régions administratives alors que l'étude de 1998 couvrait l'ensemble de la province. La seconde est en lien avec la procédure de collecte des données. En 1998, les données ont été collectées par le biais de questionnaires écrits que les intervenants étaient invités à remplir ; dans le cas de l'étude de 2003, les données ont été extraites du système d'information PIJ, qui a été implanté dans l'ensemble des centres jeunesse au cours des dernières années. Dans la mesure où il est difficile de statuer sur l'influence de ces deux particularités sur la précision des données, on ne peut que se réjouir que les centres jeunesse aient adopté une procédure uniforme et validée qui permettra dorénavant d'avoir un portrait précis de l'évolution des situations référées à la protection de la jeunesse.

Chapitre 3

COMPARAISONS ENTRE LE QUÉBEC (EIQ-2003) ET LE RESTE DU CANADA (ECI-2003) CONCERNANT LES SIGNALEMENTS POUR MAUVAIS TRAITEMENTS ENVERS LES ENFANTS

L'objectif de ce chapitre est de comparer le portrait des signalements pour mauvais traitements envers les enfants tel qu'il se dégage des données collectées au Québec en 2003, au portrait brossé pour l'ensemble du Canada (à l'exception du Québec)¹ dans *l'Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants* (ECI-2003), pour la même année.

Pour faciliter les comparaisons, des pourcentages et des taux annuels estimés pour 1 000 enfants seront présentés dans l'ensemble de cette section. Pour chacun des taux, des comparaisons seront faites entre le Québec et le reste du Canada pour les signalements retenus (corroborés).

Méthodologie

Au Québec, les données ont été extraites de la base de données informatiques PIJ qui est alimentée par les intervenants dans le cadre de leur travail régulier alors que dans l'ECI, les données ont été recueillies à l'aide d'un formulaire standardisé conçu spécifiquement pour l'étude et rempli par les intervenants des services de protection de l'enfance.

Puisque certaines différences existent entre le système de protection au Québec et les modalités en place dans le reste du Canada, pour des fins de comparaison, les données extraites du système d'information des centres jeunesse québécois (PIJ) ont exigé deux ajustements. Ainsi,

- Seuls les signalements relatifs aux enfants âgés de 15 ans et moins ont été pris en considération, même si le système de protection québécois s'étend jusqu'à 17 ans².
- Seuls les nouveaux cas, c'est-à-dire les dossiers ouverts pendant la période à l'étude, ont été considérés. Cette procédure diffère de celle utilisée pour la comparaison québécoise 1998-2003 (cf. chapitre précédent). En effet, pour cette comparaison, tous les signalements reçus au cours des trois mois de la collecte de données ont été pris en compte, à condition qu'ils se rapportent à des motifs différents. Dans la présente section, pour s'arrimer à la procédure utilisée dans l'étude pancanadienne, les signalements qui concernaient un dossier déjà actif n'ont pas été considérés.

Les motifs de signalements étudiés dans l'ECI diffèrent de ceux de l'EIQ. Dans l'ECI, ces motifs sont regroupés en cinq catégories : la négligence, la violence physique, l'abus sexuel, l'exposition à la violence familiale et la violence psychologique. Au Québec, les motifs sont également regroupés sous cinq catégories, mais ces regroupements diffèrent : la négligence,

¹ Dans l'ECI, un échantillon de 2 638 enfants du Québec a été utilisé pour effectuer certains calculs. Pour cette raison, le lecteur a parfois accès à deux tableaux : un pour l'ensemble du Canada, incluant le Québec et un pour l'ensemble du Canada, excluant le Québec. Pour les fins de la présente comparaison, nous référerons uniquement aux données canadiennes qui excluent le Québec.

² Le groupe d'âge considéré varie d'une province canadienne à l'autre. Pour uniformiser les données, seuls les enfants de 15 ans et moins ont été considérés pour le rapport canadien, il en est de même ici.

l'abus physique, l'abus sexuel, les troubles de comportement sérieux et l'abandon. Ainsi, l'EIQ et l'ECI partagent trois catégories : l'abus sexuel, la négligence et l'abus (violence) physique. Toutefois, il ne faut pas en conclure qu'il s'agit de catégories similaires, même lorsqu'elles portent le même nom, car certaines formes de mauvais traitements se retrouvent sous des catégories différentes au Québec et au Canada. Par exemple, l'exposition à la violence intrafamiliale est généralement classée sous « négligence » au Québec, alors que dans l'ECI, une catégorie « exposition à la violence familiale » existe. De même, on trouve dans la catégorie « négligence » utilisée dans l'ECI la notion d'abandon, tandis que l'abandon fait l'objet d'une catégorisation distincte au Québec¹.

Dans l'ECI, trois types de décision sont considérés : corroborés, non corroborés et soupçonnés. Au Québec, la catégorie « faits soupçonnés » n'existe pas. À l'étape de « Réception et traitement des signalements » (RTS), une première décision porte sur la recevabilité des signalements. Une fois cette étape franchie, les signalements font ensuite l'objet d'une évaluation au terme de laquelle les faits sont jugés non fondés (non corroborés) et les dossiers sont fermés, ou ils sont jugés fondés (corroborés) et ils sont alors dirigés vers l'étape suivante pour une décision quant aux orientations à privilégier.

En résumé, les analyses présentées ici tiennent compte uniquement des jeunes âgés de 15 ans et moins et portent seulement sur les nouveaux signalements. En outre, sauf exception, les données concernant les troubles de comportements sérieux ont été exclues pour se centrer uniquement sur les abus et les mauvais traitements. Finalement, pour permettre des comparaisons sur des bases similaires, les données québécoises ont été annualisées et des calculs de taux d'incidence ont été réalisés à partir des données du recensement canadien de 2001.

Population à l'étude

L'étude canadienne a répertorié 11 562 enquêtes sur les mauvais traitements envers les enfants menées dans un échantillon représentatif de 55 secteurs de services de protection de l'enfance (SSPE) au Canada (à l'exclusion du Québec) à l'automne 2003² (Trocmé et al, 2005). Sur la base de ces données, des *estimations annualisées* ont été effectuées en vue d'établir le nombre d'enquêtes menées au Canada en 2003 concernant les enfants âgés de 0 à 15 ans dans toutes les provinces et territoires, à l'exclusion du Québec³.

¹ Les regroupements des différents types de manifestations de mauvais traitements envers les enfants sont présentés à l'Annexe 3.

² Entre le 1er octobre 2003 et le 31 décembre 2003 pour la presque totalité de l'échantillon mais, en raison du recrutement tardif, cinq centres ont recueilli des données entre le 1er novembre 2003 et le 31 janvier 2004.

³ Le lecteur intéressé à connaître les étapes suivies pour l'échantillonnage et les estimations réalisées dans l'ECI est invité à consulter le chapitre 3 (méthodologie) du rapport « Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants-2003 : Données principales »

Les données québécoises de 2003 portent sur 5 459 signalements traités par neuf centres jeunesse au cours des trois mois de la collecte des données¹. Ces signalements concernent uniquement les jeunes âgés entre 0 et 15 ans, victimes de négligence ou d'abus. Ces données ont également été annualisées, selon la méthode présentée dans le premier chapitre.

Ventilation des signalements

Corroboration des signalements

Au Canada, le taux estimé d'incidence de signalements retenus pour évaluation est de 45,68 cas pour 1 000 enfants. Lorsqu'il y a enquête sur ces signalements, dans 21,71 cas sur 1 000, les mauvais traitements sont **corroborés** (47 % des enquêtes). Le taux d'incidence des mauvais traitements **non corroborés** est de 18,07 ‰ (40 % de l'ensemble des enquêtes effectuées). Pour 13 % des enquêtes canadiennes, les preuves n'ont pas été suffisantes pour conclure et ces situations ont été classées « soupçonnées » (taux d'incidence de 5,90 ‰) (tableau 3.1-a).

Au Québec, le taux estimé d'incidence de signalements retenus pour évaluation est de 13,52 cas pour 1 000 enfants. Au terme de l'étape de l'évaluation des signalements, 8,97 cas sur 1 000 sont **jugés fondés** (corroborés), soit 66 % des signalements évalués à cette étape. En ce qui a trait au taux de signalements jugés **non fondés**, celui-ci est 3,50 ‰ (26 % des signalements) (tableau 3.1-b). Les cas identifiés « autres » (8 %) correspondent à des situations en attente d'une décision au moment de la collecte des données.

Ces données indiquent, dans un premier temps, un écart important entre les taux d'incidence de signalements retenus pour évaluation (13,52 ‰ au Québec vs 45,68 ‰ au Canada). Elles permettent également de constater que la proportion d'enquêtes corroborées est nettement supérieure au Québec : 66 % vs 47 % dans le reste du Canada. Cependant, il faut se rappeler que la catégorie « faits soupçonnés » n'existe pas au Québec ; donc, au terme de l'enquête, les signalements sont jugés fondés ou non fondés. Ensuite, la décision rendue à l'étape de l'évaluation fait suite à une première appréciation du signalement lors de la réception et du traitement des signalements (RTS). À titre indicatif, en 2003, 48 % des signalements faits au Québec n'ont pas été retenus à l'étape RTS² et, par conséquent, ne sont pas passés à l'étape de l'évaluation.

Lorsqu'on s'attarde aux taux d'incidence, on constate que le taux d'enfants dont le signalement est corroboré ou jugé fondé est nettement moindre pour le Québec que pour le Canada (8,97 ‰ vs 21,71 ‰).

¹ Cette période s'étend du 1^{er} novembre 2003 au 28 février 2004. La période entre le 15 décembre 2003 et le 15 janvier 2004 a été exclue pour éviter les particularités attribuables à la période des Fêtes.

² cf. chapitre 2

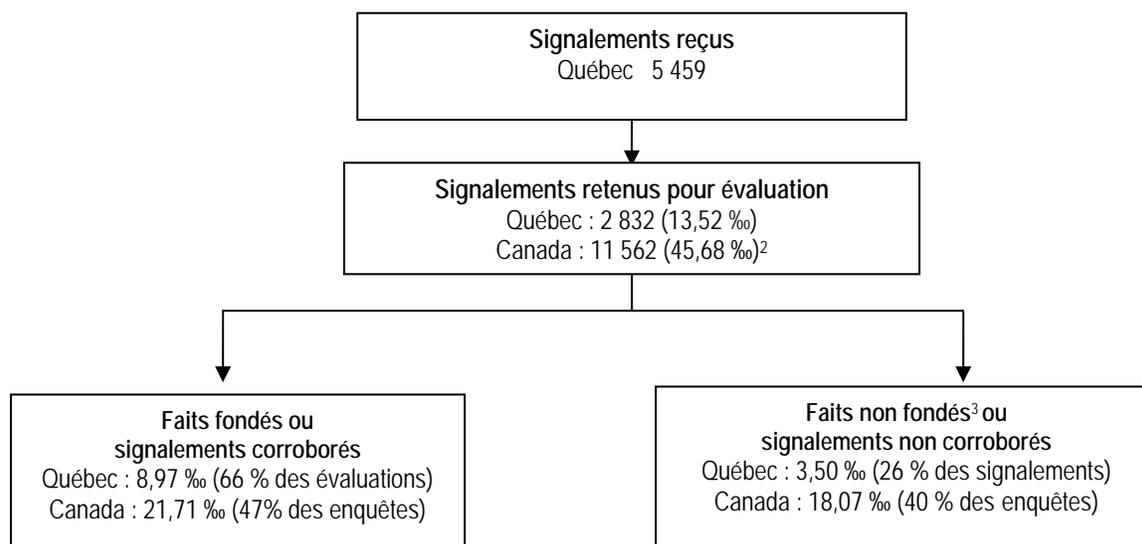
Figure 3.1 Ventilation des signalements en 2003 (Québec et reste du Canada)¹²³

Tableau 3.1-a Enquêtes sur les mauvais traitements selon le degré de corroboration au Canada, en 2003 (à l'exclusion du Québec)

	Degré de corroboration			Total
	Corroborés	Soupçonnés	Non corroborés	
Incidence pour 1 000 enfants	21,71	5,90	18,07	45,68
Pourcentage pour la rangée	47 %	13 %	40 %	100 %

Extrait de l'Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants – 2003

¹ La ventilation des signalements retenus pour évaluation diffère du total en raison des données manquantes. Pour la province, il y a 148 situations dont les données sont manquantes, pour les 9 centres jeunesse, on en compte 105.

² Ces données incluent également les situations pour lesquelles l'évaluation a mené au constat « faits soupçonnés »

³ Dans ces tableaux, les faits non fondés incluent les signalements pour lesquels il y a incapacité de procéder et ceux pour lesquels il y a eu fermeture pour transfert vers un autre centre jeunesse.

Tableau 3.1-b Enquêtes sur les mauvais traitements selon le degré de corroboration au Québec, en 2003

	Degré de corroboration			Total
	Corroborés	Autres* ⁴¹	Non corroborés	
Incidence pour 1 000 enfants	8,97	1,05	3,50	13,52
Pourcentage pour la rangée	66 %	8 %	26 %	100 %

Problématiques corroborées

Des analyses ont été réalisées pour comparer le portrait des problématiques corroborées au Québec à celui du reste du Canada. Les taux de situations dans lesquelles il y a eu conclusion que la sécurité ou le développement était compromis⁴² pour 1 000 enfants québécois de 0 à 15 ans ont été calculés pour chacune des problématiques en vue de les comparer aux taux canadiens.

Selon les données (tableaux 3.2-a et 3.2-b), au Québec, la négligence constitue nettement le taux le plus élevé de mauvais traitements corroborés. Les autres catégories, soit l'abus sexuel, l'abus physique et l'abandon, suivent dans des proportions beaucoup moins importantes. Dans le reste du Canada, le tableau est différent. Bien que la négligence soit aussi le premier motif de mauvais traitements, celle-ci est suivie de très près par l'exposition à la violence familiale et par la violence physique. Viennent ensuite la violence psychologique et les abus sexuels.

En ce qui a trait aux taux d'incidence, on note qu'ils sont relativement similaires pour le reste du Canada et le Québec en ce qui concerne la négligence (6,38 ‰ vs 7,06 ‰). La différence la plus notable concerne les situations d'abus (violence) physique pour lesquelles le taux québécois est 0,58 ‰ et le taux canadien, 5,31 ‰. Il importe toutefois de noter que sous une appellation similaire, on ne trouve pas forcément une même réalité (voir annexe 3).

⁴¹ La section « autres » correspond à des enquêtes pour lesquelles une décision n'a pu être rendue pendant les trois mois de la collecte des données. Cette catégorie ne peut être associée à la catégorie « soupçonnés » du tableau 1a, car, au Québec, une enquête ne peut mener à cette conclusion

⁴² Il s'agit des situations pour lesquelles il y a eu une décision de faits fondés, sécurité ou développement compromis

Tableau 3.2-a Principales catégories de mauvais traitements corroborés au Canada, en 2003
(à l'exclusion du Québec)

	Principale catégorie de mauvais traitements corroborés					Total
	Violence physique	Abus sexuel	Négligence	Violence psychologique	Exposition à la violence familiale	
Incidence pour 1 000 enfants	5,31	0,62	6,38	3,23	6,17	21,71
Pourcentage pour la rangée	24 %	3 %	30 %	15 %	28 %	100 %

Extrait de l'Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants – 2003

Tableau 3.2-b Principales catégories de mauvais traitements corroborés au Québec en 2003

	Principale catégorie de mauvais traitements corroborés				Total
	Abus physique	Abus sexuel	Négligence	Abandon	
Incidence pour 1 000 enfants	0,58	1,12	7,06	0,21	8,97
Pourcentage pour la rangée	6 %	13 %	79 %	2 %	100 %

Catégories uniques et multiples de mauvais traitements

Les tableaux qui suivent présentent les cas de mauvais traitements corroborés comportant plusieurs catégories de mauvais traitements au Canada (tableau 3.3-a) et au Québec (tableau 3.3-b).

Catégories uniques de mauvais traitements

Au Canada, dans 81 % des cas de mauvais traitements corroborés, une seule catégorie de mauvais traitements est identifiée. Dans la majorité de ces situations, il s'agit de négligence (25 %), suivie de la violence physique et de la violence psychologique (18 % et 11 %).

Au Québec, une seule catégorie de mauvais traitements est identifiée dans 81 % des situations, soit la même proportion que celle observée dans le reste du Canada. Dans 67 % des dossiers, la négligence est la seule problématique mentionnée, l'abus physique et l'abus sexuel suivent (8 % et 6 %).

Catégories multiples de mauvais traitements

Au Canada, 19 % des enquêtes comportent plus d'une catégorie de mauvais traitements corroborés. L'étude des données permet de constater qu'aucune combinaison de catégories de mauvais traitements ne se démarque des autres. Les combinaisons « négligence et violence psychologique » (4 %) et « violence physique et violence psychologique » (3 %) sont celles qui sont les plus souvent mentionnées. On constate que les abus sexuels sont rarement combinés à d'autres formes de mauvais traitements.

Au Québec, au moins deux problématiques sont mentionnées dans 19 % des enquêtes. Les signalements multiples se regroupent principalement autour de deux combinaisons : « négligence et troubles de comportements sérieux » (9 %) ⁴³ et « négligence et abus physique » (5 %).

Tableau 3.3-a Catégories uniques et multiples de mauvais traitements corroborés au Canada, en 2003 (à l'exclusion du Québec)

	Mauvais traitements corroborés		
	Nombre	Incidence pour 1 000 enfants	% de mauvais traitements corroborés
Forme unique de mauvais traitements corroborés			
Violence physique uniquement	18 218	3,83	18 %
Abus sexuel uniquement	2 517	0,53	2 %
Négligence uniquement	25 553	5,37	25 %
Violence psychologique uniquement	11 495	2,42	11 %
Exposition à la violence familiale uniquement	25 653	5,39	25 %
Sous-total	83 436	17,54	81 %
Catégories multiples de mauvais traitements corroborés			
Violence physique et abus sexuel	122	0,03	0 %
Violence physique et négligence	1 828	0,38	2 %
Violence physique et violence psychologique	3 278	0,69	3 %
Violence physique et exposition à la violence familiale	2 274	0,48	2 %
Abus sexuel et négligence	350	0,07	0 %
Abus sexuel et violence psychologique	111	0,02	0 %
Abus sexuel et exposition à la violence familiale	–	–	0 %
Négligence et violence psychologique	3 942	0,83	4 %
Négligence et exposition à la violence familiale	2 484	0,52	2 %
Violence psychologique et exposition à la violence familiale	2 979	0,63	3 %
Violence physique, abus sexuel et négligence	–	–	0 %
Violence physique, abus sexuel et viol. psychologique	–	–	0 %

⁴³ Compte tenu que les troubles de comportements sérieux sont invoqués dans plus de 10 % des signalements multiples, il a été décidé d'en tenir compte dans le présent tableau bien que cette problématique n'ait pas été considérée dans le reste du chapitre.

Violence physique, abus sexuel et exposition à la viol. familiale	–	–	0 %
Violence physique, négligence et viol. psychologique	700	0,15	1 %
Violence physique, négligence et exposition à la violence familiale	224	0,05	0 %
Violence physique, violence psychologique et exposition à la violence familiale	749	0,16	1 %
Abus sexuel, négligence et viol. psychologique	–	–	0 %
Abus sexuel, négligence et exposition à la violence familiale	–	–	0 %
Abus sexuel, viol. psychologique et exposition à la viol. familiale	–	–	0 %
Négligence, viol. psychologique et exposition à la viol. familiale	717	0,15	1 %
Sous-total	19 787	4,16	19 %
Total des mauvais traitements corroborés	103 298	21,71	100 %

Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants – 2003

Tableau 3.3-b Catégories uniques et multiples de mauvais traitements corroborés au Québec, en 2003

	Nombre	% de mauvais traitements corroborés
Forme unique de mauvais traitements corroborés		
Abandon unique	16	1 %
Abus sexuel unique	91	6 %
Abus physique unique	127	8 %
Négligence unique	1 083	67 %
Sous-Total	1 317	81 %
Catégories multiples de mauvais traitements corroborés		
Abus physique et Abus sexuel	1	0 %
Abandon et Troubles de comportement	1	0 %
Abus sexuel et Troubles de comportement	4	0 %
Abus physique et Troubles de comportement	12	1 %
Négligence et Abandon	24	2 %
Négligence et Abus sexuel	18	1 %
Négligence et Abus physique	86	5 %
Négligence, Abus physique et Abus sexuel	5	0 %
Négligence et Troubles de comportement	150	9 %
Négligence, Troubles de comportement et Abandon	2	0 %
Négligence, Troubles de comportement et Abus sexuel	1	0 %
Négligence, Troubles de comportement, Abus physique et Abus sexuel	1	0 %
Sous-total	305	19 %
Total des mauvais traitements corroborés	1 622	100,0 %

Ces données indiquent qu'au Québec, tout comme dans le reste du Canada, une seule catégorie de mauvais traitements est invoquée dans la grande majorité des situations (81 %), que la négligence est la forme de mauvais traitement la plus fréquente et que celle-ci est invoquée beaucoup plus souvent au Québec (67 % vs 25 %). Cependant, au Québec, la violence psychologique et l'exposition à la violence conjugale ne constituent pas des motifs de signalements distincts et ces formes de mauvais traitements sont fort probablement prises en compte sous le motif « négligence ». Ceci peut expliquer, en partie, la différence observée entre les taux de négligence du Québec et ceux dans le reste du Canada. De plus, il importe de rappeler que, pour la présente comparaison des motifs uniques, les troubles de comportements sérieux n'ont pas été pris en compte. Comme ce motif de signalement vient au deuxième rang au Québec, derrière la négligence, ce choix méthodologique influence les résultats.

Profil de l'enfant

Cette section présente le profil des enfants ayant fait l'objet d'une enquête suite à un signalement pour mauvais traitements ou pour négligence. L'âge et le sexe des enfants sont présentés pour les signalements et pour les situations jugées fondées (corroborées). Par la suite, les profils sont présentés en tenant compte des catégories de mauvais traitements. Enfin, deux tableaux présentent l'ascendance autochtone des enfants signalés en tenant compte des catégories de problématiques corroborées.

Selon l'âge et le sexe

Le tableau 3.4 présente l'âge et le sexe des enfants ayant fait l'objet d'une enquête pour mauvais traitement de même que l'âge et le sexe des enfants dont les mauvais traitements ont été corroborés.

Au Québec, on observe une grande similarité entre l'incidence de mauvais traitements chez les garçons et chez les filles (8,82 ‰ vs 9,10 ‰). Les taux les plus élevés de mauvais traitements corroborés concernent les poupons de moins d'un an (17,59 ‰ pour les filles et 15,32 ‰ pour les garçons). Dans le reste du Canada, l'incidence des mauvais traitements corroborés est pratiquement identique chez les garçons et les filles (21,64 ‰ pour les garçons et 21,79 ‰ pour les filles). Les taux les plus élevés de mauvais traitements corroborés concernent les enfants de moins d'un an (27,32 ‰ pour les filles et 29,07 ‰ pour les garçons).

En ce qui concerne les groupes d'âge et le sexe, au Québec comme pour le reste du Canada, les taux d'incidence sont légèrement supérieurs chez les filles pour les 0-3 ans et les 12-15 ans, et ils sont supérieurs chez les garçons dans le groupe des 8-11 ans. On note cependant une différence chez les 4-7 ans ; au Québec, l'incidence dans ce groupe est plus importante chez les garçons alors qu'elle est très légèrement supérieure chez les filles dans le reste du Canada.

Tableau 3.4 Âge et sexe des enfants ayant fait l'objet d'une enquête pour mauvais traitements et des enfants dont le signalement a été corroboré en 2003

		CANADA		QUÉBEC	
		Mauvais traitements ayant fait l'objet d'une enquête* ‰	Mauvais traitements corroborés* ‰	Mauvais traitements ayant fait l'objet d'une enquête ‰	Mauvais traitements corroborés ‰
0-15 ans	Total	45,68	21,71	13,50	8,97
	Filles	44,95	21,79	13,68	9,10
	Garçons	46,37	21,64	13,37	8,82
0-3 ans	Filles	45,78	22,04	15,00	10,21
	Garçons	47,05	21,76	14,33	8,99
<1 an	Filles	53,23	27,32	24,48	17,59
	Garçon	59,90	29,07	21,34	15,32
1 an	Filles	39,19	17,94	11,95	8,61
	Garçons	35,50	17,51	11,94	6,22
2 ans	Filles	48,07	23,66	11,62	8,05
	Garçons	47,40	19,59	11,89	7,65
3 ans	Filles	43,12	19,61	12,33	6,93
	Garçons	46,10	21,28	12,54	7,17
4-7 ans	Filles	45,00	21,44	13,08	7,66
	Garçons	48,78	21,26	15,22	9,49
4 ans	Filles	45,03	18,94	12,45	6,63
	Garçons	51,29	21,15	11,47	6,89
5 ans	Filles	49,56	25,42	12,50	8,03
	Garçons	47,54	21,91	11,96	7,33
6 ans	Filles	44,81	22,89	12,96	7,16
	Garçons	48,24	20,08	20,09	12,76
7 ans	Filles	40,71	18,41	14,36	8,77
	Garçons	48,19	21,90	17,10	10,83
8-11 ans	Filles	43,52	21,00	11,93	7,69
	Garçons	51,77	25,31	13,58	9,25
8 ans	Filles	50,29	24,25	12,84	7,59
	Garçons	55,21	28,67	12,89	8,27
9 ans	Filles	46,82	22,74	12,71	9,04
	Garçons	53,36	26,58	14,94	10,97
10 ans	Filles	38,54	18,71	10,16	5,85
	Garçons	51,91	23,16	13,91	9,86
11 ans	Filles	38,81	18,47	11,95	8,20
	Garçons	46,85	23,02	12,71	8,02
12-15 ans	Filles	45,65	22,70	15,00	11,09
	Garçons	38,18	18,21	10,43	7,02
12 ans	Filles	38,65	19,66	13,15	8,87
	Garçons	42,07	18,91	12,25	8,31
13 ans	Filles	49,19	24,01	18,11	13,35
	Garçons	44,30	21,60	12,33	9,14
14 ans	Filles	48,24	22,66	15,66	11,59
	Garçons	36,63	17,24	9,56	7,02
15 ans	Filles	46,59	24,46	13,41	10,85
	Garçons	30,02	15,23	7,38	5,64

* Données extrait de l'Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants – 2003, celles-ci n'incluent pas le Québec.

Selon la problématique

De façon générale, au Québec, comme dans le reste du Canada, les situations d'**abus physique** touchent un peu plus les garçons, et les situations d'**abus sexuels**, nettement plus les filles alors que la **négligence** est répartie également entre les deux sexes. Il apparaît également que ce profil général varie légèrement selon les groupes d'âge.

Tableau 3.5-a Âge et sexe des enfants ayant fait l'objet d'une enquête selon la principale catégorie de mauvais traitements corroborés au Canada, en 2003 (à l'exclusion du Québec)

	Principale catégorie de mauvais traitements corroborés					Total
	Violence physique	Abus sexuel	Négligence	Violence psychologique	Exposition à la violence familiale	
0-3 ans						
Filles	57 %	53 %	42 %	56 %	50 %	49 %
Garçons	43 %	47 %	58 %	44 %	50 %	51 %
4-7 ans						
Filles	43 %	47 %	54 %	56 %	45 %	49 %
Garçons	57 %	53 %	46 %	44 %	55 %	51 %
8-11 ans						
Filles	36 %	62 %	45 %	47 %	49 %	44 %
Garçons	64 %	38 %	55 %	53 %	51 %	56 %
12- 15 ans						
Filles	54 %	79 %	52 %	57 %	51 %	54 %
Garçons	46 %	21 %	48 %	43 %	49 %	46 %
Total						
Filles	46 %	63 %	48 %	54 %	48 %	49 %
Garçons	54 %	37 %	52 %	46 %	52 %	51 %

Tableau 3.5-b Âge et sexe des enfants ayant fait l'objet d'une enquête selon la principale catégorie de mauvais traitements corroborés au Québec, en 2003

	Principale catégorie de mauvais traitements corroborés					
	Abus physique	Abus sexuel	Négligence	Violence psychologique	Exposition à la violence familiale	Total
0-3 ans						
Filles	37 %	60 %	54 %			52 %
Garçons	63 %	40 %	47 %			48 %
4-7 ans						
Filles	32 %	61 %	44 %			44 %
Garçons	68 %	39 %	56 %			56 %
8-11 ans						
Filles	30 %	73 %	47 %			46 %
Garçons	70 %	27 %	54 %			54 %
12- 15 ans						
Filles	55 %	100 %	57 %			62 %
Garçons	45 %	0 %	43 %			38 %
Total						
Filles	41 %	79 %	49 %			49 %
Garçons	59 %	22 %	51 %			51 %

Au Québec, tout comme dans le reste du Canada, les garçons sont majoritairement concernés par les situations de **violence physique (abus physique)**. C'est dans le groupe des enfants de 8 -11 ans que l'écart fille-garçon est le plus marqué. Cette tendance s'inverse à l'adolescence puisque chez les 12 à 15 ans, les cas de mauvais traitements corroborés concernent davantage les filles.

Au Québec, tout comme dans le reste du Canada, les signalements pour **abus sexuel** touchent principalement les filles. Cependant, pour cette forme de maltraitance, des différences sont observées entre l'étude canadienne et l'étude québécoise. En effet, dans le reste du Canada, lorsque les victimes sont âgées de 8 ans ou moins, on compte à peu près la même proportion de filles que de garçons. Au Québec, il y a un écart entre les sexes quel que soit le groupe d'âge, mais on note aussi une accentuation de cet écart chez les 8 ans et plus.

En ce qui a trait à la **négligence**, cette problématique se répartit presque également entre les filles et les garçons. Cependant, dans le reste du Canada, les garçons sont plus nombreux que les filles à être touchés par la négligence entre 0 et 3 ans et 8 et 11 ans, alors qu'au Québec, ils sont plus nombreux entre 4 et 11 ans. Pour leur part, au plan canadien, les filles sont plus impliquées entre 4 et 7 ans et à l'adolescence alors que pour le Québec, elles sont plus nombreuses chez les 0-3 ans et à l'adolescence.

Ascendance autochtone

L'ascendance autochtone des enfants a été documentée pour le Québec et pour le reste du Canada. Toutefois, il importe de considérer que celles-ci ne couvrent pas les mêmes réalités. En effet, au Canada, les regroupements pris en compte sont : *premières nations / indiens inscrits, premières nations / indiens non inscrits, métis et Inuits*. Au Québec, les regroupements considérés dans le système d'information PIJ sont : *autochtones vivant dans une réserve, autochtones vivant hors réserve et autochtones « conventionnés »*. Dans ce dernier cas, il s'agit d'enfants inscrits et reconnus comme Cris, Naskapis ou Inuits au sens de la Convention de la Baie-James et du Nord-québécois et de la Convention du Nord-Est du Québec et ce, peu importe s'ils habitent dans une réserve ou hors réserve. Il importe également de considérer que dans l'étude québécoise, les centres jeunesse des régions 17 et 18, qui desservent davantage les communautés autochtones, ne sont pas pris en compte. Pour ces raisons, la prudence est de mise dans l'interprétation des résultats.

Tableau 3.6-a Ascendance autochtone des enfants ayant fait l'objet d'une enquête, selon la principale catégorie de mauvais traitements corroborés au Canada, en 2003 (à l'exclusion du Québec)

	Principale catégorie de mauvais traitements corroborés					
	Violence physique (%, N)	Abus sexuel (%, N)	Négligence (%, N)	Violence psychologique (%, N)	Exposition à la violence familiale (%, N)	Total (%, N)
Non-autochtone	94% 23 687	91% 2 681	73% 22 121	89% 13 632	89% 26 095	85 % 88 216
Premières nations, Indiens inscrits	4% 1 082	7% 200	20% 5 909	6% 1 027	6% 1 878	10 % 10 096
Premières nations, Indiens non inscrits	1% 180	0% -	3% 923	3% 405	2% 497	2 % 2 016
Métis	1% 136	1% -	3% 947	1% 182	1% 512	2 % 1 796
Inuits	0% -	1% -	1% 355	0% -	1% 20	1 % 769
Autre	0% -	0% -	0% -	0% 111	1% 168	0 % 395
Total des enquêtes axées sur l'enfant	100 % 25 257	100 % 2 935	100 % 30 366	100 % 15 360	100 % 29 370	100 % 103 288

Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants – 2003

* Le total des pourcentages des colonnes peut être de 99 % ou de 101 % du fait que les chiffres sont arrondis.

Tableau 3.6-b Ascendance autochtone des enfants ayant fait l'objet d'une enquête, selon la principale catégorie de mauvais traitements corroborés au Québec, en 2003.

	Principale catégorie de mauvais traitements corroborés				
	Abus physique (%, N)	Abus sexuel (%, N)	Négligence (%, N)	Abandon (%, N)	Total (%, N)
Non-autochtone	99% 211	98% 113	94% 1 187	86% 24	95% 1535
Autochtone hors réserve	0% 0	1% 1	2% 26	4% 1	2% 28
Autochtone sur réserve	1% 3	1% 1	4% 48	11% 3	3% 55
Conventionné	0% 0	0% 0	0% 4	0% 0	0% 4
Total des enquêtes axées sur l'enfant	100% 214	100% 115	100% 1265	100% 28	100% 1622

* Le total des pourcentages des colonnes peut être de 99 % ou de 101 % du fait que les chiffres sont arrondis.

Les données indiquent que dans l'ensemble du Canada (excluant le Québec), 15 % des enquêtes pour mauvais traitements corroborés concernent des enfants d'ascendance autochtone. C'est dans les situations de négligence que l'on trouve la plus importante proportion d'enfants autochtones (27 %). Les autres formes de mauvais traitements sont rapportées dans des proportions relativement similaires (tableau 3.6-a).

Au Québec, 5 % des enfants qui ont fait l'objet d'une enquête pour mauvais traitements sont autochtones. L'abandon est la forme de mauvais traitements pour laquelle la proportion des signalements touchant des enfants autochtones est la plus élevée (15 %), suivie de la négligence (6 %) (tableau 3.6-b).

Ces données dénotent donc une proportion plus importante d'enfants de descendance autochtone au Canada qu'au Québec (15 % vs 6 %), mais un portrait assez similaire en ce qui a trait aux catégories de mauvais traitements corroborés.

Profil du ménage

Dans les questionnaires utilisés pour l'enquête canadienne, les répondants devaient indiquer dans quel type de structure familiale l'enfant vivait au moment de l'enquête. Au Québec, cette donnée n'est pas systématiquement documentée dans les dossiers informatisés ; les données qui sont présentées ici ont été obtenues par le croisement de différentes variables, ce qui leur confère une valeur relative et explique le nombre élevé de données manquantes. La prudence est donc requise face aux comparaisons entre le reste du Canada et le Québec.

Tableau 3.7-a Structure du ménage selon la principale catégorie de mauvais traitements corroborés au Canada, en 2003 (à l'exclusion du Québec)

	Principale catégorie de mauvais traitements corroborés											
	Violence physique		Abus sexuels		Négligence		Violence psychologique		Exposition à la violence familiale		Total	
	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N
Deux parents – biologiques	35%	8 770	34%	1 010	28%	8 484	26%	3 983	36%	10 710	32%	32 957
Deux parents – famille reconstituée/beaux-parents	20%	4 965	13%	376	14%	4 301	15%	2 307	15%	4 296	16%	16 245
Parent biologique et autre	3%	874	2%	–	5%	1 533	4%	583	2%	461	4%	3 493
Monoparental – Mère	30%	7 597	40%	1 175	42%	12 724	42%	6 540	43%	12 716	39%	40 752
Monoparental – Père	4%	1 118	4%	122	5%	1 524	6%	878	3%	776	4%	4 418
Autre	8%	1 931	7%	211	6%	1 801	7%	1 079	1%	411	5%	5 433
Total des enquêtes axées sur l'enfant	100%	25 255	100%	2 936	100%	30 367	100%	15 370	100%	29 377	100%	103 298

Extrait de l'Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants – 2003

* Le total des pourcentages des colonnes peut être de 99 % ou de 101 % du fait que les chiffres sont arrondis.

Tableau 3.7-b Structure du ménage selon la principale catégorie de mauvais traitements corroborés au Québec, en 2003.

	Principale catégorie de mauvais traitements corroborés									
	Abus physique		Abus sexuel		Négligence		Abandon		Total	
	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N
Données manquantes	31%	67	35%	40	29%	364	43%	12	30%	483
Deux parents - biologiques	30%	63	23%	26	21%	265	14%	4	22%	358
Deux parents - famille reconstituée / beaux-parents	6%	13	5%	6	4%	49	7%	2	4%	70
Parent biologique et autre	1%	1	0%	0	1%	7	0%	0	1%	8
Monoparental - Mère	26%	56	30%	35	38%	485	36%	10	36%	586
Monoparental - Père	7%	14	7%	8	7%	91	0%	0	7%	113
Autre	0%	0	0%	0	0%	4	0%	0	0%	4
Total des enquêtes axées sur l'enfant	100%	214	100%	115	100%	1 265	100%	28	100%	1 622

* Le total des pourcentages des colonnes peut être de 99 % ou de 101 % du fait que les chiffres sont arrondis.

Les données indiquent que les familles dans lesquelles se déroule une enquête pour mauvais traitements sont surtout monoparentales matricentriques (39 % au Canada et 36 % au Québec) ou biparentales intactes (32 % au Canada et 22 % au Québec).

À l'examen des données, on constate que dans le reste du Canada, dans les situations où des références pour abus physique et abus sexuel ont été corroborés, les enfants sont plus souvent issus de familles biparentales, particulièrement des familles biparentales « intactes » (deux parents biologiques). La négligence constitue la seule forme de mauvais traitements corroborés pour laquelle on trouve dans le reste du Canada davantage de familles monoparentales et celles-ci sont surtout matricentriques.

Au Québec, que ce soit dans les situations d'abus physiques, d'abus sexuels ou de négligence, on note une proportion plus importante de familles monoparentales et ces familles sont principalement matricentriques.

Caractéristiques de la maltraitance

Auteurs

L'auteur de la maltraitance désigne la personne présumée avoir infligé des mauvais traitements à l'enfant ou présumée l'avoir négligé. Dans l'ECI, l'auteur a été identifié grâce aux questions concernant la personne qui prend soin de l'enfant figurant dans la feuille d'information sur le ménage ou à une question ouverte qui a, par la suite, été recodée dans les différentes catégories (mère biologique/père biologique, beau-père/belle-mère ou conjoint(e) de fait, etc.)

Au Québec, le système d'informations PIJ précise, dans les situations d'abus (physique ou sexuel), le statut de l'auteur présumé, tel qu'identifié par l'intervenant qui fait l'évaluation. Dans les situations de négligence et d'abandon, il n'y a pas d'auteur formellement identifié. Même si l'on peut présumer que l'auteur est la ou les personne(s) responsable(s) des soins à l'enfant (habituellement les parents biologiques ou adoptifs), cette information n'est pas confirmée. Il est donc impossible d'identifier un auteur dans ces situations.

Tableau 3.8-a Auteur identifié (membre de la famille) par principale catégorie de mauvais traitements corroborés au Canada, en 2003 (à l'exclusion du Québec)

Membres de la famille	Principale catégorie de mauvais traitements corroborés											
	Violence physique		Abus sexuel		Négligence		Violence psychologique		Exposition à la violence à la familiale		Total	
	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N
Mère biologique	50 %	12 524	5 %	147	83 %	25 313	63 %	9 713	27 %	7 904	54 %	55 601
Père biologique	38 %	9 581	9 %	260	36 %	11 051	45 %	6 985	73 %	21 474	48 %	49 351
Beau-père / conjoint de fait	12 %	3 142	13 %	385	9 %	2 633	11 %	1 681	15 %	4 440	12 %	12 281
Belle-mère / conjoint de fait	3 %	747	0 %	–	1 %	401	3 %	456	1 %	374	2 %	1 978
Parents adoptifs /famille d'accueil	2 %	541	0 %	–	1 %	281	2 %	254	1 %	154	1 %	1 230
Autres membres de la famille	8 %	2 016	35 %	1 012	5 %	1 417	11 %	1 627	1 %	360	6 %	6 432

Extrait de Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants – 2003

Tableau 3.8-b Auteur identifié (non-membre de la famille) par principale catégorie de mauvais traitements corroborés au Canada, en 2003 (à l'exclusion du Québec)

Non-membres de la famille	Principale catégorie de mauvais traitements corroborés											
	Violence physique		Abus sexuel		Négligence		Violence psychologique		Exposition à la violence familiale		Total	
	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N
Ami de la famille	0 %	–	4 %	114	1 %	173	0 %	–	0 %	–	0 %	428
Petit ami ou petite amie du parent	1 %	175	5 %	153	1 %	215	0 %	–	2 %	669	1 %	1 274
Ami de l'enfant (camarade)	0 %	–	15 %	437	0 %	–	0 %	–	0 %	–	1 %	504
Gardienne d'enfants ou famille de la gardienne	0 %	–	2 %	–	0 %	–	0 %	–	0 %	–	0 %	218
Fournisseur de services de garderie/ enseignant/ autre professionnel	0 %	–	0 %	–	0 %	–	0 %	–	0 %	–	0 %	135
Autre connaissance	0 %	–	9 %	262	0 %	–	0 %	–	1 %	352	1 %	778
Étranger / inconnu	0 %	–	3 %	–	0 %	–	0 %	–	0 %	–	0 %	134

Extrait de Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants – 2003

Tableau 3.9-a Auteur identifié (responsable des soins à l'enfant) par principale catégorie de mauvais traitements corroborés au Québec, en 2003

Principales catégories de mauvais traitements corroborés								
Personne responsable des soins à l'enfant	Abus physique		Abus sexuel		Négligence**		Total	
	%	N	%	N	%	N	%	N
Mère *	34 %	78	3 %	3			22 %	81
Père *	46 %	107	17 %	21			35 %	128
Beau-père/ conjoint de fait	9 %	21	7 %	8			8 %	29
Belle-mère/ conjointe de fait	2 %	4	—	—			1 %	4
Tuteur	—	—	—	—			0 %	0
Autre membre de la famille (gr-parents, tante, oncle)	—	—	—	—			0 %	0
Autre	0 %	1	—	—			0 %	1
Données manquantes				1			0 %	1

* Parents biologiques et parents adoptifs sont inclus dans ces catégories

** Dans le système de données québécois il n'y a pas d'auteur identifié pour la problématique « négligence » puisque les deux parents sont considérés responsables des soins à l'enfant et, de ce fait, ils sont tous les deux impliqués dans la négligence

Tableau 3.9-b Auteur identifié (qui n'est pas responsable des soins à l'enfant) par principale catégorie de mauvais traitements corroborés au Québec, en 2003

Principales catégories de mauvais traitements corroborés								
	Abus physique		Abus sexuel		Négligence		Total	
	%	N	%	N	%	N	%	N
Personne non responsable des soins à l'enfant								
Mère *	—	—	—	—				0
Père *	0 %	1	—	—			0 %	1
Beau-père / conjoint de fait	5 %	11	4 %	5			4 %	16
Belle-mère / conjointe de fait	—	—	—	—				0
Fratrie	2 %	5	19 %	23			8 %	28
Autre membre de la parenté (gr-parents, tante, oncle)	4 %	9	17 %	21			8 %	30
Personnel de l'école ou du service de garde	1 %	3	6 %	7			3 %	10
Autre	2 %	5	27 %	32			10 %	37
Données manquantes		2					1 %	2

* Parents biologiques et parents adoptifs sont inclus dans ces catégories

L'analyse des quatre tableaux précédents permet de faire quelques constats :

- **L'abus physique** (ou violence physique) est principalement le fait des parents. Au Canada (excluant le Québec), on note que la mère est considérée comme l'auteure dans 50% des situations et le père, dans 38%. En prenant en compte les beaux-parents, les mères (et les belles-mères) sont considérées être les auteures des mauvais traitements dans 53 % des situations et les pères (et les beaux-pères), dans 50%. Au Québec, l'inverse s'observe ; le père est plus souvent concerné (46 %) que la mère (33 %). En prenant en compte les beaux-parents et les conjoints de faits, ces proportions passent respectivement à 55 % (hommes) et 35 % (femmes).
- **L'abus sexuel** est, pour sa part, d'abord le fait de personnes autres que les parents ou les beaux-parents. Au Québec, la catégorie « autre » regroupe 26 % des auteurs de ces délits⁴⁴. La fratrie vient en deuxième (19 %), suivie des autres membres de la famille (grands-parents, oncles, tantes, etc.) et des pères qui comptent chacun pour 17 %. Dans le reste du Canada, les autres membres de la famille sont les auteurs les plus fréquents d'abus à caractère sexuel envers les enfants. Les beaux-pères et les petits amis des parents, arrivent au deuxième rang. Les amis des enfants constituent la troisième catégorie d'auteurs d'abus sexuels. Une différence à noter : alors qu'au Canada les beaux-pères sont plus souvent auteurs de délit sexuel que les pères, l'inverse est observé au Québec où les pères sont plus souvent impliqués.

Interventions des services de protection

Dossiers antérieurs

Plusieurs jeunes faisant l'objet d'une enquête pour mauvais traitements sont connus des systèmes de protection de la jeunesse car, un ou plusieurs dossiers ont déjà été ouverts pour eux. Dans l'enquête canadienne, les répondants ont été invités à indiquer si un dossier avait déjà été ouvert pour la famille et, si oui, à préciser le temps écoulé depuis la fermeture. Au Québec, cette question n'est pas systématiquement documentée dans le système informatique utilisé et les données présentées ici ont été obtenues à l'aide de croisements. De plus, comme les dossiers antérieurs à 2001 n'ont pas été intégrés au système informatique québécois dans tous les centres jeunesse, plusieurs données manquent. Pour cette raison, la comparaison entre les résultats du Québec et ceux du reste du Canada doit être interprétée avec prudence.

⁴⁴ On trouve dans la catégorie « autre » toutes les personnes qui ne peuvent être classées dans les autres catégories, soit des inconnus, des amis des victimes, des amis de la famille, etc.

Tableau 3.10-a Dossiers antérieurs selon la principale catégorie de mauvais traitements corroborés au Canada, en 2003 (à l'exclusion du Québec)

	Principale catégorie de mauvais traitements corroborés					
	Violence physique (%, N)	Abus sexuel (%, N)	Négligence (%, N)	Violence psychologique (%, N)	Exposition à la violence familiale (%, N)	Total (%, N)
Nombre de dossiers antérieurs						
Aucun	44% 11 181	48% 1 406	26% 7 796	36% 5 552	43% 12 565	37% 38 500
1 dossier	19% 4 714	20% 582	18% 5 595	21% 3 226	24% 7 126	21% 21 243
2-3 dossiers	18% 4 601	13% 388	23% 7 009	21% 3 286	18% 5 149	20% 20 433
+ de 3	17% 4 258	15% 432	32% 9 604	21% 3 260	14% 4 220	21% 21 774
Inconnu	2% 483	4% 127	1% 362	0% -	1% 311	1% 1 312
Total	100% 25 237	100% 2 935	100% 30 366	100% 15 353	100% 29 371	100% 103 262

Extrait de l'Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants – 2003

* Le total des pourcentages des colonnes peut être de 99 % ou de 101 % du fait que les chiffres sont arrondis.

Tableau 3.10-b Dossiers antérieurs selon la principale catégorie de mauvais traitements corroborés au Québec, en 2003.

	Principale catégorie de mauvais traitements corroborés				
	Abus physique (%, N)	Abus sexuel (%, N)	Négligence (%, N)	Abandon (%, N)	Total (%, N)
Nombre de dossiers antérieurs					
Aucun	12% 26	3% 3	7% 88	0% 0	7% 117
1 dossier	11% 24	11% 13	15% 191	11% 3	14% 231
2-3 dossiers	7% 15	14% 16	16% 199	7% 2	14% 232
+ de 3 dossiers	5% 11	4% 5	12% 147	0% 0	10% 163
Inconnu	65% 138	68% 78	51% 640	82% 23	54% 879
Total	100% 214	100% 115	100% 1 265	100% 28	100% 1 622

* Le total des pourcentages des colonnes peut être de 99 % ou de 101 % du fait que les chiffres sont arrondis.

Au Canada (excluant le Québec), dans 62% des enquêtes corroborées, il est possible de retracer au moins un dossier antérieur. Un dossier a été précédemment ouvert dans 21 % des cas, deux ou trois dossiers sont documentés dans 20 % et, dans 21 % des cas, on trouve plus de trois dossiers.

Au Québec, il a été possible de documenter s'il y a présence d'un dossier antérieur dans 38 % des situations. Un dossier a déjà été ouvert dans 14 % des situations. Dans 14 % des situations, on compte deux ou trois dossiers antérieurs et pour 10 %, plus de trois dossiers antérieurs sont recensés (tableau 3.10-b). Dans 54 % des cas, il n'a pas été possible de

déterminer s'il y a eu un dossier antérieur. Pour cette raison, il n'est pas opportun de tenter de faire des comparaisons entre le Québec et le reste du Canada.

Temps écoulé depuis la dernière fermeture de dossier

Outre la présence de dossiers antérieurs, le temps écoulé entre la fermeture du dernier dossier et l'enquête considérée pour la présente étude a été examiné.

Au Canada, 38 % des dossiers antérieurs ont été fermés dans les 12 mois précédant l'enquête recensée par l'ECI-2003. Dans 24 % des cas, le dossier était fermé depuis plus de 12 mois. Au Québec, 16 % des dossiers étaient fermés depuis un an ou moins et 11 %, depuis plus de deux ans au moment de l'extraction de données⁴⁵

Tableau 3.11-a Temps écoulé depuis la dernière fermeture de dossier, selon la principale catégorie de mauvais traitements corroborés au Canada, en 2003 (à l'exclusion du Québec)

	Principale catégorie de mauvais traitements corroborés								Total			
	Violence physique		Abus sexuel		Négligence		Violence psychologique			Exposition à la violence familiale		
Aucun contact antérieur	44%	11 181	48%	1 406	26%	7 796	36%	5 552	43%	12 565	37%	38 500
Temps écoulé depuis la dernière fermeture												
Moins de 3 mois	7%	1 812	5%	149	14%	4 370	16%	2 380	9%	2 685	11%	11 396
3-6 mois	11%	2 699	6%	163	18%	5 327	14%	2 070	12%	3 537	13%	13 796
7-12 mois	13%	3 361	6%	185	18%	5 465	13%	1 925	10%	2 927	14%	13 863
13-24 mois	8%	1 970	11%	321	11%	3 294	10%	1 477	10%	2 805	10%	9 867
Plus de 24 mois	15%	3 714	19%	569	12%	3 587	12%	806	15%	4 507	14%	14 183
Inconnu	2%	483	4%	127	1%	362	0%	–	1%	311	1%	1 312
Total	100%	25 220	100%	2 920	100%	30 201	100%	239	100%	29 337	100%	102 917

Extrait de l'Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants – 2003

* Le total des pourcentages des colonnes peut être de 99 % ou de 101 % du fait que les chiffres sont arrondis.

⁴⁵ Rappelons qu'au Québec, les dossiers antérieurs à l'année 2001 (soit plus de deux ans avant l'étude) ne sont pas intégrés au système informatique.

Tableau 3.11-b Temps écoulé depuis la dernière fermeture de dossier selon la principale catégorie de mauvais traitements corroborés au Québec, en 2003.

	Problématique principale									
	Abus physique		Abus sexuel		Négligence		Abandon		Total	
Données manquantes	3%	7	0%	0	3%	38	0%	0	3%	45
Ne s'applique pas	77%	164	70%	81	58%	728	82%	23	61%	996
Temps écoulé depuis la dernière fermeture										
Moins de trois mois	2%	4	1%	1	3%	33	0%	0	3%	38
Entre 3 et 6 mois	3%	6	6%	7	6%	80	7%	2	6%	95
Entre 7 et 12 mois	3%	6	5%	6	9%	118	4%	1	8%	131
Entre 13 et 24 mois	4%	8	5%	6	10%	124	4%	1	9%	139
Plus de 24 mois	9%	19	12%	14	11%	144	4%	1	11%	178
Total	100,0%	214	100,0%	115	100,0%	1265	100,0%	28	100,0%	1622

* Le total des pourcentages des colonnes peut être de 99 % ou de 101 % du fait que les chiffres sont arrondis.

Au Québec et dans le reste du Canada, c'est dans les situations de négligence qu'on note la proportion la plus importante de dossiers fermés récemment (dans les 12 mois précédents). Toutefois, la proportion diffère ; au Canada, dans 50 % des dossiers de négligence on note qu'un dossier a été fermé au cours des 12 mois précédents alors qu'au Québec, c'est dans 18 % des situations. Il importe de préciser que le motif de suivi du dossier précédent n'est pas indiqué, il n'est donc pas possible de déterminer s'il s'agit ou non de signalements pour le même motif.

Maintien des services de protection de l'enfance

Dans le cadre de l'étude canadienne, les répondants ont été invités à indiquer si les dossiers sur lesquels ils enquêtaient demeureraient ouverts après l'enquête initiale. Cette question a été documentée en fonction des données disponibles sur le formulaire d'enquête initiale (tableaux 3.12-a et 3.12-b).

Au Québec, l'information utilisée pour documenter ce sujet a été tirée des dossiers informatisés. Les dossiers qui sont demeurés ouverts au terme de l'enquête sont ceux pour lesquels la conclusion « faits fondés, sécurité ou développement compromis » a été rendue⁴⁶, nécessitant alors la mise en place de mesures de protection

⁴⁶ Il est possible qu'un dossier soit fermé même s'il est conclu que les faits sont fondés. Dans un tel cas il sera fermé parce que les parents, ou ceux qui en tiennent lieu, auront pris les mesures nécessaires pour faire en sorte que la sécurité ou le développement de l'enfant ne soit plus compromis.

Tableau 3.12-a Maintien des services de protection de l'enfance, selon la principale catégorie de mauvais traitements corroborés au Canada, en 2003 (à l'exclusion du Québec)

Principale catégorie de mauvais traitements corroborés						
	Violence physique	Abus sexuel	Négligence	Violence psychologique	Exposition à la violence familiale	Total
Dossier à fermer	66 %	75 %	43 %	48 %	61 %	56 %
Dossier demeurant ouvert	34 %	25 %	57 %	52 %	39 %	44 %

Extrait de l'Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants – 2003

Tableau 3.12-b Maintien des services de protection de l'enfance, selon la principale catégorie de mauvais traitements corroborés au Québec, en 2003

Principale catégorie de mauvais traitements corroborés					
	Abus physique	Abus sexuel	Négligence	Abandon	Total
Dossier à fermer	38 %	51 %	36 %	32 %	37 %
Dossier demeurant ouvert	62 %	49 %	64 %	68 %	63 %

Au Canada (excluant le Québec), 44 % des dossiers de mauvais traitements corroborés restent ouverts pour le maintien de services. La violence psychologique est la catégorie de mauvais traitements qui, proportionnellement, mène le plus souvent à des services lorsque les faits sont corroborés (52%) ; alors que l'abus sexuel est celle qui conduit le plus souvent à une fermeture de dossier (25% des dossiers mènent à une offre de services en protection de la jeunesse).

Au Québec, 63 % des situations jugées fondées donnent lieu à l'application de mesures de protection. L'abandon est le motif qui présente la plus forte proportion de dossiers conduisant à des services de protection, suivi de la négligence. Tout comme dans le reste du Canada, c'est l'abus sexuel qui, proportionnellement, mène le plus souvent à une fermeture de dossiers (51 % des dossiers corroborés sont fermés).

Sources des signalements

Les tableaux 3.13-a et 3.13-b présentent les différentes sources de signalement de mauvais traitements corroborés, selon deux catégories : professionnels et non professionnels. La personne qui a communiqué avec l'organisme de protection de l'enfance a été désignée comme étant la source de signalement.

De façon générale, les données indiquent que, au Québec et dans le reste du Canada, la majorité des signalements corroborés sont le fait de professionnels. La proportion des signalements faits par ce groupe est de 80 % au Québec et de 75 % au Canada.

Dans le reste du Canada, les policiers sont la plus importante source de signalements (31 %) alors que le personnel scolaire arrive au deuxième rang (21 %). Au Québec, les employés des milieux scolaires sont les principaux signalants professionnels (25 %). Ils sont suivis des policiers et des employés des centres jeunesse (ex æquo à 15 %). Pour l'ensemble du Canada, les parents sont les premiers signalants non-professionnels.

Tableau 3.13-a Toutes les sources de signalement – non-professionnels et professionnels – selon la principale catégorie de mauvais traitements corroborés au Canada, en 2003 (à l'exclusion du Québec)

	Principale catégorie de mauvais traitements corroborés						Total (%, N)
	Violence physique (%, N)	Abus sexuel (%, N)	Négligence (%, N)	Violence psychologique (%, N)	Exposition à la violence conjugale (%, N)		
Sources non-professionnelles de signalements							
Parent	10% 2 512	26% 769	12% 3 493	15% 2 352	6% 1 799	11% 10 925	
Enfant (lui-même)	5% 1 169	3% –	2% 672	2% 248	0% 119	2% 2 288	
Membre de la famille	2% 378	4% 107	6% 1 848	6% 950	3% 843	4% 4 126	
Voisin/ami	4% 908	9% 274	6% 1 877	3% 523	2% 607	4% 4 189	
Autre source de signalement	4% 873	2% –	9% 2 589	5% 685	4% 1 021	5% 5 225	
Source anonyme	1% 170	4% 103	7% 2 212	2% 271	1% 305	3% 3 061	
Source de signalement – non-professionnels	19% 4 879	39% 147	26% 7 811	26% 4 009	12% 3 368	21% 21 214	
Sources professionnelles de signalements							
Police	10% 2 610	22% 651	19% 5 841	26% 3 957	65% 19 020	31% 32 079	
Personnel scolaire	45% 11 418	19% 559	18% 5 458	17% 2 587	6% 1 792	21% 21 814	
Professionnel de la santé	6% 1 532	7% 205	10% 2 876	11% 1 659	4% 1 019	7% 7 291	
Professionnel de la santé mentale	4% 1 056	3% –	2% 654	4% 654	1% 246	3% 2 684	
Autre service de protection de l'enfance	3% 667	4% 126	6% 1 870	4% 655	4% 1 304	5% 4 622	
Organisme communautaire	11% 2 889	9% 251	9% 2 821	9% 1 432	8% 2 242	9% 9 635	
Source de signalement – professionnels	79% 19 995	62% 1 833	63% 19 176	71% 10 836	86% 25 359	75% 77 199	
Nombre total d'enquêtes axées sur l'enfant	25 257	2 936	30 366	15 369	29 370	103 298	

Extrait de l'étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants-2003

Tableau 3.13b Toutes les sources de signalement –non-professionnels et professionnels- selon la principale catégorie de mauvais traitements corroborés au Québec, en 2003.

	Principale catégorie de mauvais traitements corroborés									
	Abus physique (%, N)		Abus sexuel (%, N)		Négligence (%, N)		Abandon (%, N)		Total (%, N)	
Sources non-professionnelles de signalement										
Enfant	1%	2	1%	1	0%	4	0%	0	0%	7
Parent (père, mère, tuteur)	5%	11	14%	16	7%	85	18%	5	7%	117
Conjoint du parent	0%	0	1%	1	1%	8	0%	0	1%	9
Fratrie ou parenté	2%	5	1%	1	7%	89	4%	1	6%	96
Voisin	0%	0	3%	3	3%	42	0%	0	3%	45
Sources de signalement non-professionnels	8%	18	19%	22	18%	228	22%	6	17%	274
Sources professionnelles de signalements										
Employé d'un CJ	11%	24	16%	18	16%	197	18%	5	15%	244
Employé d'un CLSC	3%	6	9%	10	10%	129	25%	7	9%	152
Employé d'un CH ou DSC	8%	17	4%	5	11%	135	21%	6	10%	163
Employé d'un CR	0%	0	0%	0	0%	2	0%	0	0%	2
Employé d'un milieu scolaire	51%	109	27 %	31	21 %	270	7%	2	25%	412
Personne, organisme ou institut	2%	4	3%	3	6%	72	0%	0	5%	79
Employé d'un corps policier	15%	32	20%	23	15%	186	7%	2	15%	243
Autre professionnel	1%	2	0%	0	0%	2	0%	0	0%	4
Sources de signalements professionnels	91%	194	79%	90	79%	993	79%	22	80%	1 299
Autre signalant	1%	2	3%	3	4%	44	0%	0	3%	49
Total (% , N)	100%	214	101%	115	101%	1 265	101%	28	100%	1 622

* Le total des pourcentages des colonnes peut être de 99 % ou de 101 % du fait que les chiffres sont arrondis.

En tenant compte de la forme de mauvais traitements corroborés, on constate que les sources de signalements diffèrent légèrement.

- Dans le reste du Canada comme au Québec le personnel scolaire est la première source de signalement dans les enquêtes où la violence physique (abus physique) est la principale forme de mauvais traitements corroborés. Il est à noter que, pour le Québec, les abus physiques sont nettement moins rapportés par les non-professionnels que les autres catégories. Dans le reste du Canada, ils sont également moins rapportés par les non-professionnels, mais ce phénomène est moins marqué.
- Au Canada, les abus sexuels constituent la forme de mauvais traitements la plus souvent rapportée par les non-professionnels.
- Dans le reste du Canada, chez les professionnels, les policiers sont les principaux signalants. Au Québec, c'est le personnel scolaire qui signale le plus.
- En ce qui a trait à la négligence, aucune source de signalement ne se démarque nettement. Cette situation prévaut pour le Québec et pour le reste du Canada.

Ces données indiquent l'importance qu'occupent les professionnels dans les signalements de mauvais traitements. Au Québec, cette importance est encore plus marquée et on note que, lorsqu'il s'agit d'abus physique, d'abus sexuel et de négligence, le personnel scolaire est le groupe de professionnels qui signale le plus souvent.

Dans le reste du Canada, la majorité des signalements viennent également des professionnels. Selon la problématique, le personnel scolaire et les policiers sont les principaux signalants. Il est à noter que les non professionnels signalent davantage dans le reste du Canada qu'au Québec. Cette différence est particulièrement marquée dans les situations d'abus sexuels.

Placement

Le nombre de placements a été recensé. Au Québec, seuls les premiers placements ont été considérés. Dans le reste du Canada, dans les dossiers où il y a eu plusieurs placements, les intervenants ont été invités à indiquer le cadre dans lequel l'enfant a passé la plus grande partie de son temps. Les classifications suivantes ont été utilisées⁴⁷ :

- Pas de placement requis : Aucun placement n'est jugé nécessaire à la suite de l'enquête.
- Placement envisagé : À cette étape de l'enquête, on envisage un placement.
- Placement informel dans la parenté : On a pris des dispositions pour le placement de l'enfant dans le réseau de soutien familial (membre de la famille, famille élargie, formule prévue par la tradition), mais les services de protection de l'enfance n'ont pas la tutelle temporaire de l'enfant.

⁴⁷ Extrait du rapport ECI-2003, p.59

- Placement en famille d'accueil dans la parenté : On a pris des dispositions en vue du placement de l'enfant dans le réseau de soutien familial (membre de la famille, famille élargie, lien familial coutumier), et les services de protection de l'enfance ont la tutelle temporaire ou intégrale de l'enfant, et prennent en charge sa pension.
- Autre foyer d'accueil en milieu familial : Comprend tout placement en milieu familial, dont les familles d'accueil, les foyers pour traitement spécialisé et les foyers pour évaluation de l'enfant.
- Placement dans un foyer de groupe : L'enfant doit être placé dans un foyer de groupe structuré.
- Traitement résidentiel ou en milieu fermé : L'enfant doit être placé dans un centre de traitement résidentiel où l'on pourra répondre à ses besoins.

Au Québec, les catégories sont les suivantes :

- Pas de placement requis : le placement n'a pas été jugé nécessaire
- Placement en famille d'accueil : l'enfant a été placé dans une famille reconnue comme famille d'accueil. Les services de protection de la jeunesse sont responsables de son suivi pendant le placement.
- Placement dans un foyer de groupe ou un centre de réadaptation : l'enfant a été placé dans une ressource d'hébergement
- Placement dans un milieu autre : l'enfant a été placé dans un milieu qui ne correspond pas aux catégories famille d'accueil, foyer de groupe ou centre de réadaptation. Il peut s'agir d'un placement dans le réseau naturel ou dans une ressource intermédiaire (par exemple, un appartement supervisé).

Au Canada (excluant le Québec), 13 % des enfants pour lesquels des mauvais traitements ont été corroborés ont été placés. Des placements informels ont été faits dans le réseau de soutien de la famille pour 5 % des enfants et 8 % (8 260 situations) des enfants ont été placés sous la tutelle des services de protection de l'enfance. Le placement a été envisagé dans 4 % des autres cas de mauvais traitements corroborés (tableau 3.14-a).

Au Québec, 19 % des enfants pour lesquels la sécurité ou le développement a été jugé compromis ont été placés ; 13 % en famille d'accueil, 3 % en ressource résidentielle (foyer de groupe ou centre de réadaptation) et 3 % dans un milieu « autre » (réseau de soutien naturel, ressource intermédiaire, etc.).

Tableau 3.14-a Placement des enfants, selon la principale catégorie de mauvais traitements corroborés au Canada, en 2003 (à l'exclusion du Québec)

	Principale catégorie de mauvais traitements corroborés						Total					
	Violence physique		Abus sexuel		Négligence			Violence psychologique		Exposition à la violence familiale		
Pas de placement requis	84 %	21 132	90 %	2 644	72 %	21 869	81 %	12 463	94 %	27 625	83 %	85 733
Placement envisagé	4 %	1 097	3 %	–	5 %	1 602	5 %	698	2 %	498	4 %	3 982
Placement informel dans la parenté	5 %	1 167	0 %	–	9 %	2 813	5 %	794	2 %	475	5 %	5 249
Placement sous tutelle des services de protection de l'enfance												
Placement en famille d'accueil dans la parenté	1 %	165	1 %	–	3 %	792	2 %	230	0 %	–	1 %	1 275
Autre foyer d'accueil en milieu familial	4 %	1 112	1 %	–	8 %	2 386	6 %	868	2 %	569	5 %	4 975
Placement dans un foyer de groupe	2 %	434	2 %	–	2 %	596	1 %	201	0 %	113	1 %	1 409
Centre de traitement résidentiel ou en milieu fermé	0 %	111	2 %	–	1 %	307	1 %	103	0 %	–	1 %	601
Total des enquêtes axées sur l'enfant*	100 %	25 218	99 %	2 935	100 %	30 365	101 %	15 357	100 %	29 349	100 %	103 224

Extrait de Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants – 2003

* Le total des pourcentages des colonnes peut être de 99 % ou de 101 % du fait que les chiffres sont arrondis.

Tableau 3.14-b Placement des enfants, selon la principale catégorie de mauvais traitements corroborés au Québec, en 2003

	Principale catégorie de mauvais traitements corroborés											
	Abus physique		Abus sexuel		Négligence		Violence psychologique		Exposition à la violence familiale		Total	
Pas de placement requis	77 %	165	92 %	106	81 %	1 029					82 %	1 300
Placement en famille d'accueil	16 %	34	4 %	5	14 %	172					13 %	211
Placement dans un foyer de groupe ou un centre de réadaptation	4 %	9	3 %	4	2 %	28					3 %	41
Placement dans un milieu autre	3 %	6	0 %	—	3 %	35					3 %	41
Total des enquêtes axées sur l'enfant*	100 %	214	99 %*	115	100 %	1 265**					101%*	1 594

* Le total des pourcentages des colonnes peut être de 99 % ou de 101 % du fait que les chiffres sont arrondis.

** Pour un placement en négligence, la ressource n'était pas précisée

Dans le reste du Canada, la catégorie de mauvais traitements qui entraîne le plus haut taux de placement est la négligence (28 %). À l'inverse, l'exposition à la violence familiale constitue la catégorie qui entraîne le moins de placements (6 %), suivie des abus sexuels (10 %)

Au Québec, les abus physiques débouchent, proportionnellement, sur le plus de placements (23 %) alors que les abus sexuels constituent la catégorie de mauvais traitements pour laquelle on place le moins (8 %). Dans 19 % des situations corroborées de négligence, il y a placement.

Dans le reste du Canada, 11 % des enfants pour qui des mauvais traitements ont été corroborés ont été placés dans un milieu de type familial ; 5 %, ont été placés de façon informelle dans la parenté, 5 % ont été confiés à un foyer d'accueil de type familial et 1 % ont été placés chez un membre de leur parenté reconnu comme famille d'accueil. Ces placements dans un milieu de type familial constituent 65 % de l'ensemble des placements formels ou informels.

Au Québec, le milieu familial est également privilégié lors des placements. Ainsi, 13 % des enfants pour lesquels des mauvais traitements ont été corroborés ont été placés dans une famille d'accueil (72 % des placements).⁴⁸

⁴⁸ On compte sans doute des placements dans le réseau familial dans la catégorie « placement dans un milieu autre », toutefois, comme le détail de ces placements n'est pas connu, il n'est pas possible d'en estimer le nombre.

Ces données indiquent que pour la majorité des situations où les mauvais traitements sont corroborés, le placement n'est pas l'option envisagée. Ainsi, au Québec (82 %) tout comme dans le reste du Canada (83 %), dans plus de 8 cas sur 10 le placement n'est pas jugé requis. Lorsqu'un placement est requis, les ressources de type familial sont privilégiées. Des différences sont notées entre le Québec et le reste du Canada lorsqu'on s'attarde aux catégories de mauvais traitements qui entraînent davantage de placements. Au Canada, il y a placement dans 28 % des situations où la négligence est la principale catégorie de mauvais traitements, ce qui en fait la catégorie qui entraîne le plus de placements. Au Québec la négligence vient au second rang et ce sont les abus physiques qui entraînent le plus haut pourcentage de placements (23 %) comparativement à 16 % dans le reste du Canada (troisième rang).

Intervention du Tribunal de la jeunesse

Dans l'étude canadienne, on a demandé aux enquêteurs d'indiquer si une requête au tribunal a été faite ou envisagée, ou encore si la famille a été orientée vers une médiation ou d'autres formes d'intervention. Puisque certaines requêtes ont pu être déposées après la période de collecte de données, on peut penser que les chiffres relatifs à l'intervention du tribunal sous-estiment le rôle joué en réalité par les tribunaux. Il importe également de considérer que ces différentes options ne sont pas disponibles dans toutes les provinces.

En ce qui a trait aux requêtes, trois catégories de réponse ont été considérées pour l'ECI-2003 :

- Pas de requête envisagée : Aucune intervention du tribunal de la jeunesse n'a été envisagée.
- Requête envisagée : Les services de protection de l'enfance analysaient le dossier pour déterminer l'opportunité d'adresser une requête à un tribunal de la jeunesse.
- Requête adressée : Une requête a été adressée au tribunal de la jeunesse.

Au Québec, deux catégories ont été considérées : les requêtes adressées au Tribunal et l'absence de requête au Tribunal. Les références en médiation n'ont pas été documentées puisqu'il s'agit d'une pratique très récente au Québec. Comme pour l'étude canadienne, il importe de considérer que plusieurs requêtes ont pu être déposées après la période prise en compte pour l'étude de sorte que les données présentées ici doivent être considérées comme des indicateurs et non comme un portrait précis de la réalité. D'autant plus que pour les fins de l'étude, seules les premières mesures documentées dans les dossiers ont été considérées. Ainsi, une requête au Tribunal n'a pas été prise en compte si elle suivait une mesure volontaire (c'est-à-dire une mesure convenue entre les parents et les services de la protection de la jeunesse).

Comme l'indique le tableau 3.15-a, dans le reste du Canada, des requêtes ont été adressées dans 12 % des enquêtes de mauvais traitements corroborés et ont été envisagées dans 9 % des enquêtes.. Pour sa part, le tableau 3.15-b fait ressortir pour le Québec, que dans 35 % des situations, une requête au Tribunal accompagne la première mesure. Ces données permettent

donc de constater un écart important entre le Canada et le Québec en ce qui a trait au taux de requêtes au Tribunal de la jeunesse.

Tableau 3.15-a Requêtes auprès du Tribunal de la jeunesse et médiation ou autres formes d'intervention, selon la principale catégorie de mauvais traitements corroborés au Canada, en 2003 (à l'exclusion du Québec)

	Principale catégorie de mauvais traitements corroborés						Total					
	Violence physique		Abus sexuel		Négligence			Violence psychologique		Exposition à la violence familiale		
Tribunal de la jeunesse*												
Pas de requête envisagée	89 %	22 560	90 %	2 640	79 %	23 929	83 %	12 751	94 %	27 464	87 %	89 344
Requête envisagée	5 %	1 348	4 %	107	9 %	2 722	9 %	1 384	4 %	1 095	6 %	6 656
Requête adressée	5 %	1 350	6 %	188	12 %	3 716	8 %	1 216	3 %	791	7 %	7 261
Total des enquêtes axées sur l'enfant	100 %	25 258	100 %	2 935	100 %	30 367	100 %	15 351	100 %	29 350	100 %	103 261
Médiation ou autre forme d'intervention**												
Aucune orientation vers la médiation ou une autre forme d'intervention	96 %	22 576	99 %	2 728	96 %	27 403	95 %	13 441	96 %	25 805	96 %	91 953
Orientation vers la médiation ou une autre forme d'intervention	4 %	940	1 %	-	4 %	1 154	5 %	651	4 %	956	4 %	3 735
Total des enquêtes axées sur l'enfant	100 %	23 516	100 %	2 762	100 %	28 557	100 %	14 092	100 %	26 761	100 %	95 688

Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants – 2003

* Fondé sur un échantillon de 5 658 enquêtes comportant de l'information sur le tribunal de la jeunesse.

** Fondé sur un échantillon de 5 302 enquêtes comportant de l'information sur la médiation ou d'autres formes d'interventions.

Tableau 3.15-b Requête au Tribunal de la jeunesse selon la principale catégorie corroborée pendant la période à l'étude pour le Québec, en 2003.

	Principale catégorie de mauvais traitements corroborés						Total					
	Abus physique		Abus sexuel		Négligence			Violence psychologique		Exposition à la violence familiale		
Pas de requête au Tribunal	68 %	27	72 %	13	66 %	114					66 %	154
Requête au Tribunal	33 %	13	28 %	5	35 %	60					34 %	78
Total des enquêtes axées sur l'enfant	100 %	40	100 %	18	100 %	174					100 %	232

* Le total des pourcentages des colonnes peut être de 99 % ou de 101 % du fait que les chiffres sont arrondis.

Au Québec, tout comme dans le reste du Canada, ce sont les situations de négligence qui ont fait le plus souvent l'objet de requêtes au Tribunal. Au Québec, les abus sexuels constituent la catégorie qui entraîne le moins souvent une requête alors qu'au Canada, c'est l'exposition à la violence familiale.

Discussion

Ce chapitre visait à établir une comparaison entre des données du Québec et celles du reste du Canada concernant la nature et le traitement des situations de maltraitance rapportées aux systèmes de protection de l'enfance pour l'année 2003. En raison des différences entre les provinces quant aux lois et aux systèmes de services qui régissent la protection de l'enfance, les seules catégories qui ont fait l'objet de comparaisons sont les abus (physique et sexuel) et la négligence. Les données relatives aux troubles de comportement sérieux, le deuxième motif de signalement au Québec, n'ont pas été prises en compte puisque cette catégorie ne trouve pas d'équivalent dans les autres provinces canadiennes. De plus, seules les données concernant les jeunes âgés de moins de 16 ans ont été considérées. Les constats rapportés ici portent donc sur les situations d'abus (physiques et sexuels) et la négligence auprès des enfants âgés de 15 ans et moins.

Il est également important de rappeler que les procédures de collecte des données diffèrent. Dans le cas des données collectées à l'extérieur du Québec, celles-ci ont été compilées à l'aide d'un questionnaire administré aux intervenants. Pour leur part, les données québécoises sont tirées des banques de données informatisées alimentées par les intervenants du réseau de la protection de la jeunesse dans le cadre de leur travail quotidien. Pour ces raisons, les données doivent être interprétées avec prudence.

Globalement, les constats suivants se dégagent des données :

- Au Canada, le taux estimé d'incidence de signalements est de 45,68 cas pour 1 000 enfants et il est de 13,52 cas pour 1 000 enfants au Québec.
- Lorsqu'il y a enquête sur ces signalements, au Canada, dans 21,71 cas sur 1 000, les mauvais traitements sont **corroborés**. Au Québec, à l'étape de l'évaluation des signalements, 8,97 cas sur 1 000 sont **jugés fondés** (corroborés).
- Au Canada, 44 % des situations de mauvais traitements corroborés donnent lieu à des services. Au Québec, ce taux est de 63 %.
- Le placement n'est pas l'option envisagée pour la majorité des situations où les mauvais traitements sont corroborés puisque 83 % des enfants dans le reste du Canada et 82 % des enfants au Québec, ne sont pas retirés de leur milieu familial.

- Au Canada, 12 % des enquêtes corroborées débouchent sur une requête au Tribunal et dans 9 % des enquêtes, cette option a été envisagée. Au Québec, dans 35 % des situations, une requête au Tribunal accompagne la première mesure.

Outre ces constats, il est possible de noter plusieurs similitudes entre le Canada et le Québec, mais également des différences :

- La négligence est la catégorie de mauvais traitements la plus souvent corroborée. Au Québec, elle constitue nettement la catégorie la plus importante, alors qu'au Canada, elle est suivie de très près par l'exposition à la violence familiale et par la violence physique. Il faut se rappeler que l'exposition à la violence conjugale ne constitue pas une catégorie distincte au Québec ; ce type situation est généralement associé à la « négligence ». La différence la plus notable concerne l'abus physique (violence) pour lequel le taux québécois est très inférieur au taux canadien.
- En ce qui a trait au sexe et à l'âge des enfants signalés, on observe que l'incidence des mauvais traitements corroborés est presque identique chez les garçons et les filles. Les taux les plus élevés sont observés chez les nourrissons de moins de 12 mois
- Lorsqu'on s'attarde aux catégories de mauvais traitements en fonction du sexe et de l'âge de l'enfant, on observe plusieurs similitudes entre le Québec et le reste du Canada. Tout d'abord, on constate que la **négligence** se répartit presque également entre les filles et les garçons et ce, peu importe l'âge. On note également que, lorsque qu'il s'agit **d'abus sexuel**, il est surtout question de filles qui sont l'adolescence. Finalement, les situations **d'abus physique** touchent davantage les garçons de 11 ans et moins.

Les enquêtes pour mauvais traitements ont surtout lieu dans des familles monoparentales (principalement matricentriques), suivies par les familles biparentales intactes. En ce qui a trait aux auteurs des mauvais traitements, on note que **l'abus physique** (ou violence physique) est principalement le fait des parents et des beaux-parents alors que **l'abus sexuel** est surtout le fait de personnes « autres ».

À l'extérieur du Québec, lorsque les faits sont corroborés, la violence psychologique est la catégorie qui mène le plus souvent à des services. Au Québec, l'abandon, suivi de la négligence, mène, proportionnellement, plus souvent à des services. Au Québec tout comme dans le reste du Canada, toutes proportions gardées, l'abus sexuel est la catégorie qui mène le plus souvent à une fermeture de dossier.⁴⁹

⁴⁹ Rappelons que l'abus sexuel est la catégorie pour laquelle l'auteur est le plus souvent autre que les parents. Pour cette raison, les services de protection de la jeunesse peuvent conclure que l'enfant n'a pas besoin d'un suivi parce que ses parents sont en mesure d'assurer sa sécurité.

De façon générale, les données indiquent que la très grande majorité des signalements corroborés sont le fait de professionnels et ce, peu importe la catégorie de mauvais traitements. Les principaux signalants professionnels sont les policiers dans le reste du Canada et les employés des milieux scolaires au Québec. Pour leur part, les parents sont les principaux signalants non-professionnels.

Dans le reste du Canada, la catégorie de mauvais traitements corroborés qui entraîne le plus haut taux de placement est la négligence ; au Québec, ce sont les abus physiques. À l'inverse, l'exposition à la violence familiale est la catégorie qui entraîne le moins de placements dans le reste du Canada, suivie des abus sexuels. Au Québec, ce sont les abus sexuels. Lorsqu'un placement est requis, les ressources de type familial sont privilégiées.

En résumé, les données indiquent un écart important entre le Québec et le reste du Canada à la fois sur les taux d'incidence de signalements, sur les taux de signalements corroborés (ou jugés fondés) et sur les services offerts. Cependant, avant de conclure à des réalités différentes, deux précisions s'imposent ; tout d'abord, la catégorie « faits soupçonnés » n'existe pas au Québec ; au terme de l'enquête, les signalements sont jugés fondés ou non fondés. Par ailleurs, au Québec, avant d'être orientés à l'évaluation tous les cas font l'objet d'une première appréciation à l'étape de la réception et du traitement des signalements (RTS). À titre indicatif, en 2003, 48 % des signalements faits au Québec n'ont pas été retenus à l'étape RTS⁵⁰ et ne sont pas passés à l'étape de l'évaluation.

Au-delà des différences, ces données font également apparaître plusieurs similitudes, notamment en ce qui a trait aux profils des enfants signalés, de leurs familles et des auteurs des mauvais traitements. Elles font également ressortir des taux de placement similaires. On note également des similitudes dans les catégories de mauvais traitements, bien que sur cet aspect, compte tenu des différences invoquées plus haut, il est difficile de tirer des conclusions.

⁵⁰ EIQ-2003 p.14

ANNEXES

- Annexe 1 : Données complémentaires concernant les neuf sites retenus pour l'EIQ-2003
- Annexe 2 : Profil des signalements traités, retenus et non retenus pour les Mauvais traitements psychologiques et pour la catégorie « Autre »
- Annexe 3 Comparaison entre les définitions des principales catégories de mauvais traitements utilisées au Québec et dans le reste du Canada

Annexe 1 : Données complémentaires concernant les neuf sites retenus pour l'EIQ-2003

Problématiques signalées

Les taux de signalements pour 1 000 enfants québécois de 0 à 17 ans ont été calculés pour chacune des problématiques, d'abord pour l'ensemble des centres jeunesse, puis, pour les neuf centres jeunesse qui forment l'échantillon de l'EIQ-2003. Il est important de noter qu'il s'agit ici de *signalements pour un motif donné* et non pas *d'enfants signalés*. Lors d'un signalement pour un enfant donné, différents motifs peuvent être invoqués (par exemple, trouble de comportement sérieux, négligence et abus sexuel). Dans un tel cas, chacun de ces trois motifs a été pris en considération dans le calcul du taux d'incidence. Si le même enfant a été resigné au cours des trois mois de la collecte de données pour l'un de ces trois motifs, ce resignement n'a pas été considéré dans le calcul du taux d'incidence. Toutefois, s'il concernait un motif différent des précédents, il a été pris en compte.

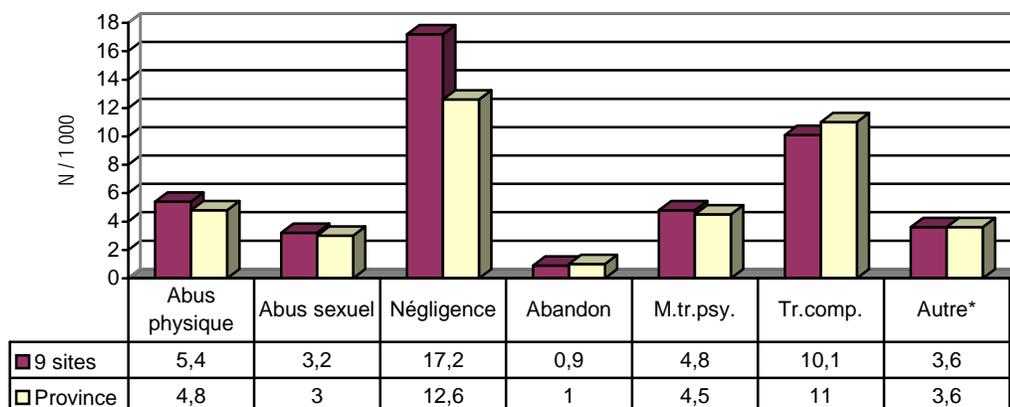
Les signalements traités

L'ordre d'importance des motifs de signalements reçus en 1998 dans la province⁵¹ et dans les neuf centres jeunesse est le même (Figure A1). La négligence vient au premier rang, suivie des troubles de comportement sérieux.

Toutefois, les taux de signalements varient entre la province et les neuf centres jeunesse et l'importance de cette variation diffère d'une problématique à l'autre. Ainsi, les neuf centres jeunesse ont des taux de signalements supérieurs à ceux de l'ensemble de la province pour la négligence et pour l'abus physique. De plus, les troubles de comportement sérieux sont le seul motif pour lequel le taux des neuf centres jeunesse est moindre que celui de la province. Pour les autres problématiques, la différence est minime.

⁵¹ Les données pour la province sont tirées du rapport de Tourigny et coll. (2002)

Figure A1 Taux d'enfants signalés en 1998 pour chacune des problématiques (9 centres jeunesse⁵² et province)

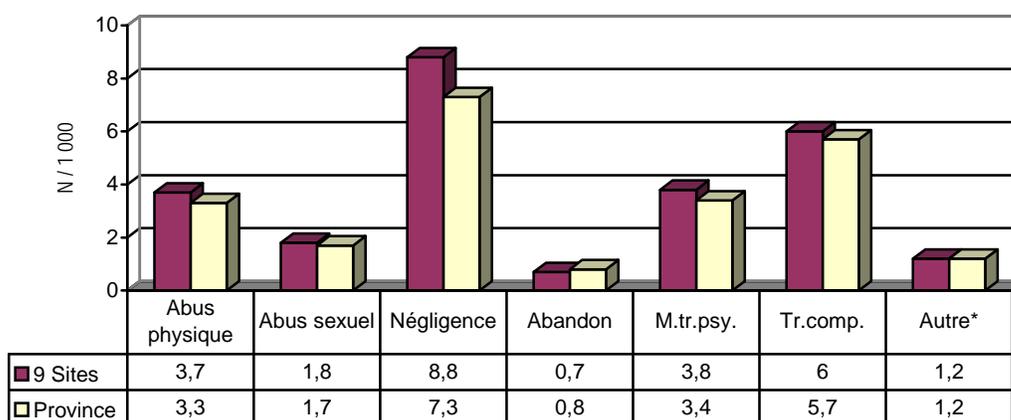


Les signalements retenus

En ce qui a trait aux signalements retenus en 1998 (figure A2), l'ordre d'importance est le même pour les neuf centres jeunesse que pour la province. A nouveau, la négligence vient au premier rang, suivie des troubles de comportement sérieux.

Concernant les taux de signalements retenus, dans tous les cas (sauf l'abandon), les neuf centres jeunesse ont des taux supérieurs à ceux de la province.

Figure A2 Taux d'enfants dont le signalement a été retenu en 1998 pour chacune des problématiques (9 centres jeunesse⁵³ et province).



⁵² Pour la problématique « Autre », les données contenues dans les fichiers qui nous ont été transmis différaient sensiblement des données du Rapport de l'ÉIQ-1998; il nous a donc été impossible de calculer le taux particulier pour les 9 sites. Nous postulons que le taux sur les 9 sites à l'étude est semblable à l'ensemble de la province.

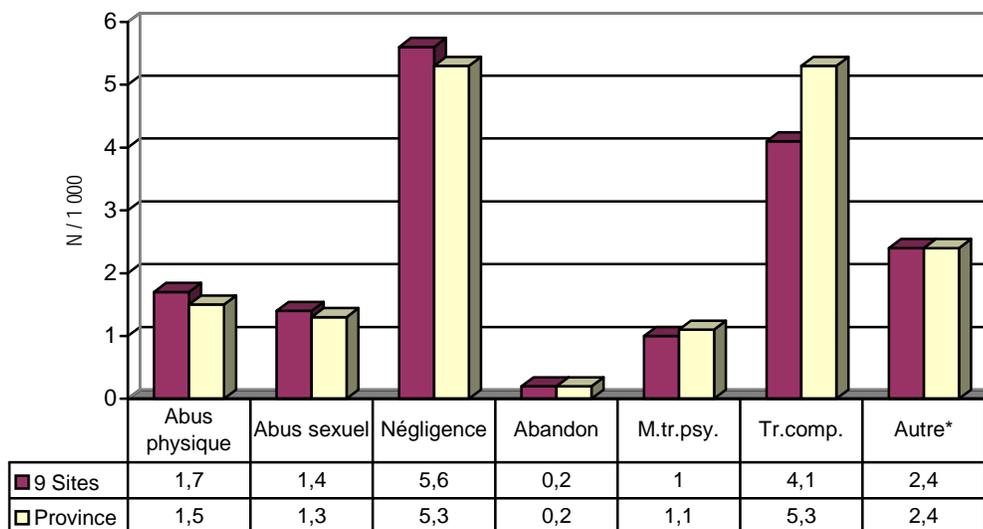
⁵³ Idem

Les signalements non retenus

L'étude des signalements non retenus (figure A3) indique que l'ordre des problématiques est presque le même pour la province que pour les neuf centres jeunesse. La seule différence concerne la négligence et les troubles de comportement sérieux qui sont au même rang au plan provincial, alors que la négligence devance les troubles de comportement sérieux lorsqu'on considère uniquement les neuf centres jeunesse.

En ce qui a trait aux taux d'incidence, ceux-ci sont assez similaires. La principale différence concerne les troubles de comportement sérieux dont le taux est inférieur pour les neuf centres jeunesse (4,1‰ vs 5,3‰). Il s'agit du motif pour lequel la différence entre la province et l'échantillon de centres jeunesse est la plus marquée. À l'exclusion des troubles de comportement sérieux, les neuf centres jeunesse ont des taux légèrement supérieurs pour la négligence (5,6‰ vs 5,3‰), l'abus physique (1,7‰ vs 1,5‰) et l'abus sexuel (1,4‰ vs 1,3‰).

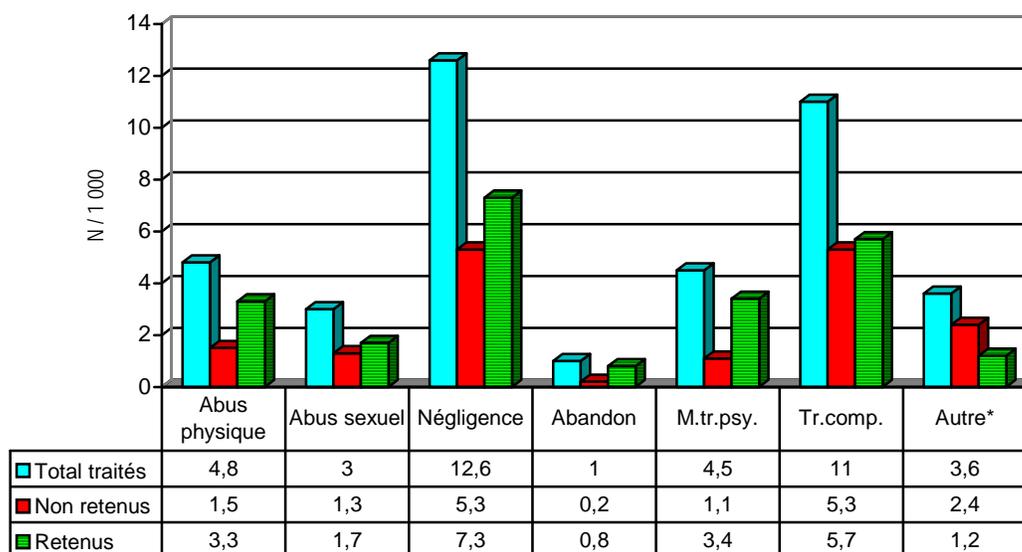
Figure A3 Taux d'enfants dont le signalement n'a pas été retenu en 1998 pour chacune des problématiques (9 centres jeunesse⁵⁴ et province).



Les deux figures suivantes reprennent la répartition des taux de signalements traités, retenus et non retenus pour l'ensemble de la province et pour les neuf centres jeunesse pour chacune des problématiques étudiées. Il s'en dégage des profils très semblables dans la distribution des signalements et les décisions qui sont prises.

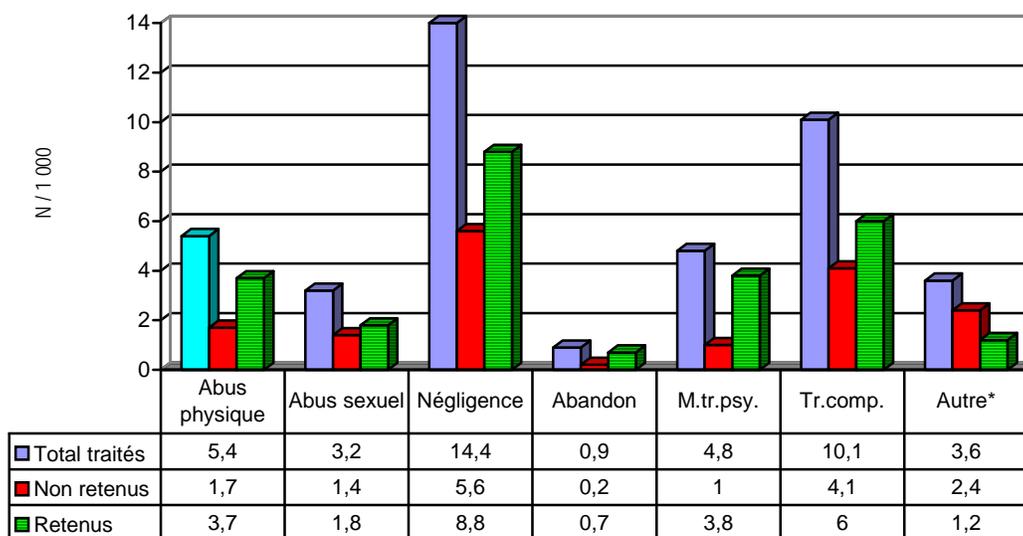
⁵⁴ Pour la problématique « Autre », les données contenues dans les fichiers qui nous ont été transmis différaient sensiblement des données du Rapport; il nous a donc été impossible de calculer le taux particulier pour les 9 sites. Nous postulons que le taux sur les 9 sites à l'étude est semblable à l'ensemble de la Province.

Figure A4 Taux d'enfants dont les signalements ont été traités, retenus et non retenus en 1998 pour l'ensemble de la Province



Source : Tourigny et coll (2002)

Figure A5 Taux de signalements traités, retenus et non retenus en 1998 pour les 9 sites⁵⁵



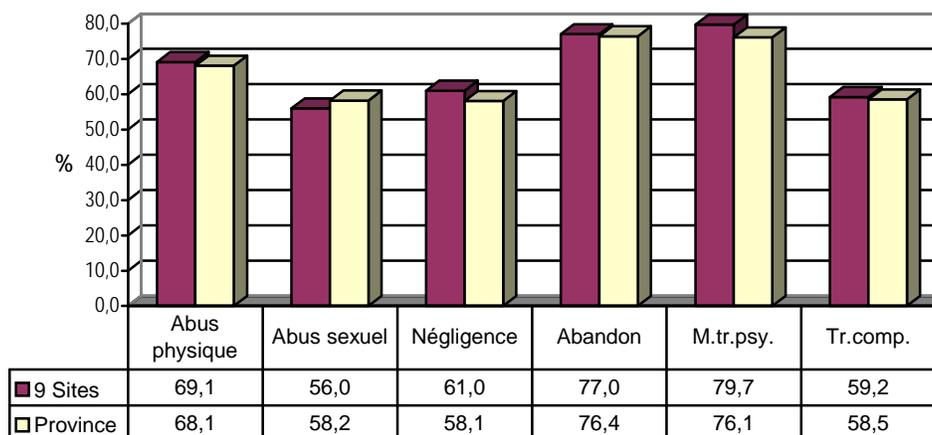
⁵⁵ Pour la problématique « Autre », les données contenues dans les fichiers qui nous ont été transmis différaient sensiblement des données du Rapport; il nous a donc été impossible de calculer le taux particulier pour les 9 sites. Nous postulons que le taux sur les 9 sites à l'étude est semblable à l'ensemble de la province.

Proportion de signalements retenus

Outre les taux de signalements, la proportion de signalements retenus pour chaque problématique a été comparée (figure A6). Cette proportion correspond au nombre de signalements retenus pendant les trois mois de l'EIQ-1998 par rapport au nombre total de signalements reçus pour la même période.

Les résultats indiquent que, en 1998, les proportions de signalements des neuf centres jeunesse suivaient la même courbe que l'ensemble de la province, mais toujours dans une proportion très légèrement supérieure, sauf pour l'abus sexuel.

Figure A6 Proportion de signalements retenus pour en 1998 (9 centres jeunesse et province⁵⁶⁾⁵⁷



Rétention en fonction du sexe et de l'âge

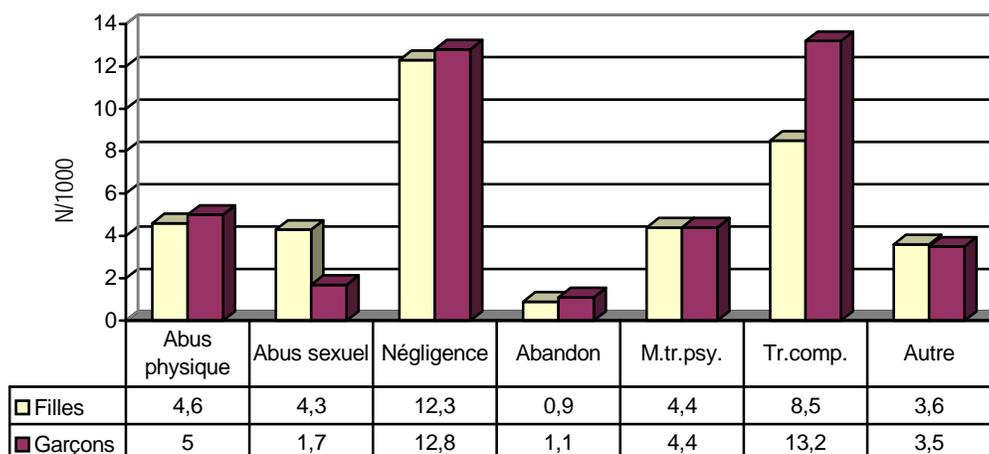
Les signalements en fonction du sexe de l'enfant

Les figures A7 et A8 permettent de comparer les taux de filles et de garçons qui ont fait l'objet d'un signalement pour les neuf centres jeunesse et la province.

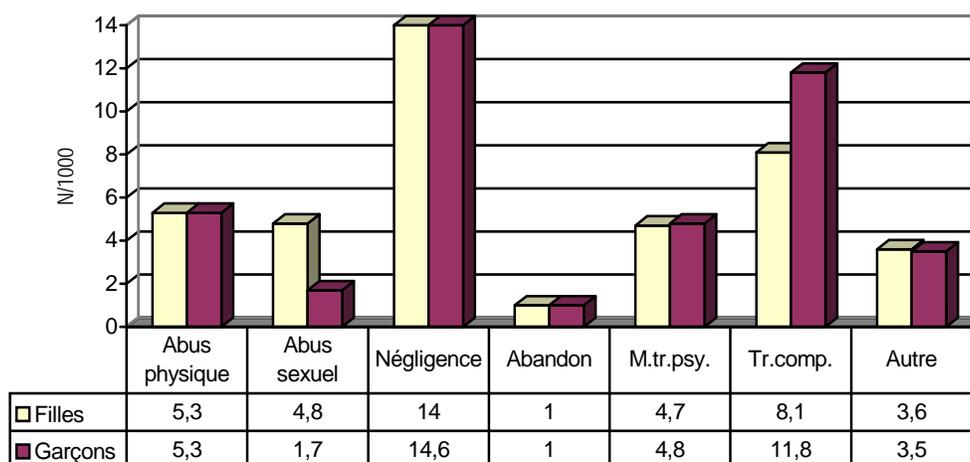
⁵⁶ Pour la problématique « Autre », les données contenues dans les fichiers qui nous ont été transmis différaient sensiblement des données du Rapport; il nous a donc été impossible de calculer le taux particulier pour les 9 sites.

⁵⁷ Ces données diffèrent de celles disponibles dans le rapport de l'EIQ-1998 (Figure 3.12) car, dans ce cas, les données considérées ont d'abord fait l'objet d'une sélection. Comme il était ardu d'appliquer ces critères de sélection aux seules données des neuf centres jeunesse, les données « brutes » ont été utilisées pour la province et pour les neuf centres jeunesse.

Figure A7 Taux d'enfants dont le signalement a été traité en 1998 selon le sexe (Province)



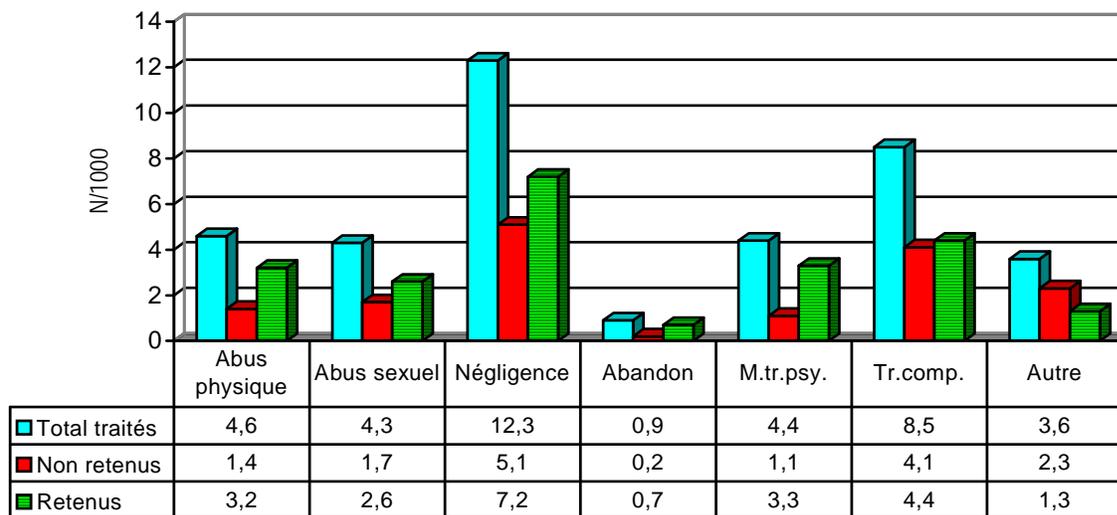
Source : Tourigny et coll. (2002).

Figure A8 Taux d'enfants dont le signalement a été traité en 1998 selon le sexe (9 centres jeunesse)⁵⁸

Les figures A9 et A10 présentent les données, pour la province et pour les neuf centres jeunesse, qui concernent les signalements retenus et non retenus pour les filles. Sur la base de ces données, on constate que, pour les filles, l'ordre d'importance des motifs de signalements retenus et non retenus est le même au plan provincial et dans les neuf centres jeunesse. Pour toutes les problématiques, dans les neuf centres jeunesse, le taux de filles dont le signalement est retenu est supérieur à celui de la province.

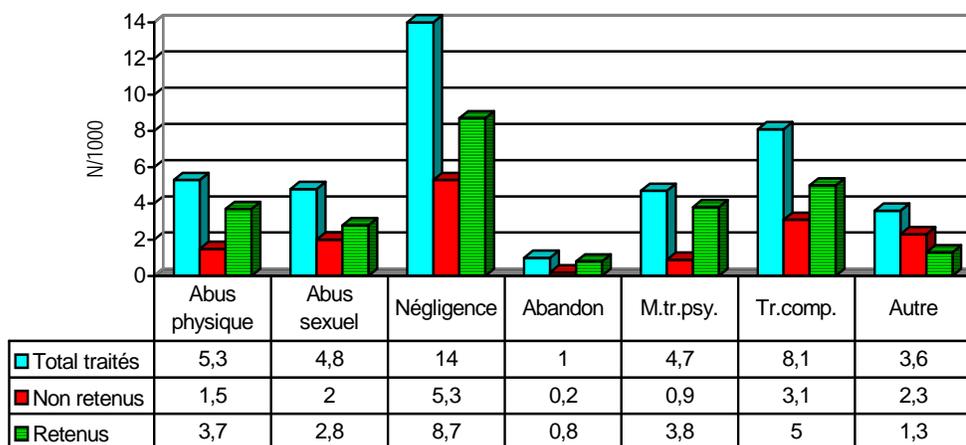
⁵⁸ Pour la problématique « Autre », les données contenues dans les fichiers qui nous ont été transmis différaient sensiblement des données du Rapport; il nous a donc été impossible de calculer le taux particulier pour les 9 sites.

Figure A9 Taux de filles signalées en 1998 selon la problématique et le niveau de corroboration (Province)



Source : Tourigny et coll (2002)

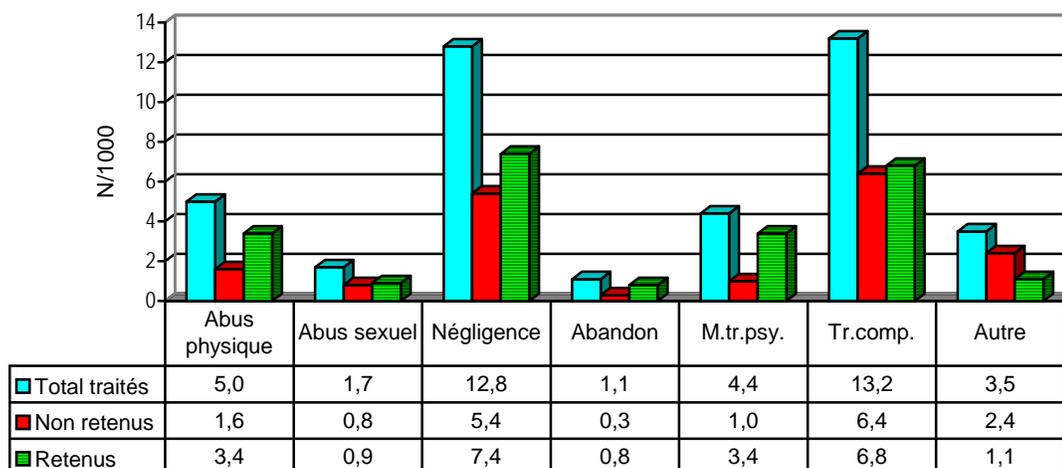
Figure A10 Taux de filles signalées en 1998 selon la problématique et le niveau de corroboration (9 centres jeunesse)⁵⁹



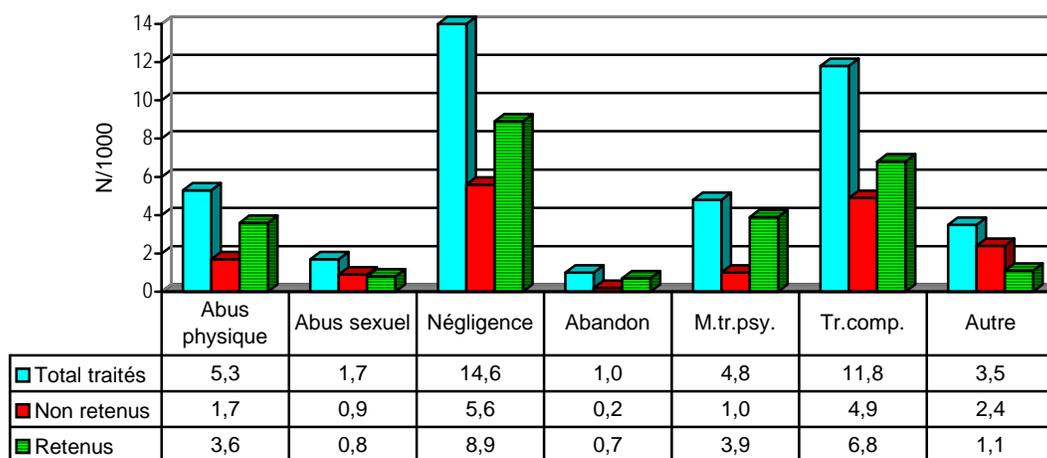
Du côté des garçons (figures A11 et A12), on note que les neuf centres jeunesse ont des taux de rétention légèrement supérieurs pour plusieurs problématiques. C'est notamment le cas de l'abus physique, de la négligence, et des mauvais traitements psychologiques.

⁵⁹ Pour la problématique « Autre », les données contenues dans les fichiers qui nous ont été transmis différaient sensiblement des données du Rapport; il nous a donc été impossible de calculer le taux particulier pour les 9 sites.

Figure A11 Taux de garçons signalés en 1998 selon la problématique (Province)



Source : Tourigny et coll. (2002)

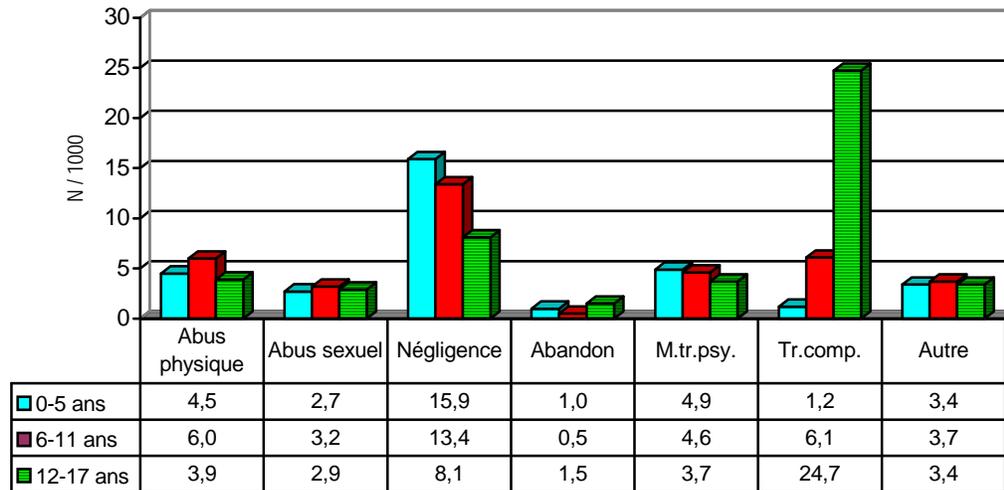
Figure A12 Taux de garçons signalés en 1998 selon la problématique (9 centres jeunesse)⁶⁰

Les signalements en fonction de l'âge de l'enfant

Les figures qui suivent présentent les données relatives aux signalements traités, retenus et non retenus et ce, en fonction de l'âge. Quel que soit l'âge, le taux de signalements traités est presque toujours plus élevé dans les neuf centres jeunesse. Les seules exceptions concernent l'abandon et les troubles de comportements chez les 6–11 ans et les 12–18 ans.

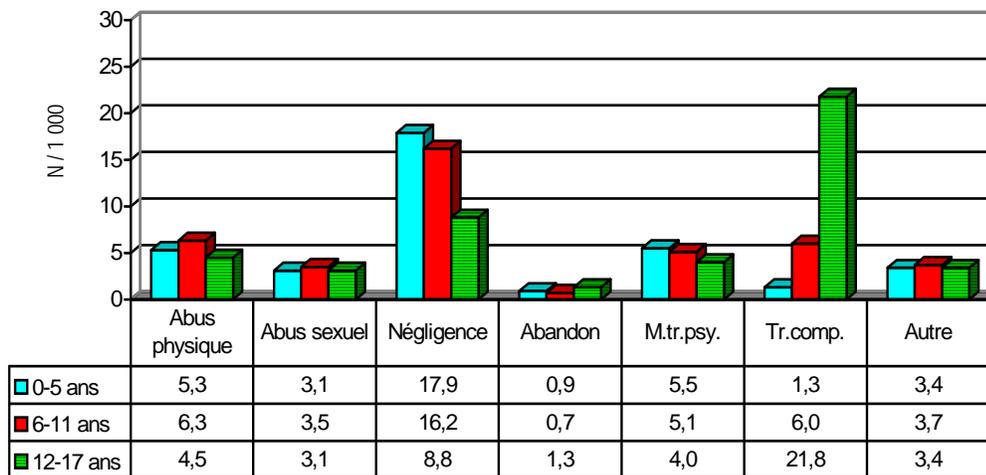
⁶⁰ Pour la problématique « Autre », les données contenues dans les fichiers qui nous ont été transmis différaient sensiblement des données du Rapport; il nous a donc été impossible de calculer le taux particulier pour les 9 sites.

Figure A13 Taux d'enfants dont le signalement a été traité en 1998 selon l'âge (Province).



Source : Tourigny et coll. (2002)

Figure A14 Taux d'enfants dont le signalement a été traité en 1998 selon l'âge (9 centres jeunesse)⁶¹



⁶¹ Pour la problématique « Autre », les données contenues dans les fichiers qui nous ont été transmis différaient sensiblement des données du Rapport; il nous a donc été impossible de calculer le taux particulier pour les 9 sites.

Discussion

Cette partie visait à établir dans quelle mesure les centres jeunesse considérés pour les analyses en 2003 se comparaient à l'ensemble des établissements de la province en 1998. Globalement, il s'en dégage que ces neuf sites présentent un profil comparable dans les taux de signalements ainsi que dans les taux de rétention des signalements selon les motifs. Toutefois, sur certains aspects, on constate des différences.

Ainsi, les données permettent de constater que, alors que ces neuf centres jeunesse desservent 52,4% de la population des 0-17 ans du Québec, ils ont reçu 56% des signalements traités pendant l'ÉIQ-1998. L'ordre des motifs de signalements reçus est le même selon qu'on considère l'ensemble de la province ou les neuf centres jeunesse. En ce qui a trait aux taux de signalements, les différences les plus notables concernent les taux supérieurs dans les neuf centres jeunesse de signalements pour négligence (14,4‰ vs 12,6‰) et les taux inférieurs, dans ce même échantillon, pour les troubles de comportement sérieux (10,1‰ vs 11‰). Concernant les motifs de signalements retenus et non retenus, bien que l'écart est généralement négligeable, dans tous les cas (sauf l'abandon) les neuf centres jeunesse ont des taux de rétention supérieurs à ceux de l'ensemble de la province, notamment pour les situations de négligence.

Au terme de cet exercice il est possible de conclure que les neuf centres jeunesse qui font l'objet de l'ÉIQ-2003 étaient représentatifs de l'ensemble de la province en 1998 en ce qui a trait à l'ordre des motifs signalés, retenus et non retenus. Toutefois, on note une surreprésentation dans la proportion de signalements traités et dans les taux de signalements retenus. Il est possible que cette tendance se soit maintenue en 2003, ce qui pourrait conduire à une surestimation de la situation. Une attention particulière devra être portée aux conclusions qui seront tirées de l'ÉIQ-2003 et, surtout, aux généralisations qui pourront être faites. Cependant, nous croyons que les phénomènes évolutifs décelés sur ces neuf sites peuvent être généralisés à l'ensemble de la province.

Annexe 2 Profil des signalements traités, retenus et non retenus pour les Mauvais traitements psychologiques et la catégorie « Autre ».

Mauvais traitements psychologiques

	Traités	Retenus	Non retenus
Nombre total	1521	1172	349
Nombre de cas pour lequel il s'agit du motif unique	343	157	186
Proportion du total	22,6%	13,4%	53,3%

Catégorie « Autre »

	Traités	Retenus	Non retenus
Nombre total	1245	480	765
Nombre de cas pour lequel il s'agit du motif unique	581	112	469
Proportion du total	46,7%	23,3%	61,3%

Annexe 3 Comparaison entre les définitions des principales catégories de mauvais traitements utilisées au Québec et dans le reste du Canada

Canada	Québec
VIOLENCE PHYSIQUE <ul style="list-style-type: none"> – Secouer, pousser, attraper ou projeter – Frapper avec la main – Donner un coup de poing, un coup de pied ou mordre – Frapper avec un objet – Autre violence physique 	ABUS PHYSIQUE (38 GP) <ul style="list-style-type: none"> – Abus physique par excès – Abus physique par négligence
ABUS SEXUEL <ul style="list-style-type: none"> – Pénétration – Tentative de pénétration – Relations sexuelles orales – Caresses – Conversations à caractère sexuel – Voyeurisme – Exhibitionnisme – Exploitation 	ABUS SEXUEL (38 GS)
NÉGLIGENCE <ul style="list-style-type: none"> – Défaut de superviser entraînant des sévices physiques – Défaut de superviser entraînant l'abus sexuel – Négligence physique – Négligence médicale – Défaut de soins pour un traitement psychologique ou psychiatrique – Attitude permissive à l'égard d'un comportement criminel – Abandon – Négligence éducative 	NÉGLIGENCE <p>Développement mental et affectif (38 b)</p> <ul style="list-style-type: none"> – Retard de développement (0-5 ans) – Séquelles de rejet – Autre problème au plan mental ou affectif – Problème de parentification – Problème d'isolement – Rejet affectif grave et continu <p>Menace au développement physique et privation de conditions matérielles (38 c et d)</p> <p>Défaut d'assurer :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Traitement médical nécessaire – Hygiène corporelle – Hygiène des lieux physiques – Les vêtements – L'alimentation – Le gîte – La sécurité physique <p>Mode de vie du gardien (38 e)</p> <p>Les problématiques liées à la personne</p> <ul style="list-style-type: none"> – Toxicomanie du gardien – Antécédents d'abus sexuel vs majeurs – Antécédents d'abus sexuel vs mineurs – Santé mentale du gardien

	<ul style="list-style-type: none"> – Déficience intellectuelle du gardien – Déficience physique du gardien – Immaturité, impulsivité ou instabilité du gardien – Violence verbale intra-familiale – Violence physique intra-familiale – Violence verbale extra-familiale – Violence physique extra-familiale – Antécédents judiciaires de violence physique vs enfant – Antécédents de violence non criminalisée vs enfant <p>LES PROBLÉMATIQUES RELIÉES AU COUPLE</p> <ul style="list-style-type: none"> – Climat incestueux – Fréquentations à risque au plan sexuel – Conflits de couple – Conflits de séparation et de garde légale – Appartenance démesurée à une secte – Fréquentations antisociales ou criminogènes – Tolérance d'un tiers à risque à domicile – Climat entraînant à la délinquance ou à la prostitution – Conflits avec les structures sociales – Réactions inappropriées aux comportements déviants de l'enfant – Problème de gardiennage – Enfant laissé seul <p>Exploitation (38 f)</p> <ul style="list-style-type: none"> – Enfant forcé à la mendicité – Enfant forcé à un travail disproportionné à ses forces – Enfant se produit en spectacle – Enfant forcé à des activités illégales
<p>VIOLENCE PSYCHOLOGIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> – Mauvais traitements psychologiques – Retard de croissance d'origine non organique – Négligence psychologique – Exposition à la violence de partenaires non intimes 	
<p>EXPOSITION À LA VIOLENCE FAMILIALE</p> <ul style="list-style-type: none"> – Exposition à la violence familiale 	
	<p>ABANDON (38 A)</p> <ul style="list-style-type: none"> – Absence d'un responsable parental – Abandon de l'enfant – Incapacité parentale – Délaissement de l'enfant placé